

FORUM DU SPIRAL
14 NOV. 2001

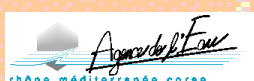
Les actes du Forum

Les 10 ans du

SPIRAL

www.lyon-spiral.org

Avec la participation de :



à Michel Mazerot

Ancien Président du SPIRAL INFORMATION

Ancien Président du SPIRAL LOCALISATION NOUVELLES INDUSTRIES

Co-Fondateur du SPIRAL

S O M M A I R E

Pr ambule - Programme Page 4

S ANCE PL NI RE

M. Michel Besse, Préfet de la région Rhône-Alpes - Préfet du Rhône Page 5

M. Patrick Bertrand, Vice-Président du Grand Lyon Page 8

BILAN DES TRAVAUX DU SPIRAL

SPIRAL LOCALISATION DE NOUVELLES INDUSTRIES Page 12

SPIRAL AIR Page 12

Intervention de Marc Caffet, Directeur de la DRIRE Rhône-Alpes

SPIRAL TRANSPORT DE MATI RES DANGEREUSES Page 13

Intervention de Claude Pillonel, Vice-Président du Grand Lyon et Président du groupe SPIRAL TMD

SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS Page 15

Intervention de Fabien Barthe, chef de la division Environnement à la DRIRE

SPIRAL EAU Page 17

Intervention de Jean-Claude Dumas, Vice-Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse et Président du SPIRAL EAU

SPIRAL DECHETS Page 19

Intervention de Marc Caffet, Directeur de la DRIRE Rhône-Alpes

INTERGROUPE INFORMATION Page 20

Intervention de Marc Caffet, Directeur de la DRIRE Rhône-Alpes

BILAN DE FONCTIONNEMENT Page 21

Intervention de Marc Caffet, Directeur de la DRIRE Rhône-Alpes

L'ENQU TE D'OPINION Page 22

Intervention de Thierry Morize, Directeur de l'Institut Fournier

PR SENTATION PROJET C D ROM P DAGOGIQUE Page 23

Intervention de Valérie Bonnet, Directrice de Publicum

ATELIERS TH MATIQUES

1 : Information du public et d mocratie locale Page 25

2 : Actions volontaires et pollutions dispers es Page 37

3 : Sant et environnement Page 43

RESTITUTION DES ATELIERS Page 55

S ANCE PL NI RE DE CL TURE

Discours de Laurent Moché du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Page 60

ANNEXES

Prises de vues Page 63

Revue de presse Page 64

Enqu te d'opinion Page 65



Le SPIRAL

Si l'économie de l'agglomération lyonnaise est trop liée à son essor industriel, le rôle du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) est de démontrer la faisabilité d'un développement harmonieux et équilibré de l'industrie et de la ville.

C'est l'objectif que le SPIRAL s'est fixé depuis sa création en décembre 1990, à l'initiative du Ministère de l'Environnement et de la Communauté Urbaine de Lyon.

Structure collégiale de concertation, de proposition d'action et d'information, présidée par le Préfet, le SPIRAL participe à la définition des orientations de la

politique locale de réduction et de prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise.

Bilan du fonctionnement et des actions des 10 dernières années, définition des priorités d'actions pour les années à venir, information du public sur les problèmes environnementaux, le Forum 2001 du SPIRAL se veut avant tout un lieu d'échanges entre Industriels, Représentants de l'Etat, Collectivités Territoriales, Personnalités et Associations qualifiées sur des thématiques choisies :

- 1. Information du public et démocratie locale*
- 2. Actions volontaires et pollutions dispersées*
- 3. Santé et environnement*



PROGRAMME

Matinée : Séance plénière

animée par **Gérald Bouchon**

- Ouverture du Forum :

par M. Michel Besse, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, et M. Patrick Bertrand, Vice-Président du Grand Lyon, représentant M. Gérard Collomb.

- Bilan des travaux du SPIRAL :

bilan des 5 groupes de travail depuis leur création : air, eau, risques industriels, transports de matières dangereuses, déchets (missions, actions réalisées, actions en cours, perspectives).

- Bilan de fonctionnement du SPIRAL

- Présentation des résultats de l'enquête interne ciblée sur le fonctionnement du SPIRAL.

- Présentation des résultats du sondage d'opinion réalisés auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise.

- Présentation de la maquette du calendrier sur les risques majeurs en Rhône-Alpes.

Après-midi : Travail en ateliers

Atelier 1 : Information du public et

démocratie locale, animé par **Gérald Bouchon**

Informé pour quoi faire, quelles sont les attentes du public ; informer jusqu'où, que veut dire transparence de l'information ; quelle légitimité à

informer les populations, peut-on être objectif ; quels outils pour quelles cibles, comment faciliter l'accès à ces informations ; intérêt d'une communication par l'entité SPIRAL comme source d'information.

Atelier 2 : Actions volontaires et pollutions dispersées, animé par **Daniel Pajonk**

Comment mieux cerner les pollutions dispersées dans l'agglomération ; importance de l'appui des relais locaux pour traiter des problèmes de pollutions dispersées ; quels leviers peut-on actionner pour diminuer ces nuisances ; comment susciter des actions volontaristes.

Atelier 3 : Santé et environnement, animé par **Nathalie Mermet**

Comment évaluer l'impact sanitaire des pollutions sur l'agglomération lyonnaise ; comment se forger une opinion à partir des différentes informations reçues ; comment organiser une approche pluridisciplinaire ; quels sont les facteurs de progrès.

Séance plénière de clôture

animée par **Gérald Bouchon**

Restitution des ateliers et Synthèse des travaux

Clôture du Forum par **M. Laurent Moché,**

Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.



Michel Besse, pr fet de la r gion Rh ne-Alpes, pr fet du Rh ne

Pour ouvrir ce forum, je voudrais saluer le considérable travail réalisé ces dix dernières années par le SPIRAL. Des travaux qui pour certains d'entre eux ont été très importants et ont conduit à des suites concrètes et pratiques. Mais nous comprenons bien également qu'aujourd'hui les sujets, qui ont nourri en quelque sorte les travaux du SPIRAL au cours des dix dernières années trouvent à la fois dans les derniers événements (New York, Toulouse), mais aussi dans les phénomènes de fond, une actualité tout à fait considérable et, hélas, parfois tragique. Nous sommes dans une société paradoxale, largement contradictoire, nous voulons en permanence (quand je dis nous, je parle collectivement de l'ensemble de la population) plus de bien-être, des produits bon marché, du confort, l'élévation du niveau de vie et, en même temps, nous voulons un environnement de meilleur qualité. Qu'il s'agisse de qualité de l'air, de qualité de l'eau, qu'il s'agisse en terme de sécurité, de risques réduits par rapport à un certain nombre d'activités ; nous en avons l'illustration ici, dans l'agglomération lyonnaise et d'une façon générale dans la région, peut-être plus que partout ailleurs ; nous avons sur un territoire réduit la confrontation entre ces deux exigences qui vont croissant : meilleur niveau de vie, plus de confort, plus de bien-être et en même temps un environnement préservé. Or, nous savons bien que certaines activités indispensables, je pense aux activités industrielles indispensables à la prospérité d'un pays comme le nôtre, génèrent un certain nombre de risques, de nuisances et qu'il y a donc cette contradiction qui n'est pas en train de se réduire mais au contraire de s'accroître entre les deux aspects de cette même question.

Pour essayer de surmonter ces contradictions, nous disposons tous ensembles de trois leviers possibles.

Le levier réglementaire qui correspond à l'application de ce que nous appelons la législation sur les installations classées. Une législation qui vise à faire en sorte que l'exploitant d'un atelier, d'un site de production

quel qu'il soit, développe cette activité en ayant tout fait pour que les risques pouvant être générés par cette activité soient le plus réduits possible. Au fil des années, la loi parfois, les règlements souvent, ont en quelque sorte enserré l'ouverture et le fonctionnement de ces ateliers d'un certain nombre de prescriptions. Qu'il s'agisse de prescriptions techniques immédiates, qu'il s'agisse surtout de précautions que doit prendre au préalable l'exploitant en termes d'étude, en termes de gestion ensuite des risques éventuellement créés pour que cette activité se situe dans un niveau de risque tout à fait acceptable.

Cette législation sur les installations classées est extrêmement complexe. Complexe tout d'abord pour l'État car interministériel ; cela suppose que l'ensemble des services de l'État concernés se mettent parfois eux-mêmes d'accord sur l'appréciation qu'ils doivent porter sur le risque créé et les précautions prises. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai lancé, il y a trois ans, une démarche qualité au niveau des services de l'État pour que nous sachions mieux gérer ensemble, entre la douzaine de ministères concernés la conduite des procédures d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées. Si elle n'est pas arrivée à son terme, cette démarche a porté ses fruits. Je rappelle que dans le Rhône, 80 % des demandes relatives à des installations classées nécessitaient plus de neuf mois pour pouvoir aboutir à une décision, et seulement 20 % étaient traitées en moins de neuf mois. Nous nous étions fixés pour objectif d'inverser cette tendance et de traiter 80 % des dossiers en moins de neuf mois et seulement 20 % avec des délais supplémentaires, le plus souvent pour des raisons incontournables. Nous sommes sur la bonne voie ; je crois que cette démarche qualité qui visait à réduire les délais, mais aussi à apporter une plus grande fiabilité dans l'appréciation interministérielle, se passe dans des conditions largement améliorées. Premier volet de l'action visant à réduire les risques, cette législation sur les installations classées est complexe pour les services de l'État, pour les industriels qui ont à conduire de leur propre initiative tout une série d'études en amont de l'autorisation attendue. Une législation également complexe pour les

riverains, les populations et les élus qui ne saisissent pas toujours clairement dans quelles conditions de précaution, de sécurité, sont instruites ces demandes pourtant nécessaires au développement de notre activité économique, en particulier sur leur commune. Le premier levier que nous disposons pour surmonter les contradictions que j'évoquais au départ est bien l'application rigoureuse de cette législation par les exploitants, dans le cadre de garanties techniques apportées par tous ceux qui participent à l'instruction de ces dossiers. Au fil du temps, cette législation sur les installations classées s'est renforcée, nous avons vu arriver la réglementation Seveso 1.

Depuis maintenant deux ans, nous avons Seveso 2 qui nous conduit non seulement à faire rechercher, pour des activités comportant des risques d'accidents majeurs, toutes les garanties par rapport au process industriel de production afin de réduire les dangers de ce dernier mais, avec Seveso 2, l'exploitant candidat à cette activité doit annoncer par avance comment il envisage de gérer globalement les problèmes de sécurité de son activité.

C'est-à-dire que nous sommes sortis du domaine du risque strictement industriel, pour, au-delà de ses aspects techniques, savoir comment on le gère, comment on encadre la gestion de situation de crise, comment les études de dangers montrent l'organisation mise en place dès l'instant qu'un incident plus ou moins grave se développerait au sein de l'entreprise.

On voit donc ce volet réglementaire s'étoffer progressivement, entraîner d'avantage de contraintes, davantage de complexité, c'est vrai, mais chacun comprend qu'il y a là quelque chose de tout à fait fondamental.

À l'issue de l'accident tragique de Toulouse, avec la DRIRE j'ai réuni à la Préfecture l'ensemble des exploitants concernés par des sites Seveso ; j'ai rappelé la nécessité d'appliquer avec rigueur et dans son intégralité l'ensemble des réglementations Seveso 1 et Seveso 2 avec l'obligation de conduire le plus rapidement possible et dans des délais clairement annoncés, les études complémentaires de danger et de gestion du danger qui découlent de cette réglementation renforcée.

Deuxième levier : c'est bien évidemment **le progrès dans la connaissance technique et technologique des procédés de fabrication** déployés à travers les différents sites.

Là encore, il est de la responsabilité de l'exploitant qui, à travers les compétences développées sur son site, doit progressivement être en mesure d'améliorer la situation en veillant à ce que ces process soient de plus en plus fiables et à ce que les incompatibilités qui peuvent exister entre des produits, ou certaines formes d'activités, ne débouchent pas sur un risque d'accident. Un deuxième volet important, porteur de progrès dans l'avenir.



Troisième levier, **la nécessité de débattre localement de ces problèmes** dans leurs difficultés et contradictions afin de ne pas s'enfermer dans une vision purement technique réservée à quelques-uns et aux professionnels, mais d'ouvrir le champ d'un débat qui, sans complaisance, fasse apparaître les intérêts qui se télescopent. Les élus qui ont intérêt au développement économique de leur commune, mais également au maintien d'une certaine qualité, notamment de sécurité (risques de pollution de l'air, de l'eau...), les associations, c'est-à-dire la population, les riverains et parfois des riverains éloignés, mais également les représentants du monde industriel et puis enfin les services de l'État aux responsabilités clairement définies.

Et ce fut, il y a dix ans l'invention du SPIRAL, créé à l'initiative de la Communauté urbaine de Lyon et des services de l'État, en l'occurrence le ministère de l'Environnement, avec cette capacité à faire débattre de ces grands problèmes qui se télescopent avec des enjeux souvent contradictoires mais qui doivent permettre de faire apparaître lors de ces débats les équilibres

indispensables. On ne peut pas ne pas tenir compte de l'ensemble des enjeux qui s'appliquent sur un territoire donné par rapport aux attentes d'une population et par rapport à l'intérêt général. On ne peut pas éviter de situer le problème de ces risques industriels et des risques de pollutions pouvant en découler. On ne peut pas faire l'économie d'un débat contradictoire ouvert qui cherche précisément à trouver les équilibres indispensables. Je crois encore une fois que la création du SPIRAL, reproduit dans un certain nombre de régions en France, apparaît comme porteur de cette possibilité de médiation entre des enjeux contradictoires.

Après Toulouse, nous aurons une série de tables rondes régionales, le 5 décembre à Lyon pour Rhône-Alpes, consacrées précisément aux risques industriels. Cette réflexion sera ensuite intégrée à un grand débat national permettant d'écouter tous ceux qui ont quelque chose à dire : associations, élus, industriels, syndicats mais aussi l'État qui doit assumer ses responsabilités sur ce plan aux côtés des élus.

Indépendamment des conclusions ou des conséquences qui seront tirées du débat national que j'évoquai plus haut, le SPIRAL a derrière lui dix années fécondes.

Je suis convaincu qu'il a devant lui un champ qui s'ouvre encore davantage par rapport aux différents axes de travaux qui sont les siens : risques industriels, pollution de l'air, pollution de l'eau, transports de matières dangereuses, problèmes tout à fait fondamentaux d'articulation entre la politique de développement industriel et le développement de l'urbanisation dont l'importance ira inévitablement croissant dans les prochaines années.

Différents domaines sur lesquels le SPIRAL devra poursuivre, je dirai même renforcer, sa capacité de proposition pour que la concertation dans la recherche des équilibres soit plus grande au niveau local et qu'il puisse émettre des suggestions telles qu'il a su le faire avec la proposition d'améliorer la sécurité sur les transports de matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise qui m'a conduit à prendre un arrêté afin de modifier les choses

de façon significative.

De même que la capacité à mieux connaître les problèmes de qualité de l'eau au niveau de la station de Ternay, sujet qui n'a pas été très simple, entre également dans les dividendes de pratiques tirés des travaux du SPIRAL.

Le cédérom sur les risques industriels qui doit sortir au début de l'an prochain et qui doit par sa vertu pédagogique permettre aux scolaires de mieux appréhender cette culture de la sécurité, est également à porter au crédit du SPIRAL.

Après le débat national qui va s'engager en décembre, je souhaite que nous puissions réexaminer comment nous pourrions donner plus d'ampleur encore au SPIRAL ici à Lyon et comment tirer davantage encore de l'espace de débat, de proposition, de sensibilisation qu'il constitue.

Pour conclure, je remercie ceux, qui au cours de ces dix ans, ont permis à ce concept de prendre forme, de se développer et d'apparaître comme un outil qui nous sera encore plus utile qu'il ne l'était par le passé. »





Patrick Bertrand, Vice-Président du Grand Lyon (représentant Gérard Collomb)

Je tiens tout d'abord à vous présenter les excuses de Monsieur Gérard Collomb, président du Grand Lyon et maire de Lyon, actuellement à Shanghai et qui regrette très vivement de ne pas être parmi vous aujourd'hui. Il le regrette d'autant que les thèmes abordés font partie de ses préoccupations les plus importantes. J'ai donc la chance et l'honneur de vous présenter la manière dont le Grand Lyon voit le SPIRAL et l'ensemble des problèmes qu'il traite.

Né, il y a dix ans, le SPIRAL a dépassé largement l'âge de raison. Il est né d'une volonté commune de l'État et du Grand Lyon d'associer à une même table les représentants des entreprises, des associations, des collectivités territoriales et de l'État pour traiter ou proposer de traiter de la meilleure façon les problèmes environnementaux de l'agglomération. À l'époque ces problèmes faisaient l'objet de grandes crispations et il était grandement souhaitable de réunir les différents acteurs afin d'instaurer le dialogue.

Votre participation nombreuse, vos 10 ans d'existence, montrent d'ailleurs que le SPIRAL a réussi sur ce plan.

Depuis le début, le Grand Lyon est très attaché à cette structure coprésidée par Monsieur le Préfet et le Président du Grand Lyon, même si tout ceci n'est pas complètement clair car le SPIRAL n'a pas de statut.

Mais nous sommes prêts à assumer cette fonction qui nous paraît capitale.

D'ailleurs, notre présence est importante car deux de nos vices présidents sont membres du SPIRAL, Monsieur Reppelin, vice-président en charge du pôle environnement et Monsieur Claude Pilonnel, vice-président et membre fondateur du SPIRAL !

Notre participation ne se limite pas à ce niveau-là, car très régulièrement nos responsables fonctionnaires apportent leur contribution à vos travaux auxquels participent d'autres élus, d'autres collectivités territoriales, en particulier le Conseil général, les communes et syndicats de communes situés hors du territoire de la communauté. Tout le monde en conviendra, le rôle de l'élu est primordial en particulier de l'élu de proximité.

En effet, lorsqu'un citoyen voit son environnement se dégrader, les problèmes sont tellement complexes que la première personne à qui il va s'ouvrir, sera son maire ou son conseiller municipal de proximité voire son conseiller général. C'est effectivement à ce niveau-là que les gens perçoivent qu'il y a moyen d'agir même si, dans un certain nombre de domaines, les dispositions sont à caractère étatique et national. De plus, vous avez délégué à vos élus, la charge d'un certain nombre de biens communs et de services publics, comme les collectes d'ordures ménagères, de déchets, la gestion de l'eau ou de son assainissement. Des domaines où nous sommes des acteurs industriels, bien que ce dernier mot ne soit pas véritablement adapté en ce sens que nous n'avons pas de profit à réaliser. Néanmoins notre activité peut être génératrice de nuisance sur le plan de l'environnement.

Le Grand Lyon s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, un développement qui réponde au besoin du jour sans compromettre les besoins des générations futures dans un souci d'efficacité économique, environnementale et sociale.

Les changements de comportement qui sont nécessaires pour une amélioration de notre environnement ne pourront être le fruit que d'un travail de proximité avec les populations et les acteurs économiques, les entreprises. Le SPIRAL est parfaitement organisé dans cette logique et le Grand Lyon continuera à en être un partenaire actif.

Pour éclairer éventuellement vos débats, je me permettrai de soulever cinq points qui me paraissent importants :

Le premier est **la loi sur l'intercommunalité** qui donne des compétences importantes aux communautés urbaines en matière de lutte contre la pollution de l'air notamment. Nous voulons contribuer directement à **l'amélioration de la qualité de l'air** concernant les pollutions chroniques et les nuisances olfactives. Dans ce domaine, nous devons donner l'exemple car nous sommes entre autres gestionnaires d'une flotte d'automobiles et d'usines d'incinération et avons, de plus, des responsabilités dans le cadre de la réglementation des déplacements individuels à



caractère automobile et sur l'arbitrage avec les déplacements collectifs.

Nous voulons agir au sein de SPIRAL AIR pour réduire les sources d'émissions mais aussi les nuisances olfactives générées par les stations d'épuration. En parallèle du travail opéré par le réseau Coparly, nous souhaitons que SPIRAL AIR retrouve son rôle de réflexion, d'étude, de proposition, de recommandation pour améliorer la qualité de l'air de notre agglomération et ainsi améliorer l'image de celle-ci car notre agglomération ne fait pas partie dans ce domaine des meilleurs élèves !

Le deuxième point concerne **les risques industriels** largement évoqués par Monsieur le Préfet. Mais il est évident qu'après le drame de Toulouse, le Grand Lyon a souhaité que soit engagée une remise à plat de ces risques en liaison avec les élus même si ces problèmes ne sont de par la loi que de la responsabilité de l'État et des industriels. En revanche, le débat régional auquel Monsieur le Préfet vient de faire allusion sera le support de cette nécessaire concertation que les élus réclament.

Nous souhaitons continuer à être étroitement informés et associés aux prises de décisions. Ces thèmes sont suffisamment importants, et ce n'est pas un hasard, que les deux groupes de travail qui traitent, l'un des risques et l'autre du transport des matières dangereuses, soient présidés par des vices présidents du Grand Lyon.

Le troisième point porte sur **l'amélioration de la qualité des eaux industrielles**. Si des efforts ont semble-t-il déjà été réalisés par le passé, il faut continuer à encourager le traitement des effluents de manière de plus en plus fine car la qualité des

eaux de nos fleuves est essentielle pour notre confort et notre avenir.

Le quatrième point concerne **la valorisation des déchets** par tous modes de réutilisation des déchets et des énergies. Cette volonté est inscrite dans notre projet de plan de mandat et doit donner l'occasion de réunir les producteurs de déchets, les recycleurs et les chercheurs.

Le groupe de travail spécialisé du SPIRAL devra piloter ces acteurs afin de favoriser toutes les idées susceptibles de créer de nouvelles filières. Nous serons très attentifs à toutes les possibilités nouvelles dans ce domaine.

Le cinquième point, le plus important me semble-t-il pour les missions à venir du SPIRAL, concerne **l'information du public**.

La communication est un élément essentiel. Le développement ne sera durable que s'il est compris par tous et si chacun y apporte sa contribution.

Concertation, communication et éducation doivent être les fils conducteurs de votre action, de notre action. La communication doit être transparente, pédagogique et adaptée aux différents publics : scolaires, relais d'opinion, grand public.

Dans ce domaine, le SPIRAL n'est pas totalement vierge, il rassemble déjà de nombreuses compétences : les pouvoirs publics, les élus, les industriels et les associations. C'est donc une structure légitime pour communiquer sur les problèmes environnementaux qu'il traite. Il a déjà à son actif des réalisations importantes et son action croissante vers les milieux scolaires nous semble très intéressante. Je pense en particulier au cédérom sur les risques majeurs, qui est en cours de réalisation en partenariat avec les académies de Lyon et Grenoble.

Le rôle d'information du public, de tous les publics, nous semble pouvoir être encore accentué. Le SPIRAL pourrait être un **lieu de rassemblement de toute la documentation, de toutes les publications sur l'environnement industriel**, produites par ses différentes composantes. Là aussi, nous trouvons un grand maquis de domaines où les éléments de documentation sont très épars et dispersés dans de très nombreuses organisations. Il serait souhaitable, et je pense qu'il en a les capacités,

que le SPIRAL soit un point de rassemblement dans la recherche de ces documentations. Le Grand Lyon est prêt à participer à la mise en place d'un tel projet qui permettrait à tout un chacun de pouvoir disposer dans un lieu unique de toute la documentation disponible sur les problèmes environnementaux de l'agglomération lyonnaise.

Comme vous le voyez, nous vous donnons beaucoup de travail. Les groupes de travail auront encore beaucoup à faire. Je leur souhaite un grand courage et vous, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.



Bilan des travaux du SPIRAL



Marc Caffet,
directeur de la DRIRE Rhône-Alpes

Le présent forum a pour vocation de définir les axes de travail et les priorités pour les années à venir du SPIRAL.

Il est donc nécessaire de regarder un peu en arrière et de dresser un bilan d'étape des travaux de cette structure de concertation.

C'est l'objet, en particulier, des trois ateliers qui se réuniront cet après-midi et dont nous attendons beaucoup de propositions. Nous dresserons ce bilan d'activité des dix dernières années écoulées de manière succincte puisque l'essentiel des travaux est présenté dans le document remis à l'accueil.

Nous rappellerons simplement les lignes de force des travaux qui ont été réalisés jusqu'à présent.



Rappel sur la création du SPIRAL :

Le SPIRAL a été créé en 1990 à la demande du Ministre de l'environnement, monsieur Brice Lalonde. Il s'agissait de bâtir sur le mode expérimental déjà pratiqué dans d'autres régions, en particulier dans les régions de Fos Marseille et de la Basse Seine, de créer dans l'agglomération lyonnaise, qui présentait les mêmes caractéristiques d'imbrication entre une forte densité de population et une activité économique intense, un cadre de concertation et de réflexion. L'objectif était bien sûr d'essayer de réconcilier ou de concilier industrie et environnement. La mission du SPIRAL était d'organiser la réflexion donc de ménager la liberté de ton. On dit souvent que les membres du SPIRAL ont le droit de parler mais aussi le devoir d'écouter, d'alimenter une réflexion en commun. Mais le SPIRAL n'est pas simplement une réflexion désincarnée, c'est aussi le prélude d'un passage à l'acte comme l'a rappelé Monsieur

le Préfet à propos de l'arrêté qui réglemente le transit et la desserte de l'agglomération lyonnaise des matières dangereuses. Il s'agit donc de préparer de manière collégiale des décisions qui vont modeler en profondeur le cadre de l'environnement et la gestion des risques de cette agglomération.

Autre grande mission du SPIRAL : il faut être un relais d'information vers nos concitoyens. Monsieur Besse, Monsieur Bertrand ont insisté sur ce point qui est vital pour nous et nous verrons à l'occasion de la présentation du sondage d'opinion quelle est l'acuité des attentes de nos concitoyens sur ce registre.

En termes d'organisation : il y a un élément auquel nous tenons beaucoup, il s'agit du caractère quadripartite du SPIRAL : l'État, les collectivités territoriales, les représentants du monde économique et pour simplifier les représentants de la société civile (monde associatif, experts, universitaires, médias).

Dans son arrêté préfectoral qui le crée, le SPIRAL est composé d'une commission permanente et d'un comité plénier mais à mes yeux le plus important, car c'est là que se réalise le travail et s'élaborent les recommandations, ce sont les groupes de travail bâtis sur des thématiques jugées vitales pour cette agglomération ; des groupes de travail qui ont un caractère temporaire ou permanent.

Lors de sa création : trois thèmes de travail ont été retenus : la pollution atmosphérique qui, comme nous le verrons, est toujours la première préoccupation des habitants de cette agglomération, la localisation de nouvelles installations industrielles, c'est-à-dire la problématique de l'aménagement de l'espace ou de l'organisation entre d'une part l'urbanisation et d'autre part l'activité économique et le transport de matières dangereuses.

Au fil du temps, d'autres thèmes correspondant à autant de groupes sont venus enrichir l'activité du SPIRAL : les risques industriels très peu de temps après sa création, puis la qualité de l'eau, un groupe de travail sur l'information de nos concitoyens et plus récemment un groupe sur les déchets. Nous allons vous présenter succinctement la synthèse des travaux de ces groupes.

SPIRAL LOCALISATION NOUVELLES INDUSTRIES

SPIRAL LOCALISATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES dans le périmètre de l'agglomération lyonnaise. Cette commission a travaillé sur deux grands thèmes.

Le premier était de bâtir en quelque sorte le cahier des charges de ce que nous avons baptisé une ÉCO-ZI ; c'est-à-dire une zone industrielle à haut degré de qualité environnementale passant par une relative sélectivité ou compatibilité dans les activités qui pouvaient être accueillies dans cette zone industrielle ou étant exemplaire en raison des équipements collectifs de gestion de l'environnement (station d'épuration et aire de transit des déchets).

Deuxième grand thème de travail de cette commission : bâtir un certain nombre de règles de conduite, de normes de comportement pour la localisation. Règles cristallisées dans une charte adoptée en 1995 dont s'inspirent maintenant à la fois le monde industriel et le Grand Lyon en matière d'urbanisme.

En revanche, après de longues discussions, s'agissant du concept d'ECO zone industrielle, il a été jugé beaucoup plus pertinent d'injecter dans chacune des zones industrielles existantes de l'agglomération les principes et les équipements retranscrits dans ce cahier des charges plutôt que de bâtir ex-nihilo une nouvelle zone industrielle à la périphérie de Lyon possédant ces caractéristiques. C'est l'option prise par le Grand Lyon et l'axe de travail actuel.



SPIRAL AIR

SPIRAL AIR : l'un des tout premiers groupes de travail du SPIRAL avec, là également, deux grands thèmes de propositions et d'actions.

En premier lieu, la préparation de l'extension de la zone de protection spéciale, à l'origine limitée à Lyon et Villeurbanne, étendue à l'ensemble de la communauté urbaine. Il s'agit d'un dispositif permettant en cas d'épisode de pollution, notamment dans les périodes climatiques baptisées inversion de températures, de limiter les rejets d'oxyde de soufre de notre agglomération.

Deuxième grand thème, et cela avant même les obligations qui résultent de la loi sur l'air, la mise en place d'une procédure d'information et d'alerte des populations en cas de pic de pollution sur les trois grands marqueurs que sont l'ozone, les oxydes d'azote et l'oxyde de soufre.

Le SPIRAL AIR a préparé la mise en place de ce dispositif d'information qui a été transcrit par deux arrêtés préfectoraux.

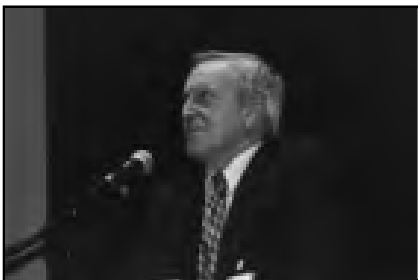
Comme l'a indiqué Monsieur Bertrand, ce SPIRAL AIR doit être réactivé car en relatif sommeil depuis la loi sur l'air. Historiquement, le SPIRAL est centré sur les nuisances d'origine industrielle tandis que les problématiques de pollution de l'air, notamment dans une agglomération comme Lyon, se sont déplacées vers les sources mobiles, à savoir le transport automobile.

Donc la priorité au cours de ces dernières années a été donnée au plan de déplacement urbain en particulier et à la préparation du plan régional de la qualité de l'air. Cela signifie que le SPIRAL AIR a été relativement décalé par rapport au recentrage des préoccupations en matière d'air. Il nous faut à présent rebâtir le mandat de ce groupe de travail ; il serait nécessaire pour se faire d'élargir son champ de compétences aux sources mobiles (le transport) et de l'articuler avec l'association COPARLY chargée de la surveillance de la qualité de l'air.



SPIRAL TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Intervention de Claude Pillonel, Vice-Président du Grand Lyon et Président du groupe SPIRAL TMD



Le transport des matières dangereuses est un domaine qui en 1990 n'était pratiquement jamais abordé et même les ministères n'en parlaient pas. D'emblée, j'ai vu qu'il y avait un intérêt flagrant, notamment de la part des professionnels, car nous étions le groupe le plus important avec 59 participants. Il y avait les chargeurs, les professionnels du transport mais aussi les syndicats. La relation s'améliorait au fur et à mesure, un lien de confiance se créait avec les services de l'État. Dieu sait s'il y avait des dualités, il y en a encore, mais je crois que cette structure du SPIRAL, sans fond ni toit, est vraiment un lieu où l'on peut créer des liens de confiance et où l'on peut acquérir les uns et les autres, professionnels et services de l'État, une crédibilité.

Nous avons tout d'abord souhaité faire un état des lieux des transports dangereux et de leurs risques potentiels qui a abouti en 1994 à un livre blanc, publié en 1998 en dernière lecture, et qui est toujours disponible dans les services de l'État et ceux de la Communauté Urbaine.

Ce livre blanc se préoccupait de trois modes de transport : rail, route et fluvial, sachant que maintenant nous avons une autre hypothèse de travail : les canalisations. Nous travaillons avec différents collaborateurs des services de la Communauté urbaine et de l'État qui font un travail gigantesque notamment de relation avec les différentes structures qui participent aux travaux du groupe.

Un petit mot pour Monsieur Mazerot, dont le groupe avait travaillé notamment sur les ECOZI, structures qui n'ont pas connu un grand succès (aucune nouvelle véritable zone industrielle de ce type n'a été créée), mais dont le Grand Lyon s'est quand même inspiré, par exemple à Champ-du-Pont ; on voit bien que la participation du SPIRAL n'a pas été négligeable à ce niveau-là. Il s'agissait de propositions et non pas d'obligations, mais je crois que les structures de l'État et de la Communauté urbaine ont pris en compte ce qu'avait produit le groupe de Monsieur Mazerot dans les ECOZI, zone industrielle écologique. Maintenant, il en résulte un canevas suivi de façon assez régulière par les instances créatrices de zones industrielles.

Nous avons très vite vu, qu'il y avait parfois beaucoup de risques potentiels dus aux véhicules de matières dangereuses qui pénétraient dans l'agglomération lyonnaise par toutes les rues. On voyait, en effet, assez fréquemment des dépotages s'effectuer à côté de magasins, collèges ou lycées. Nous avons alors entrepris, avec tous les responsables de ces transports, de créer un plan de circulation pour les matières dangereuses. C'est ainsi que nous avons mis en place un plan de circulation probatoire d'abord, puis, en 2000, un plan de transit et de desserte interne de l'agglomération lyonnaise avec, dans certains cas, des horaires de pénétration facilitant le travail des transporteurs notamment auprès des stations services. Nous avons d'abord déterminé les grandes structures (voierie...), puis localisé les stations-service. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait une possibilité d'approvisionner toutes ces stations sans créer de risques supplémentaires. Nous avons donc établi des cartes de transit et de desserte interne, remis à tous les transporteurs et qui sont également à disposition de la population.

On a aussi mis en place une signalisation appropriée à l'entrée de l'agglomération dont l'installation sera terminée prochainement. Tout ce dispositif a été validé par le Préfet. À partir de mai-juin 2002, il y aura une application réglementaire par les services de police.

Nous avons également travaillé sur les stations de lavage des citernes. Nous avons remarqué que sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, il n'y avait aucune station de lavage réglementaire répondant aux normes françaises et européennes. Nous avons été un agent facilitateur pour l'installation de deux zones de lavage réglementaires. Normalement, toutes les citernes passent aujourd'hui par des stations de lavage réglementaires qui permettent d'avoir des effluents contrôlés.

Nous avons participé avec l'État et le Ministère chargé des transports à la réglementation sur les règles d'enlèvement et de stockage des MD dans le cadre des zones multimodales. Il y avait des incohérences : par exemple, si vous déposiez un produit dangereux d'un train sur un camion, le camion pouvait rester des heures en l'état. En revanche, si ce produit ou cette citerne était posé par terre il devait être dégagé dans les trois heures.

Le ministère a donc bien compris l'intérêt qu'il y avait à travailler avec le SPIRAL TMD et il a agrémente la réglementation de choses beaucoup plus classiques mais aussi répondant aux questions de sécurité.

Les tunnels ont également été une de nos sources de travail. Sans beaucoup de résultat, mais on avait néanmoins pressenti les problèmes qui allaient arriver par la suite. Il est vrai que Lyon est dans une situation particulière puisque dans dix ans la ville sera entourée de tunnels. Il faudra donc avoir une politique à ce niveau-là : comment faire entrer les camions et les transporteurs de matières dangereuses ? Je pense qu'il était grand temps de se poser la question et le ministère maintenant s'en occupe.

Les projets du SPIRAL TMD

Un domaine n'avait pas été abordé : le transport par canalisation. Nous souhaitons disposer dans les prochains mois d'un inventaire du réseau de canalisations de transport des matières dangereuses. Je crois que le SPIRAL est une bonne instance de réflexion à ce niveau-là sachant que certaines installations sont contestées par des riverains. Dans le cadre du SPIRAL, nous pouvons négocier et voir le meilleur

rendement entre la sécurité et l'économie exigée par certaines entreprises. Pourquoi ? Parce qu'au sein du SPIRAL sont présentes les associations de consommateurs, les syndicats, les personnes qui sont aux prises avec l'économie et l'État.

Nous envisageons d'élaborer un cahier des charges sur les plateformes multimodales, je compte beaucoup dessus car c'est une innovation et une demande pressante du Préfet. C'est une charge que le SPIRAL veut mener à son terme. Déjà une sous-commission travaille dessus.

Nous répertorions aussi les sites de stationnement occasionnel des TMD parce que le risque potentiel est aussi présent. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement pas de lieu adéquat et il n'est pas rare de trouver une citerne près de chez soi qui attend d'être déplacée le lendemain. Je pense qu'il faut réfléchir à ce sujet pour avoir des zones structurées et surveillées. Il faut autre chose que les aires de repos sur autoroute pour stationner.

Ensuite, nous allons évaluer l'impact de l'application du plan de circulation, je vous en parlais précédemment, avec comme objectif de relever les points faibles du plan et d'y remédier.

Enfin, actuellement nous recensons géographiquement les quantités de matières dangereuses. Je crois que l'on arrive à bien résoudre un problème quand on connaît aussi bien le qualitatif que le quantitatif. Nous demandons également à l'État de reconduire peut-être une enquête cordon qui pourrait être le support à ce recensement quantitatif.

Pour finir, nous souhaitons maintenant, puisque nous avons 10 ans de pratique, réaliser une bibliothèque et être une mémoire du transport des matières dangereuses. C'est-à-dire mettre en place un inventaire au niveau départemental des études, bilans et statistiques qui ont été menés sur les différents modes de transport des matières dangereuses en terme d'aléas, de vulnérabilité et d'enjeux.



SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS

Intervention de Fabien Barthe,
chef de la division Environnement la DRIRE

Né en 1992, il s'agit d'un groupe ancien qui a déjà connu trois présidents successifs : Franck Sérusclat, Jacques Chaîne et Michel Reppelin, l'actuel président que je remplace aujourd'hui (il est en déplacement à l'étranger avec M. Gérard Collomb).

Avant d'évoquer le bilan proprement dit, je souhaiterais revenir un instant sur le contexte particulier du début de l'année 1990, lors de sa naissance. La loi Sécurité Civile de 1987 était sortie peu de temps avant et la première opération de maîtrise de l'urbanisation avait connu déjà quelques péripéties juridiques sur l'agglomération lyonnaise entraînant une certaine tension entre les différents acteurs de gestion de ce risque industriel.

Par ailleurs, l'ensemble des textes de transposition de la première directive Seveso, publié de 1987 à 1991 essentiellement, posait deux grands principes ; tout d'abord le droit à l'information des populations exposées aux risques industriels et ensuite l'élaboration des plans d'urgence.

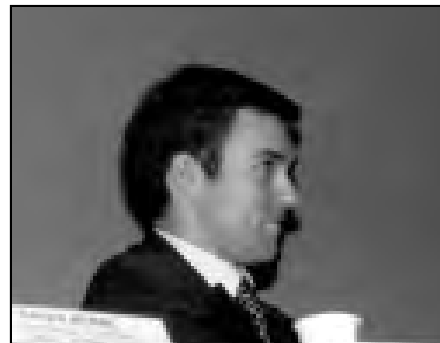
Le plan de travail qui a été défini au départ par ce groupe de travail du SPIRAL était en phase avec cette politique avec d'abord la réalisation d'une campagne publique d'information préventive, la vérification que les plans particuliers d'intervention étaient opérationnels et, dernière orientation, le suivi des actions de réduction des risques pris par les industriels et leurs incidences sur la maîtrise de l'urbanisation.

Le SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS a été très actif dans le domaine de l'information du public avec la réalisation de deux vastes campagnes en 1993 et 1998.

Première opération, la campagne de 1993, au départ limitée dans son ampleur, elle concerne uniquement les établissements à risques majeurs de la Communauté Urbaine et touche malgré tout

300 000 personnes environ. Un grand nombre de supports sont édités à cette occasion, distribution de plaquettes sur de nombreux points de diffusion, réalisation d'une bande dessinée diffusée dans les collèges, mise en place d'un numéro vert et quatre réunions publiques.

Point important de cette campagne qui sera repris par la suite, le principe selon lequel l'information des niveaux de populations sur ces risques industriels pour être crédible doit émaner de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de ce risque. Le SPIRAL est une structure particulièrement intéressante et légitime pour orchestrer ces campagnes d'information. C'est ainsi que les élus, l'État, les industriels, les associations, l'Éducation Nationale, les pompiers ont été associés à cette première campagne.



Autre avantage que représente cette structure : la possibilité de réaliser un certain nombre d'économies d'échelle et d'aller au-delà de la simple exigence réglementaire de diffusion de plaquettes aux habitants en multipliant les vecteurs de communication. Le bilan de cette première campagne montre que les populations sont en attente d'information sur les risques et sur les mesures prises par les industriels pour les réduire.

La plaquette «Prévention des risques industriels dans le département du Rhône : 10 ans de Progrès» voit le jour en 1996 ; un document assez didactique qui, exemples à l'appui, illustre les efforts mis en œuvre par les industriels dans la maîtrise du risque.

Le deuxième important travail du SPIRAL RISQUES a été de relancer une nouvelle campagne cinq ans plus tard dont la préparation démarre en 1997. Plus importante que la précédente, cette opération concerne tout le département du Rhône, et touche 400 000 personnes sur 31 communes.

Le retour d'expérience, réalisé lors de la première campagne, conduit le SPIRAL à prendre en charge lui-même l'organisation logistique de cette nouvelle campagne, à s'investir également dans la réalisation des supports d'information avec la réalisation d'une vidéo diffusée lors d'événements publics.

En matière logistique, il est à noter que ces campagnes ont un coût très important et nécessitent dans leur préparation la mise à disposition d'une ou plusieurs personnes. En 1998, il a fallu ainsi recourir à un CDD de six mois chargé spécifiquement de cette mission. Il importe aussi de relever la volonté de s'appuyer sur le relais très important que sont les élus pour véhiculer l'information sur les risques auprès de leurs concitoyens. Il a donc été organisé le 12 juin 1997 une séance de sensibilisation et de formation auprès d'une cinquantaine d'élus locaux permettant de préparer les maires à cet exercice d'information. Ensuite, ils ont été associés à la déclinaison des supports d'information via l'envoi de lettres ou par le biais des bulletins municipaux ainsi qu'aux tables rondes et réunions publiques.

Autre point important sur la campagne de 1998 et qui est un axe de développement important pour le SPIRAL RISQUES, la volonté de toucher d'autres publics à savoir les scolaires pour répondre aux besoins de diffusion de cette culture de la sécurité aux générations futures. En 1998, un dossier pédagogique a donc été diffusé auprès de 400 établissements scolaires. Le lancement de la campagne a été fait par une conférence de presse complétée de l'ouverture du site Internet qui depuis a été reformulé et l'organisation de neuf réunions publiques. On peut encore citer la participation récurrente du SPIRAL au salon Pollutec qui a lieu tous les deux ans à Lyon en alternance avec Paris.

L'étude d'impact de la campagne de 1998 : la diffusion de l'information ne s'arrête pas à la diffusion de plaquette et à l'organisation de réunions publiques. Il faut quand même s'assurer que l'information diffusée est correctement assimilée car on ne parle pas de n'importe quelle information mais de risques, de dangers, de consignes à adopter en cas d'accident majeur. Il est donc important de réaliser périodiquement un sondage

pour connaître l'état de la mémoire collective sur la perception de ces risques.

Sondages opérés à plusieurs reprises après la campagne de 1993 et en 1999 dont le bilan est à mettre en perspective avec le sondage d'opinion qui sera présenté un peu plus en avant.

En effet, globalement la population se considère comme peu informée sur les risques même si elle semble avoir les bons réflexes sur les comportements à adopter. Le support écrit paraît assez bien adapté pour informer ces populations, on verra qu'il y a peut-être une évolution avec les résultats du nouveau sondage.

Bilan qui nous encourage évidemment à perdurer dans l'information et peut être à envisager de resserrer la périodicité de la diffusion, ce dernier domaine risquant de connaître une évolution suite à l'accident de Toulouse.

Enfin, la réalisation d'un cédérom sur les risques majeurs est une initiative née au départ à la fois au niveau du CIRIMI (Comité pour l'information sur les risques industriels majeurs dans l'Isère) et du SPIRAL de réaliser un support dédié aux scolaires qui soit ludique et interactif. Ce cédérom a donc été développé conjointement par le CIRIMI, le SPIRAL RISQUES et les académies de Lyon et Grenoble de façon à ce que le contenu soit adapté à une diffusion en milieu scolaire. Quant aux perspectives du SPIRAL RISQUES, groupe sensible étant donné l'actualité, un plan d'action a été présenté, avant l'accident de Toulouse, à la dernière commission permanente prévoyant la reconduction du groupe SPIRAL RISQUES dans ses missions d'information du public, voire de les élargir, et d'avancer la prochaine campagne d'information à l'année 2002. Dans le domaine des exercices de crises et des plans d'urgence, il est prévu de tester la mise en œuvre d'un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) sur le département du Rhône l'an prochain. Il y aura probablement une articulation à trouver entre la campagne d'information des populations et, le cas échéant, la mise en situation lors de l'exercice de crise d'une partie de cette population.

Bien évidemment, la nouvelle directive Seveso 2 conduit le SPIRAL RISQUES à être actif dans ce domaine ; une possibilité d'action, en plus des volets réglementaires abordés précédemment,

pourrait être de valoriser les échanges et retours d'expériences sur l'aspect organisationnel (gestion du risque et prise en compte du facteur humain).

Pour terminer, dans le cadre du projet territorial de l'État pour le compte du chantier "maîtrise des risques", il a été prévu de réaliser un état des lieux des risques sur le département.

Ne souhaitant pas multiplier les structures et confier le projet à un pôle de compétences crédible, le Préfet s'est tout naturellement tourné vers le SPIRAL RISQUES.

Il est donc prévu de réaliser, voire de sous-traiter, une analyse de l'existant. Je crois qu'il faudra croiser ce travail avec celui en cours à la Communauté urbaine.

Il me reste à souligner que l'accident de Toulouse aura probablement des répercussions sur le rôle des SPPPI en matière d'information du public concernant les risques industriels majeurs.



SPIRAL EAU

Intervention de Jean-Claude Daumas, Vice-Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse et Président du SPIRAL EAU

Tout d'abord, étant un des membres présent initialement au SPIRAL lors de sa création, je voudrais dire un mot sur les risques industriels. Sous l'autorité de Franck Serusclat, premier président de ce groupe, on a fait un travail de réflexion sur la maîtrise d'urbanisation. Pour vous dire l'importance des travaux du SPIRAL, cette réflexion est montée jusqu'à Paris et le Ministère a sorti, ensuite, une brochure maîtrise des risques industriels !

Le SPIRAL EAU a été créé dans le sillage du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui est un schéma structurant pour le bassin Rhône Méditerranée Corse qui s'impose à tous et en particulier aux documents administratifs ! À partir du SDAGE, on peut créer d'autres mécaniques que sont les SAGES à portée locale sur les bassins versants.

La mission qui nous a été confiée a été de mettre en place un plan pour atteindre les objectifs repris dans le SDAGE ; c'est-à-dire 50 % de réduction sur les rejets toxiques et les micro-polluants organiques en 10 ans. Les actions réalisées : le Préfet nous avait demandé de mettre en place un suivi pérenne des rejets dans le milieu. Pour atteindre cet objectif, nous avons proposé la création d'une association, la CAMALY (Connaissance et Amélioration du Milieu Aquatique de l'agglomération LYonnaise) constituée à la fois du Grand Lyon et de l'association d'industriels Apora spécialisée dans la protection de l'environnement sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Présidée soit par un vice président du Grand Lyon soit par un industriel de l'Apora, la Camaly a donc procédé au suivi du milieu (qui correspond à une partie du réseau national de bassin) et en plus de l'auto-surveillance des rejets industriels et des rejets urbains, à un suivi éco-toxicologique consistant à mesurer la toxicité aiguë et la toxicité chronique (nouvel élément que l'on

retrouve dans le nouveau projet de loi sur l'eau qui sera examinée par le Parlement début janvier 2002). Donc la toxicité chronique mesurée par l'algue est déjà prise en compte dans le SPIRAL et le sera dans le projet de loi.

La Camaly, si je ne me trompe pas, a réalisé 16 séries d'analyses depuis le début. Ensuite, on a beaucoup travaillé sur les déchets toxiques en quantité dispersée. Ces déchets qui s'en vont au fil de l'eau représentent une possibilité de pollution énorme. On a commencé par les analyses des rejets des établissements les plus polluants raccordés au réseau urbain qui représentent 20 % des apports toxiques.

Ce qui veut dire qu'il reste encore 80 % sur lesquels il faut travailler. Cette démarche a consisté à lancer des actions pour sensibiliser les PME-PMI par la diffusion d'un guide accompagné d'une lettre du Préfet et par l'organisation de réunions de sensibilisation des branches professionnelles (mécanique, métallurgie, ennoblement textile, blanchisserie, teinturerie, pressing, réparation automobile, carrosserie). Nous n'avons pas obtenu un franc succès sur 3000 invitations envoyées, finalement la participation a été très faible, de l'ordre d'une cinquantaine de personnes.

La sensibilisation est pourtant un facteur essentiel, avec la participation et la concertation, du SPIRAL. Sensibiliser, convaincre et non pas imposer.

Cette démarche s'est poursuivie par de nouvelles campagnes d'analyses un peu plus précises sur les réseaux d'égouts communautaires de 1996 à 1999 avec pour résultat que les rejets toxiques proviennent essentiellement des activités économiques. Ce qui ne veut pas dire gros industriels, mais le tissu PME-PMI sur lequel il fallait agir.

Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne se préoccupent pas d'environnement, elles font ce qu'elles peuvent, mais il y a beaucoup de problème à résoudre, en particulier celui-là !

Comme sur les autres fleuves européens, on s'est intéressé à la création d'une station de surveillance de la qualité des eaux du Rhône et d'alerte. Un passage difficile, mais nous y sommes arrivés. Elle fonctionne, même s'il y a encore des améliorations à faire. Après quelques aléas juridiques, en fin de compte, on travaille tous ensemble. Je tiens d'ailleurs à remercier le

maître d'ouvrage : le Syndicat Rhône Sud. Cette station permet de renforcer le suivi en continu de la qualité des eaux, mais aussi, à préserver les captages en cas d'alerte.



Le coût est important de l'ordre de 5,5 MF et de 650 000 F pour le fonctionnement. Il faut savoir que tout le monde y participe mais, il y a un « contributeur » un peu plus important que les autres, l'Agence de l'Eau qui par son conseil d'administration a décidé d'une importante subvention. Les autres « contributeurs » sont les industriels et la communauté urbaine (via CAMALY), l'État, les Voies Navigables de France, EDF, la Compagnie Nationale du Rhône avant sa transformation et les deux syndicats de distribution d'eau : Rhône Sud et les Monts du Lyonnais.

Les perspectives du SPIRAL EAU :

L'objectif du SDAGE définit une réduction des rejets toxiques de 50% d'ici à 2007. Un sous-groupe de travail du SPIRAL EAU a été chargé d'étudier les normes et types d'actions à mettre en place pour atteindre cet objectif.

Ensuite, il s'agit de mettre en place une opération « pressing propre » comme cela se fait dans d'autres régions. Opération conduite avec la chambre régionale de métiers, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, le Conseil régional et l'UNIRET, le syndicat des pressing.

Par ailleurs, nous avons continué à suivre les campagnes d'analyses de rejets sur les milieux et poursuivi nos nombreuses actions d'information avec l'édition de plaquettes sur la qualité du Rhône, sur les DTQD...

Aujourd'hui, l'information est une chose capitale dans l'environnement. Je suis outré de la façon dont les médias retraduisent nos actions d'information car cela fait 30 ans que je m'occupe d'environnement et je sais pertinemment ce que nous avons fait. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut continuer, toujours convaincre.

J'ai évoqué une station d'observation en aval de Lyon, notre souhait est maintenant d'en construire une en amont afin de pouvoir comparer les paramètres d'entrée et de sortie.

Enfin, d'autres domaines sur lesquels nous devons porter nos efforts : les eaux souterraines notamment et les déchets qui peuvent être en contact avec les nappes... Bref, nous ne sommes pas à court d'idées, mais dans son ensemble, il faut que le SPIRAL ait les moyens d'information ; ses actions sont fortement consommatrices en personnel. N'oublions pas que le SPIRAL est une structure ne disposant pas de budget propre (sans fond, ni toit) or il est important que l'on arrive à faire passer depuis notre agglomération des objectifs et plus tard des actions nationales. Or, de mon passé dans un grand groupe industriel, j'ai appris que c'est le local qui importe. C'est à la base que l'on agit et non l'inverse. Je souhaiterais que tout le monde l'ait bien compris.



SPIRAL DECHETS

Intervention de Marc Caffet, directeur de la DRIRE Rhône-Alpes

Le groupe de travail consacré aux déchets est le petit dernier puisque créé en 1996. Il résulte de l'adoption en 1994 du premier schéma départemental de gestion des déchets ménagers du Rhône. Les collectivités ont la charge du service public de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et non celle des déchets issus de l'activité économique que l'on appelle déchets industriels ; même lorsque ces déchets d'origine industrielle possèdent des caractéristiques identiques à celles des déchets ménagers et qu'ils devraient en bonne logique bénéficier des mêmes filières de traitement. Il s'agit de DIB : déchets industriels à caractère banal.

Première action : dresser un état des lieux pour établir la photographie de ce qu'étaient les DIB dans l'emprise de l'agglomération lyonnaise. Un état des lieux a été réalisé en 1997 au sein des activités économiques y compris le commerce et l'artisanat. Il a permis de mesurer qu'elle pouvait être la contribution des DIB aux choix collectifs d'élimination dans ce département, mais également d'identifier un certain nombre de filières où l'organisation collective et la disponibilité de solutions n'était pas offerte aux acteurs économiques.

En liaison avec l'ADEME, il a été décidé de lancer un appel à propositions pour apporter, dans la mesure du possible, des réponses à ces failles dans le dispositif des traitements des DIB. Le bilan de cet appel à proposition est un peu en demi-teinte car à l'heure actuelle il n'y a guère que quatre actions engagées.

C'est peu en rapport aux besoins de traitement de ces déchets à caractère banal.

Au-delà, le schéma départemental des déchets ménagers a été mis en révision en 1998 et le groupe de travail a prolongé son approche en s'efforçant d'avoir une vision beaucoup plus fine de ce gisement de DIB via un certain nombre d'enquêtes auprès des collecteurs, des éliminateurs et surtout auprès des producteurs.

Une enquête lourde, confiée à l'université de Lyon 1 (IG2E), a été conduite auprès de 3 000 entreprises dont les résultats devraient nous permettre d'identifier quels sont les objectifs de tri à la source, qui est le premier réflexe à avoir, mais également de valorisation énergétique et si possible, bien que difficile, la valorisation matière.

Dans l'avenir, les perspectives de ce groupe de travail sont d'assurer le suivi du volet DIB du schéma départemental des ordures ménagères et, deuxième axe de travail, d'opérer un rapprochement avec le SPIRAL EAU en vue d'identifier à l'intérieur de ces DIB, ou prétendus comme tels, la composante des déchets qui pourrait néanmoins présenter un caractère toxique. Des déchets dont le caractère toxique diffus peut être dû à la présence de colle, peinture, résine... Des produits aussi basiques se retrouvent, par le détour du tout-à-l'égout, dans les fleuves sur le parcours de Lyon ou bien en aval et sont à l'origine d'une fraction très significative de la charge toxique qu'apporte cette agglomération au fleuve Rhône.



L'INTERGROUPE INFORMATION

**Intervention de Marc Caffet,
directeur de la DRIRE Rhône-Alpes**

Un groupe qui a évolué pour devenir en 1998 un intergroupe sachant que le SPIRAL a réaffirmé que chacun de ses groupes (risque, eau, air, déchets, transport de matières dangereuses) devait être porteur de sa propre politique de communication et d'information des publics. Cet intergroupe intervient d'une part en appui méthodologique, logistique ou thématique, mais doit également conduire des actions d'intérêt commun.

Son activité s'est donc focalisée sur la préparation d'outils de communication comme le site Internet du SPIRAL en réponse à un appel à proposition de la Commission européenne ; même si, comme nous le verrons dans les résultats du sondage, le site Internet n'est pas vécu par la population comme un vecteur d'information suffisamment performant.

Ce groupe de travail a également assuré la participation de notre instance à Pollutec et l'organisation du présent forum.

Il s'agit d'un intergroupe dont les perspectives sont considérables compte tenu des attentes des habitants de cette agglomération.



BILAN DE FONCTIONNEMENT

**Intervention de M. Marc Caffet,
Directeur de la DRIRE Rh ne-Alpes**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour poser un certain nombre de questions sur le contenu des travaux et le mode de fonctionnement du SPIRAL ; c'est d'ailleurs l'origine des trois ateliers de cet après-midi. Pour éclairer cette problématique, nous avons engagé une série de travaux préparatoires dont l'enquête d'opinion opérée auprès d'un échantillon de la population de l'agglomération.

Nous avons également engagé un travail d'introspection qui consiste à demander aux acteurs du SPIRAL les voies d'amélioration apparaissant comme utiles ou indispensables.

Nous nous posons effectivement un certain nombre de questions sur l'élargissement de l'audience du SPIRAL, la fluidité et la souplesse du fonctionnement, la représentativité de nos différents collègues, la capacité d'expertise de nos réflexions.

Bilan de ce travail d'introspection, tout d'abord une satisfaction générale sur la convivialité, la liberté de ton, la possibilité de s'exprimer et celle d'être écoutée, le rythme des réunions et également un grand taux de satisfaction quant à la concrétisation d'un certain nombre de recommandations.

La structure du SPIRAL dans sa composition quadripartite est également plébiscitée, mais une grande majorité de ses membres estime qu'il convient d'élargir le champ des acteurs des catégories qui sont amenées à s'exprimer ou à proposer. Il est, en effet, apparu que plusieurs catégories sont sous représentées ou oubliées, le monde des petites entreprises, celui des associations, d'une manière générale les scientifiques, les experts et les syndicats de salariés concernés par des problèmes de risques ou de santé.

Les mécanismes du financement du SPIRAL sont jugés satisfaisants pour la moitié des membres ; il s'agit de financement au coup par coup où l'on monte une clé de répartition en fonction d'un projet donné selon ses particularités.

La moitié des acteurs du SPIRAL se pose la question de son champ d'intervention, c'est-à-dire le fait de travailler dans les limites du Grand Lyon conformément à l'arrêté préfectoral qui a créé le SPIRAL.

La question est parfois posée de travailler, à géométrie variable, sur des périmètres plus larges pouvant englober l'ensemble de l'agglomération voir le département.

Le risque étant, si on retient un périmètre trop vaste, de diluer l'action du SPIRAL.

Évoqué, un peu tôt lors de cette réunion, le statut juridique du SPIRAL ; la moitié des participants considère qu'il n'est pas un frein à l'action ou à la réflexion. La question du statut juridique des S3PI (le SPIRAL a dix frères en France avec 11 S3PI) est périodiquement posée de bâtir un statut juridique de ces S3PI.

S'agissant des approches thématiques, la plupart des membres du SPIRAL estime qu'il convient de repositionner et de réactiver les réflexions dans le domaine de l'air ; une ardente obligation étant donné les résultats de l'enquête auprès de la population.

Sur les modes d'intervention, un certain nombre de recommandations ou de pistes ont été évoquées ; le développement du partenariat avec les médias qui va de pair avec la nécessité de renforcer l'effort d'information vers nos concitoyens.

Utiliser davantage d'autres vecteurs comme le monde de l'éducation avec qui travaillent beaucoup l'Agence de l'Eau et l'ADEME. Dans son discours d'introduction, Monsieur Bertrand indiquait qu'il serait bon d'avoir un site, pas forcément Internet, de formation et de documentation sur l'environnement pour répondre aux attentes des Lyonnais.

D'autres pistes comme la généralisation de la formation pour les élus et une discipline que le SPIRAL pourrait se fixer, avoir chaque année un exercice de restitution public de ses travaux et perspectives, et cela non plus en comité plénier mais sur la scène publique de la Communauté urbaine et devant les citoyens.





Sondage d'opinion sur l'environnement et les risques industriels sur le territoire du Grand Lyon.

Intervention de M. Thierry Morize
de l'Institut Fournier

Voir en annexe le détail des résultats de ce sondage réalisé du 22 au 31 octobre 2001 sur un échantillon de 700 personnes représentatif de la population de 15 ans et plus de la communauté urbaine.

Les conclusions de ce sondage peuvent être résumées de la manière suivante :

Des préoccupations sur l'environnement centrées avant tout sur la pollution de l'air

- le premier facteur d'inquiétude
- le constat d'une dégradation au cours des 5 dernières années
- une inquiétude forte sur l'impact sur la santé
- mais la pollution de l'air est autant attribuée aux comportements des personnes que des entreprises (à l'exception des communes concernées par les zones PPI)

Les possibilités d'accident industriel grave, sans être la principale préoccupation des Lyonnais, sont un risque aujourd'hui perçu par les Lyonnais :

- un risque particulièrement sensible sur l'agglomération
- 50% estiment être personnellement exposés à des risques d'accident industriel grave
- un phénomène accentué par l'accident de l'usine AZF

Dans ce contexte, la population se sent peu informée :

- sur les niveaux de pollution et leurs conséquences ;
- encore moins sur les risques d'accident industriel grave.
- Les médias locaux (TV et radios) sont les vecteurs d'information les plus adaptés, mais il faut choisir les modes de communication en fonction des cibles.
- les institutions ne sont plus les organismes les plus crédibles en matière d'information sur l'environnement : la population fait davantage confiance aux associations de défense de l'environnement, et ensuite aux autorités locales (Communauté Urbaine et Élus Locaux).



Présentation de la maquette du c d rom sur les risques majeurs en Rhône-Alpes



Intervention de Valérie Bonnet,
Directrice de Publicum (Grenoble)

Je suis très heureuse de vous présenter ce cédérom sur lequel on travaille déjà depuis plus d'un an en collaboration avec un certain nombre d'enseignants des académies de Lyon et Grenoble, soit une dizaine de personnes, également sous la validation de personnes que nous avons appelé des experts scientifiques et techniques pour valider le contenu et le fond du cédérom. Cette version de travail n'est pas encore complète, mais donne cependant une vision assez précise de cet outil. L'objectif de ce cédérom vise à informer et sensibiliser prioritairement le public jeune, et le grand public par extension, aux risques majeurs dans la région Rhône-Alpes et surtout à leur prévention de façon à la fois ludique et pédagogique.

Deux points importants retenir :

l'aspect pédagogique qui veut dire que ce cédérom sera prioritairement distribué dans tous les établissements scolaires de la région, à usage des enseignants et de leurs élèves dans le cadre des cours car les risques majeurs sont au programme. Comme il concerne les classes du CM1 à la terminale, il est donc prévu deux niveaux d'accès, le premier appelé simple couvre du CM1 à la cinquième et un niveau plus pointu qui va de la quatrième jusqu'à la terminale et concernera également le grand public.

Second point, le fait que l'on compte sur le relais des enfants et des élèves auprès du grand public en supposant que ce cédérom soit suffisamment intéressant pour qu'il puisse être apporté à la maison par les élèves et que ces derniers aient envie de le montrer à leur famille.

Après l'introduction, un module d'identification permet de déterminer son niveau d'appartenance. L'identification permet de raccourcir les

manipulations pour les utilisations futures. Des enquêtes montrent que le niveau du grand public correspond à peu près à un niveau de quatrième. Le cédérom s'ouvre sur un paysage virtuel rassemblant les onze risques répertoriés dans la région Rhône-Alpes : 7 risques naturels et 4 risques technologiques.

En complément, une loupe permet de détecter tous les risques contenus.

Pour l'exercice, on va se concentrer sur le risque industriel en cliquant pour obtenir plus de détails. On rejoint alors le menu du cédérom constitué de trois parties essentielles.

Très généraliste, la rubrique « Découvrir » apporte information et culture générale sur les risques majeurs.

La partie « Comprendre » est un véritable outil pédagogique et la troisième « Agir face aux risques majeurs » s'avère la plus ludique. Nous avons volontairement sorti une sous-rubrique de « Découvrir » qui concerne les consignes de sécurité. S'agissant d'un cédérom sur la prévention, il est important de pouvoir accéder directement à ces consignes.

Une barre de navigation ne gênant pas la lecture, regroupe toutes les fonctionnalités auxquelles on peut avoir accès.

Trois points importants au passage : le libellé aujourd'hui, « accès au parcours » ouvre sur un outil marqueur permettant à l'élève qui réalise un exposé ou à l'enseignant qui prépare son cours de sélectionner les passages de son choix. Important, le lexique, notamment pour le niveau 1, en raison de l'utilisation d'un certain nombre de termes techniques ; il faut pouvoir éclairer les élèves sur ces termes même si c'est aussi le rôle de l'enseignant.



Et puis, un accès au site Internet du cédérom, un outil facilitant la question des mises à jour du site qui permettra de mettre en place un lieu d'échanges pour les enseignants qui pourront ainsi partager leur expérience.

La possibilité également d'avoir une transcription de tous les textes qui apparaissent dans le cédérom qu'il s'agisse de voix off ou de textes écrits car il est important pour les élèves de pouvoir disposer de versions imprimées.

La partie «Découvrir» conduit à un système de fiches, une bibliothèque en quelque sorte complétée d'animations sur les onze risques, de cartes des zones comportant la liste des communes exposées aux risques.



La partie « Comprendre les risques majeurs en Rhône-Alpes » prend la forme d'un bureau virtuel constitué d'une documentation.

L'objectif ici étant de donner aux enseignants et aux élèves les outils pour réaliser une étude de cas régionale. En parcourant les casiers des meubles de ce bureau, on accède à un certain nombre de dossiers concernant le risque étudié avec des rubriques « Essentiel », « Historique » et « Réglementation ».

Toujours sur le bureau, un numéro de téléphone, sur lequel il suffit de cliquer, pour entendre les consignes de sécurité indiquées sur le répondeur du numéro vert du SPIRAL.

L'icône dossier donne plans et cartes permettant de localiser le site étudié sur lesquels on peut zoomer pour obtenir de plus amples détails. Toujours dans ce dossier et selon disponibilité, des photos permettent de reconstituer la chronologie des faits d'un événement ;

exemple : accident sur le port Edouard Herriot. Une série de photos non légendée permet de vérifier les acquis de l'élève et une revue de presse fournie tous les articles parus à l'époque. Un DVD propose, quand elles existent, des images vidéo de l'événement étudié.

Dans certain cas, le poste-radio installé sur le bureau pourra permettre d'écouter des témoignages ou des émissions de radios.

Cette partie documentaire s'achève par un questionnaire d'évaluation à usage de l'enseignant pour vérifier que l'élève a bien compris le cas étudié.

Exemple de questions : causes probables de l'accident ? Quelles parades auraient pu minorer l'accident ? Est-ce que le site était soumis à la directive Seveso ?...

Dernière partie du cédérom, « Agir face risque majeurs » où l'on retrouve le paysage virtuel d'ouverture avec un certain nombre de bulles qui localisent les risques au sein desquelles sont représentées des situations fictives d'accidents permettant de tester réaction et connaissance via un questionnaire à choix multiples. En cas d'erreur, une série de thèmes de révision est proposée à l'élève.



ATELIER 1 : Information du public et démocratie locale



Informer pour quoi faire ?
Quelles sont les attentes du public ?
Informer jusqu'où ? Que veut dire transparence de l'information ?
Quelle légitimité à informer les populations ?
Peut-on être objectif ?
Quels outils pour quelles cibles ?
Comment faciliter l'accès à ces informations.
Intérêt d'une communication par l'entité SPIRAL comme source d'information ?
La communication de crise.

Participants la table ronde :

- François Burdeyron, Sous-Préfet de Villefranche/Saône
- Michel Auroy, Maire adjoint de Neuville-sur-Saône
- Philippe Blancher, chercheur consultant Economie et Humanisme
- Michel Silvan, Maison de la Chimie Rhône-Alpes
- Bernard Roman, administrateur de la FRAPNA Rhône



Gerald Bouchon – journaliste animateur :

Le département du Rhône compte plus d'une vingtaine d'établissements industriels à risque. On se souvient qu'en 1998, le SPIRAL avait organisé une campagne d'information autour des 24 sites industriels les plus dangereux dans notre département. Nous allons commencer par évoquer le problème de Métaleurop à Villefranche-sur-Saône, usine qui a été suspectée par la population d'agir de façon négative sur l'environnement.

François Burdeyron :

Suspectée à juste titre. Ce n'était pas un établissement à risque au sens Seveso, mais un établissement qui rejette toujours d'ailleurs du plomb dans l'atmosphère. Ce qui a été intéressant dans cette affaire, c'est que c'est

l'administration qui a créé le problème.

Il n'y avait pas de mouvement de riverains, de victimes ou d'associations d'environnement très focalisées sur ce problème d'une entreprise qui est installée depuis 25 ans.

Le point de départ, ce sont deux riverains, qui connaissant bien le problème dû au plomb, font faire par curiosité une analyse constatant une plombémie élevée inférieure au seuil des plombémies d'alerte pour les travailleurs du site, mais néanmoins élevée. Résultats que les riverains signalent à la DDASS.

Alors on s'est trouvé face au problème suivant : quelles conséquences donner à ce signal ?

Le choix que nous avons fait n'était pas facile. Il a été de dire, faisons comme s'il y avait un vrai risque pour la santé.

On a donc lancé une opération d'analyse des plombémies des 800 enfants résidant dans une zone de 1000 mètres autour de l'usine.

On a créé le problème quand on a demandé à des parents d'envoyer leurs enfants se faire faire des prises de sang pour voir s'il y avait un risque pour leur santé. On a même été jusqu'à créer une sorte de sentiment de panique. Habités à ce qu'on leur dise le tiers ou le quart de la réalité, les gens en ont déduit que la situation était quatre fois plus grave que ce qu'on leur disait. Un choix que nous avons fait pour deux raisons. La première est une raison de fond, une raison essentielle, on ne savait pas s'il y avait un vrai risque.

Le premier devoir de l'État est d'abord d'identifier la réalité du risque. On voulait savoir. Il y avait peut-être un vrai risque pour la santé publique. La deuxième raison relève plus de la forme et correspondait à un souci de communication. C'était de se dire, dans ce genre d'affaire, il faut être transparent. Alors, on crée un sentiment d'inquiétude, on suscite un mouvement de panique pendant un certain temps, mais au moins nos interlocuteurs verront qu'on leur dit la vérité, qu'on leur donnera les résultats et qu'on travaillera avec eux pour en tirer les conséquences.

Voilà pour le point de départ. À partir de là, c'était il y a trois ans, on a mis sur pied un fonctionnement très ouvert, très transparent de l'ensemble des éléments que l'on a recueilli dans les années qui ont suivi puisque l'on a fait une

série d'études autour de cette usine, sur la qualité de l'air, du sol...

L'ensemble des résultats a été communiqué, discuté avec les associations de riverains et de protection de l'environnement qui ont réellement participé à la définition des mesures à prendre. Ce n'était pas simplement une question de forme parce que souvent dans ces commissions d'informations, on apporte une masse d'informations techniques et puis finalement l'administration fait bien ce qu'elle veut, parce qu'elle est plus compétente. Ce qui d'ailleurs est vrai ; par définition les experts sont compétents. Mais dans le cas présent, on a donné des éléments et l'on a demandé aux associations de faire des propositions dont certaines n'ont pu être retenues dans le programme de réduction des rejets adopté.

Mon bilan de cette affaire, dans des situations analogues je garderai la même attitude et je dirai, vérifions tout ce qui est sujet à risque et quitte à créer une inquiétude assurons-nous de la réalité du risque. Une fois que l'on connaît le risque, communiquons l'ensemble de son contenu de façon transparente à nos interlocuteurs.

Ce qui permettra de travailler avec eux y compris de mesurer que certains des risques, évalués parfois dans des circulaires, même au niveau ministériel et a fortiori par des interlocuteurs dans la presse ou dans les associations, sont moindres qu'on ne le croit.

Je ne veux pas dire qu'il faut céder à une obsession de la précaution à tout prix. Si on veut parler sérieusement de précaution, il faut pouvoir montrer la réalité du risque, faire appel à des interlocuteurs responsables et comprendre que l'on ne va pas arrêter une activité industrielle face à un risque mineur. Mais, pour qu'il soit identifié comme mineur, il faut que l'on ait montré la totalité de la réalité que l'on connaît.

G rald Bouchon : Des questions sur cette première intervention ?

J'aimerais savoir si vous avez cherché à rencontrer des salariés de cet établissement ?

François Burdeyron :

Oui et ça c'était le plus simple parce que les salariés sont, au regard du droit du travail, suivis régulièrement et la médecine du travail pratique

des analyses une fois par an. Ce n'est pas tout à fait suffisant de dire ça parce qu'on fait des analyses sur des salariés qui travaillent dans une usine à risque mais on ne fait pas pour autant des analyses des salariés qui travaillent dans l'usine d'à côté et dans un domaine où le risque géographiquement est encore élevé.

Deuxièmement, les anciens salariés mériteraient d'être suivis, voilà l'exemple d'une proposition qui est venue de mes interlocuteurs associatifs. Il se trouve que, pour d'autres raisons, cette usine va cesser une partie de son activité, en tout cas la plus polluante, très prochainement. Les associations ont demandé, je suis tout à fait d'accord sur ce schéma inclus dans le plan social, que les anciens salariés soient suivis pendant plusieurs années. On a complété si vous voulez le suivi. C'était d'autant plus intéressant de suivre les salariés que l'on a constaté que ceux des enfants qui avaient des plombémies trop élevées étaient pour la moitié d'entre eux des enfants qui avaient un lien avec les salariés de l'usine.

C'étaient probablement les parents dont les véhicules devaient transporter des particules de plomb qui ainsi s'étaient transmises aux enfants. Plus le suivi est large, plus on a d'intérêt à posséder de l'information.

Mais il faut bien en mesurer le risque comme je vais vous en donner l'illustration.

On a fait analyser les légumes produits dans les jardins familiaux présents dans la zone et on a constaté qu'une proportion assez importante de ces légumes avait plus de plomb que la norme fixée. Or les normes sont fixées pour quelqu'un qui consommerait ce produit toute l'année en quantité. Évidemment, personne ne consomme de la salade venant de son jardin à longueur d'année, tout simplement parce qu'il n'y en a pas toute l'année. Donc ces analyses relèvent quelque chose d'inquiétant. Quand on donne le chiffre brut, il inquiète les gens qui ne veulent plus manger leur salade. Et en même temps, lorsqu'on noue des liens de confiance avec les interlocuteurs, on met le doigt sur le fait que la norme, elle-même, ne s'adapte qu'à une situation excessive et qu'il est peut-être plus raisonnable de recommander de limiter la consommation que de la supprimer.

En d'autres mots, le risque est que l'on ait une bonne communication avec les associations, ou

les structures intermédiaires avec les riverains, mais que l'on ait du mal à communiquer avec le grand public. Je dois dire que l'on n'a pas été très bon dans ce domaine et que je ne sais pas très bien comment faire, les élus non plus. Avec les associations connaissant le sujet, qui rentrent dans une logique intellectuelle quand même techniquement élaborée, ça devient plus facile. L'expliquer au grand public sans aggraver la panique ou sans le bercer d'illusion en lui disant simplement la vérité est un exercice très difficile.

Gerald Bouchon : D'autres questions dans la salle ?

Olivier Martel - Mission écologie du grand Lyon.
Vérifier l'état de santé de l'ensemble de la population dans un périmètre de 1000 mètres autour de l'usine ; est-ce que vous ne risquez pas de créer de nouvelles psychoses autour d'autres sites et comment auriez-vous réagi dans ce cas ?

François Burdeyron :

C'était le cas. Il existe à Villefranche une autre usine qui rejette aussi du plomb en moindre quantité. Il s'agit d'une usine d'incinération située à la limite d'une zone importante d'habitations et d'un quartier populaire avec de grands ensembles.

On a créé une situation d'inquiétude.

Il se trouve que l'on a lancé la construction d'une nouvelle usine ; construction qui arrivait fort à propos et qui a permis de limiter l'inquiétude. Je persiste à penser qu'il vaut mieux créer une fausse inquiétude que refuser d'étudier une situation vraie. Mais ce n'est pas toujours simple à gérer. Une fois encore j'ai eu de la chance parce que l'inquiétude était fausse.

Elle aurait pu être vraie ! S'il y avait eu un vrai risque pour la santé, j'en avais parlé au Préfet Besse, l'usine aurait été fermée.

Gerald Bouchon : Auriez-vous communiqué autant si la situation avait été plus délicate ?

François Burdeyron :

On aurait communiqué plus encore puisque lorsque nous avons lancé l'enquête sanitaire on ignorait l'ampleur du problème. La plus forte communication, c'était l'enquête sanitaire au moment où on se demandait s'il ne fallait pas fermer l'usine. Je vais vous dire, si le problème

ne s'était pas posé à Villefranche, il se serait posé ailleurs en France ; il se serait posé dans le Pas-de-Calais, dans les Ardennes, dans d'autres sites analogues où il y a les mêmes problèmes et où, pour des raisons diverses, les administrations locales n'avaient pas du tout eu les mêmes approches. Donc on aurait plutôt embarrassé d'autres sites par une attitude qui aurait paru excessive. Mais nous, ça ne nous aurait pas gênés.

Gerald Bouchon : On va voir maintenant le cas d'une collectivité qui comporte plusieurs équipements Seveso, en l'occurrence Neuville-sur-Saône,

Michel Auroy :

On a sur la commune de Neuville, et à proximité (Genay) quatre entreprises à risques (dont Aventis Pharma et Coatex). Neuville possède donc un PPI (plan particulier d'intervention).

Gerald Bouchon : Qu'avez-vous fait en matière de communication pour instaurer la confiance avec vos administrés ?

Michel Auroy :



Premier point, on a à peu près une dizaine d'années de fonctionnement avec une commission environnement que l'on appelle élargie.

Ce qui veut dire qu'elle est constituée d'élus mais également de personnalités extérieures.

On a aussi fait en sorte qu'elle comporte des techniciens, des médecins et également des représentants d'associations ou des riverains. C'est une commission ouverte, qui se rassemble de façon formelle environ quatre fois par an. On aborde les risques industriels, mais également les risques naturels. Depuis quatre ans, nous possédons une sous-commission directement orientée sur les scolaires ou l'on aborde avec les parents d'élèves les questions de trajets mais aussi les risques industriels. D'une part, on livre de l'information et d'autre part on parle ouvertement des particularités des nuisances existantes sur la commune avec les parents d'élèves. Enfin, il faut que ces commissions aient

des résultats, et, si l'on a promis quelque chose, que l'on explique ouvertement ce qu'on fait et pourquoi, ou pourquoi on n'agit pas. Il faut pouvoir dire non, il faut pouvoir dire oui. Ça me paraît fondamental, ce n'est pas uniquement de la réflexion.

Gerald Bouchon : Est-ce que le SPIRAL est entré en ligne de compte ?

Michel Auroy :

Oui, le SPIRAL nous a beaucoup aidé en matière d'information et dans le cadre de sa deuxième campagne, nous avons lancé une action de communication vers le public par l'intermédiaire du journal municipal.

C'est-à-dire que le SPIRAL a profité de notre bulletin municipal pour opérer une information directe auprès de la population. Évidemment nous avons eu un retour d'impact.

Mais il faut comprendre qu'entre les campagnes du SPIRAL, les choses changent. Il y a quatre ans, Aventis Pharma, qui s'appelait autrement d'ailleurs, fabriquait 50 % de produits phytosanitaires et 50 % de produits Pharma. Actuellement et dans un an ou deux, elle va passer à 95 %, uniquement de matières Pharma. Il est évident que ce qui a pu être dit il y a quatre ans, ne correspond plus à la situation actuelle. Si on veut être crédible, il ne faut pas s'en tenir au discours de la campagne mais l'actualiser.

Globalement il se trouve que ce changement de production entraîne moins de risque, il peut y en avoir d'autres... Donc il faut pouvoir communiquer au fur et à mesure sur tous ces changements de structures sur les sites, d'organisation...

Une organisation qui change, c'est autant de pressions différentes sur la sécurité de l'environnement. Cette image, il faut pouvoir la transmettre. On essaie de suivre. Il faut savoir qu'il est bien de la responsabilité du maire, de prendre des initiatives, de suivre et de connaître les risques. Il est de leur responsabilité d'aller à la rencontre des entreprises et de leur dire « où en sommes nous ? ».

L'accueil est toujours positif, même si on ne se connaît pas au début.

Certes, il faut toujours un peu de temps.

Campagnes et informations sont nécessaires mais, au niveau des mairies, on parlera d'un

processus d'information et non pas d'une communication par à-coup !

Les choses bougent. Après Toulouse, nous avons eu une pluie d'appels en mairie directement avec des gens nous demandant s'ils courraient le même risque. De même que, on nous a demandé pourquoi se confiner alors qu'il y avait eu explosion ? Il n'empêche qu'il faut se confiner compte tenu que l'on savait très bien que le nuage qui s'est échappé était toxique. Il faut pouvoir répondre à ce type de questions qui arrivent localement à tous moments.

Jean-Pierre Gualino : président de la société ATC et élu de Fleurieux sur Saône.

On nous a communiqué les résultats d'un sondage montrant que la population pensait que le meilleur vecteur d'information était les médias ? Je voudrais revenir sur ce qui s'est passé dans les établissements Vaissière-Favre quelque temps après les événements de Toulouse.

Le type même d'incident sans gravité.

J'étais dans ma voiture lorsque France Info a parlé de catastrophe dans la zone industrielle de Genay-Neuville. On a affolé la population.

Ces médias qui relayent ces événements ne sont absolument pas formés pour divulguer ce genre d'information. Il est excessivement grave que des moyens d'information, LCI, France Info, ou d'autres, se permettent de raconter des choses pareilles. Ils ont fait du catastrophisme car c'était quelques semaines après le grave accident de Toulouse, mais ça pose un problème de fond parce que tout le travail positif que peut réaliser un organisme comme le SPIRAL et relayé par les mairies, tout ça est balayé en l'espace d'un dixième de seconde par une information qui est exagérée, et fautive qui plus est. Comment un organisme comme le SPIRAL, qui fait un très gros travail, peut-il se démarquer et faire passer un message beaucoup plus large au niveau des mairies. Suite à cet incident, au niveau de Genay, nous avons eu des dizaines d'appels nous demandant ce qui s'était passé, quelles étaient les incidences vis-à-vis de la population. Comment peut-on faire pour que les gens soient réellement bien informés et qu'ils puissent réellement bien agir ? Il faut vraiment faire avancer les choses au niveau du SPIRAL et des

médias pour que ces derniers soient responsables et ne détruisent pas, je répète, en quelques secondes peut-être des années de communication qui ont été faites par des organismes tels que le SPIRAL.

Gerald Bouchon : Est-ce qu'au départ, les gens étaient certain du caractère bénin de l'incident ?

Jean-Pierre Gualino :

Les responsables de l'usine savaient exactement ce qui s'était passé à quelque chose près. Il n'y avait pas d'accident majeur or ça a été relayé par les médias comme un accident majeur.

Un intervenant :

J'étais sur place au moment des faits. Je ne suis pas pessimiste au sens que l'on ne peut pas éviter ce type de relais côté médias. Quelles informations ont reçu les médias à 6 heures du matin. Ils ont reçu le mot ammoniac.

Donc, comment l'entreprise transmet son premier message ? Et ça on ne peut pas le gérer.

Cela dit, à 10 heures, je pense que les choses étaient relativement rectifiées. Ce n'est pas un incident bénin en soi, il y a tout de même eu une explosion, dans un égot, d'une phase gazeuse.

Un autre intervenant :

Il semble qu'il y ait eu un problème d'interprétation des résultats du sondage.

La réponse qui met les médias en premier est « Par quels moyens peut-on vous toucher ? »

Ce n'est pas « en qui vous faites confiance ? »

De nombreuses études sur ces problèmes d'environnement et de risques ont montré que les gens ne faisaient pas confiance aux médias.

Le problème d'amplification du risque par les médias est un réel problème. Il ne faut pas amplifier l'effet du rôle de cette communication

par les médias. J'ajouterai qu'une communication ne peut toucher tout le monde mais lorsque se pose un problème, combien de personnes ont déjà un peu réfléchi sur la question et peuvent

renseigner leur voisin ou renseigner un journaliste ? C'est ce qui est important, qui renseigne le jour où il y un accident ? L'État et le seul directeur de l'usine, et l'on a vu que la confiance était très,

très vague.

À ce moment-là, la possibilité de créer une confiance dans un moment de crise est très

difficile. Alors que s'il y a eu un travail de fond qui a permis à plusieurs relais d'information, même à un niveau très local quand il s'agit des riverains, de pouvoir donner des réponses et de pouvoir expliquer, les choses peuvent se passer différemment.

Directeur de la société Vaissière-Favre

J'étais sur les lieux au moment des faits. Il est évident qu'à 8 heures du matin quand l'incident a eu lieu, on ne savait pas ce qui s'était passé réellement, alors que nous étions sur place.

Il est aussi vrai que le premier flash d'information a été donné sur Europe 1 à 9 heures et que quelqu'un a gagné 500 F pour avoir communiqué l'information au « téléphone rouge » de la station.

Après ce flash, un certain nombre de radios ont repris cette information sans aucune vérification.

Ce que je peux vous garantir, c'est que moi j'ai bloqué l'information extérieure sur le site ;

c'est-à-dire que la standardiste du site de Genay a eu interdiction de donner des informations par téléphone.

Elle a été assaillie pendant deux heures par des journaux locaux ou nationaux pour avoir des informations.

Nous avons refusé de répondre, ça nous a valu quelques réflexions de la part des journalistes :

Le Progrès, M6, TLM.

Nous avons communiqué directement avec les personnes venues sur place avec l'aide des pompiers sur le plan technique.

Il est vrai que lorsqu'il y a eu l'explosion, on ne savait pas ce qui s'était passé, on a traité cette question avec

les secours divers et variés comme s'il y avait un problème majeur.

Si hélas, cela devait se reproduire sur l'un des

22 sites que nous avons en France, je pense que nous aurions de nouveau un problème identique,

pas de désinformation mais de transmission de mauvaises informations de la part des médias.

Un intervenant :

Il faudrait rajouter qu'il faut différencier communication en cas de crise de la

communication qui relève d'un travail de fond. La communication en cas de crise est un

problème très particulier qui demande tout un travail de réflexion et d'organisation. Ce ne sont pas forcément les mêmes outils.

Gerald Bouchon : Michel Silvan comment voyez-vous ce problème de la communication ?

Michel Silvan :



La communication est quelque chose qui se construit progressivement car, dans ce domaine, on apprend tous les jours. Traditionnellement, la chimie qui est une industrie ancienne n'est

pas une industrie qui avait l'habitude de s'exprimer fréquemment sur ses activités, les produits qu'elle fabriquait, les risques qu'elle générerait. Depuis une vingtaine d'années, ce virage a été pris et progressivement, même si de temps à autre on peut connaître des accidents nous rappelant durement que le risque zéro n'existe pas, on arrive à faire passer des messages sur notre activité, à la faire connaître et à parler de nos risques avec nos riverains.

La communication de crise se bâtit en temps de paix ; c'est-à-dire que pendant plusieurs années, il va falloir nouer des relations avec les riverains, avec la presse, connaître presque individuellement les journalistes qui vont venir nous voir à 6 heures du matin quand il y aura un accident ou un souci dans l'usine. Faire en sorte de vivre en bonne intelligence avec tous ceux qui vivent autour de nous, qu'on se fasse connaître via des journées portes ouvertes même si actuellement ce n'est pas le moment parce que nous sommes en période « vigipirate ».

On peut communiquer via tous les contacts qui nous sont offerts dans les régions, je pense ainsi aux vecteurs scolaires et universitaires évoqués plus tôt. J'ai la chance d'exercer le métier de communicant en étant ingénieur chimiste dans des usines qui sont essentiellement urbaines puisque Rhodia, en l'occurrence mon entreprise, a des établissements à proximité de Grenoble, de Nancy et de Lille. Donc, on a été rodé très vite à la communication urbaine. Il faut imaginer que quand on a quelque chose d'anormal qui est perçu par le voisinage, quand on est à proximité d'une grande ville, 25 minutes après, les premiers journalistes arrivent en moto !

En général, ce sont des journalistes de radio donc ces gens-là sont extrêmement performants,

beaucoup plus que ce que l'on peut entendre sur la presse, bien que le mot presse signifie pressé ! Conséquence, il faut former les gens, il existe aujourd'hui des formations efficaces ; on entraîne les gens à gérer la communication de crise. Gérer la communication de crise n'est pas l'apanage des industriels, tous ceux qui ont des responsabilités humaines ont un jour à gérer une crise dans leur carrière et ça s'apprend.

Même si on n'acquiert pas encore la crédibilité qui semble encore défaillante d'après ce que l'on voit dans les sondages : ne pas s'exprimer est la pire des choses. Les gens qui ne possèdent pas l'information doivent cependant transmettre quelque chose à leurs médias, donc ils inventent ou ils vont la chercher par micro trottoirs ou ils vont la chercher n'importe où.

Gerald Bouchon : Monsieur le Professeur, que pensez-vous des résultats du sondage ?

François Burdeyron :

Je ne suis pas très surpris de ces résultats. Il est très difficile d'être informé lorsqu'on ne s'intéresse pas au processus technique de l'information. Je veux dire par là : vous habitez à côté d'une usine, vous avez envie de savoir si elle est dangereuse, certes, mais vous n'allez pas passer du temps à lire un dossier technique embêtant parce que ce n'est pas votre métier, votre registre intellectuel...

Quelle que soit l'information que l'on donnera, les gens diront toujours « je n'en sais pas assez, je voudrais en savoir plus ».

De plus, il est vrai que les pouvoirs publics ne sont pas historiquement crédibles, en matière d'information et les industriels encore moins pour être franc, parce qu'ils ont pendant longtemps eu l'attitude de la petite fille que l'on trouve la main dans le pot de confiture et qui commence par dire « ce n'est pas vrai, ce n'est pas moi, ce n'est pas grave ». Le nombre de cas où l'on a réagi de cette façon me semble flagrant.

La communication de crise, c'est d'abord de ne jamais nier la réalité même si on ne peut pas l'expliquer. J'ai été un peu surpris par la réaction de Monsieur sachant que je ne connais pas du tout l'affaire de Genay. Ne rien dire lorsqu'un fait est avéré me semble, personnellement, être la plus mauvaise des solutions parce qu'effective-

ment un journaliste va aller chercher ce qu'il va pouvoir et ce qu'il va trouver risque d'être encore plus faux que le peu, même partiel, que l'on pourrait lui dire. Assez paradoxalement je crois que le plus difficile à réaliser, c'est plus l'information de fond que l'information de crise. L'information de crise est relativement simple, si elle est précédée par un travail de relations avec les intermédiaires, les associations, les riverains qui peuvent au moins donner une crédibilité à l'information de crise.

L'information de fond est beaucoup plus difficile parce que l'on donne une information à des gens qui ne s'y intéressent pas. AZF vient d'exploser, alors évidemment les gens se disent, « j'habite à côté d'un site chimique, je cours des risques, donc je voudrais savoir ce qu'il en est ». Laissez passer six mois et allez faire un sondage chez les gens qui habitent à proximité d'un site à risque dans la région lyonnaise et vous verrez combien sont disposés à consacrer dix minutes dans l'année pour lire un document. Très peu. Ça c'est difficile.

Bernard Roman :

Nous pensons qu'il faut une meilleure information du grand public à travers plus de débats (réunions publiques). Le nombre de débats au sein du SPIRAL est passé de quatre à neuf ; je pense qu'il faut doubler voir tripler ce nombre de façon à créer un échange.

Au niveau des moyens à ajouter, il faudrait augmenter les réunions d'information sur l'agglomération lyonnaise et le département. On a vu circuler des documents d'informations sur les risques industriels mais souvent limités à des quartiers tels que Gerland par exemple. Il faudrait donc élargir le périmètre de diffusion et arriver à fournir une documentation complémentaire en mairie notamment dans les dossiers de permis de construire. Pourquoi ne pas fournir une documentation avec la taxe d'habitation ; hypothèse permettant de toucher quasiment toute la population d'une commune donnée. De même qu'il serait nécessaire d'organiser plus de visites d'usines justement pour faire jouer ces notions de transparence et de démocratie locale. Arriver à engendrer une plus grande confiance entre les différents acteurs et admettre plus de représentants de la société civile au sein du SPIRAL afin d'augmenter son capital confiance car

comme le laissent apparaître les résultats du sondage, les gens attendent beaucoup. Cela peut aboutir aussi à une procédure de concertation des différents collèges du SPIRAL et pourquoi pas, créer un observatoire d'évaluation à travers une autorité morale. Aujourd'hui, les membres de la FRAPNA souhaitent s'intégrer de plus en plus au sein d'organismes qui peuvent jouer un rôle politique. On souhaite avoir un rôle actif au sein d'organisme comme le SPIRAL.

François Giannoccaro, directeur de l'Institut des Risques Majeurs situ Grenoble.

On travaille beaucoup avec le comité d'information sur les risques industriels majeurs en Isère. J'ai envie de me faire le porte-parole des petites communes. Je rappelle que la loi impose aux différents acteurs générateurs de risque, aux départements et aux communes d'informer à titre préventif. Qu'il y ait une juste perception des risques, des bons comportements à adopter au local, cela nécessite, on l'a vu c'est l'objet du SPIRAL, de pérenniser l'information. Le SPIRAL produit une information de fond essentielle en vue d'établir, de façon idéale, une culture de sécurité.

Maintenant je pose la question : que fait-on pour les petites communes ? Comme l'a suggéré le représentant de la FRAPNA, il serait souhaitable au niveau local que les documents d'information soient indexés à la taxe d'habitation. Le décret du 11 octobre 1990 signale dans le schéma réglementaire d'information préventive qu'en fine, il est de la responsabilité du maire de réaliser, ce que l'on appelle, le dossier d'information communale sur les risques majeurs. Le décret invite par ailleurs les collectivités locales à accompagner ce document d'un ensemble d'actions de communication au niveau local. Maintenant, si l'on regarde la plupart des communes de l'Isère, du Rhône voire rhônalpine : on a une situation de petites communes de 1 000 à 8 000 habitants qui n'ont pas forcément les moyens de faire cette information. Dans quelle mesure le SPIRAL pourrait réfléchir à un groupe de travail en vue de favoriser l'accompagnement des communes dans cette information préventive ? Lorsqu'on interroge les populations sur le niveau d'informations qu'elles

souhaitent avoir, on possède des informations précises ; les gens souhaitent savoir comment se protéger ? Que fait l'industriel en matière de protection ? Que fait l'État pour nous protéger ? Et vous Monsieur le maire que faites-vous en matière de soutien local aux dispositifs préfectoraux ?

Cela sous entend une réflexion en vue d'établir une culture de sécurité au niveau local.

En conclusion : qu'est ce que l'on fait et comment accompagner les petites communes dans ce rôle essentiel qu'elles doivent tenir ? Je rappelle que le décret 2001 qui vient de sortir stipule que l'information préventive des générateurs de risques doit être faite tous les cinq ans. Ce décret vient renforcer le rôle des élus comme étant le canal d'information par lequel devra passer le générateur de risque.

François Burdeyron :

Je trouve cette intervention toute à fait pertinente car c'est un vrai problème. Les petites communes n'ont pas les moyens lorsqu'elles possèdent un établissement à risques de mener une information non seulement en quantité mais surtout en qualité avec des méthodes modernes. Elles n'ont pas effectivement les moyens de mener des actions de ce type et je trouve votre idée excellente ; que le SPIRAL soit une sorte de vecteur commun ou d'outil mis à disposition de ceux qui ne peuvent agir par eux-mêmes et qui l'utiliseraient en réalité un peu comme un centre de ressources, je ne verrai que des avantages à une démarche de ce type.

Michel Auroy :

Avec 7 500 habitants, Neuville-sur-Saône est encore presque une petite commune ! Je partage totalement l'intervention puisque l'on a vu les difficultés que l'on pouvait avoir à créer ces documents. Je crois que le SPIRAL devrait se poser la question et imaginer les petites communes comme ses antennes. Il faut se méfier du fait que le SPIRAL fasse tout et que les petites communes se considèrent en tout cas comme un relais du SPIRAL. Et surtout ne pas dire, « le SPIRAL va faire ». Normalement les communes devraient toutes posséder ce descriptif or nous sommes tous en retard. Peu de communes l'ont fait.

François Giannoccaro :

Au-delà du décret, il s'agit de favoriser une culture de sécurité dans une logique de démocratie locale voire de démocratie participative qui implique un ensemble de catégories de la population – scolaires...- dans cette démarche d'information préventive, qui tend vers plus de sécurité.

François Burdeyron :

Avec l'avantage complémentaire d'éviter le catastrophisme. Lorsque l'on aura en France, la conscience qu'il y a des établissements à risques, que ce risque est cadré, limité, sans être ramené à zéro, cela veut dire que les Français auront vis-à-vis du risque une attitude plus responsable alors qu'actuellement ils ont un genre de panique excessive tout autant qu'une indifférence excessive.

Michel Auroy :

Nous avons suivi la présentation d'un cédérom qui va dans le sens de la communication. J'ignore comment le SPIRAL envisage de le diffuser, mais je pense qu'il est important pour les élus des communes de le connaître en priorité afin d'ouvrir un carrefour de réflexion. Parce que si on veut avoir des communes sans moyen qui se sentent responsables, il faut qu'elles participent à toutes les actions.

Un intervenant :

À propos des communes, je voulais livrer une expérience qui s'est révélée intéressante. Lorsque l'on fait des enquêtes publiques sur les projets d'investissements dans les usines et qui concernent un grand nombre de communes. Effectivement on s'est retrouvé en présence de petites communes avec des maires vraiment désemparés ; c'est un sujet un peu voisin. L'une des manières d'aborder le sujet est d'utiliser les compétences des gens qui travaillent dans les usines concernées, souvent des élus d'ailleurs maires ou conseillers municipaux. Des gens qui sont à même de faire un exposé sur des dossiers d'investissement et qui peuvent se documenter à l'usine où l'on a tel ou tel projet à défendre. On s'est rendu compte qu'en procédant de la sorte, il y avait une très bonne communication qui s'opérait sur ces projets touchant aux risques majeurs. C'est une piste.

Michel Ballais, adjoint Albigny-sur-Saône

Nous sommes séparés de Neuville seulement par la Saône. J'entends ce qui se fait sur Neuville et je trouve cela très intéressant.

Sur Albigny : rien. Le seul document existant en mairie est la plaquette du SPIRAL qui est, je le répète, le seul document dont nous disposons.

Après la catastrophe de Toulouse, un certain nombre d'usagers sont venus en mairie pour savoir ce qu'il faudrait éventuellement faire. On n'avait rien. Donc je pose la question : que peut-on attendre du SPIRAL pour nous aider à répondre aux habitants ? Juste une petite anecdote, à Albigny, nous n'entendons pas la sirène d'alerte spécifique sur le site de Genay !

Michel Auroy :

Après l'inondation de la Saône, on s'est réuni spontanément avec Genay pour travailler. On peut imaginer de même avec la commune d'Albigny sans passer par le SPIRAL.

Henry Bertheux : directeur de la protection civile la préfecture du Rhône

Un petit retour en arrière pour apporter un petit rectificatif à ce qu'a dit le maire de Neuville.

Nous ne sommes pas en retard dans l'élaboration de ce que l'on appelle les DCS (Document Communal Synthétique) puisque dans le département du Rhône, presque toutes les communes qui ont un établissement Seveso sont aujourd'hui couvertes par un tel document. J'ajoute que le problème petites et grandes communes me semble assez mal posé parce l'expérience montre que souvent ce sont les petites communes qui font ce travail d'information bien mieux que les plus importantes. Rares sont les grandes communes qui font le travail réalisé à Neuville.

Vous avez il est vrai un avantage sur elles, c'est que vous avez moins d'habitants.

Il vous est donc beaucoup plus facile de joindre votre population.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème de taille de commune mais de prise de responsabilité par les élus évidemment et tous ceux qui les entourent dans ce domaine de la communication sur les risques.

En ma qualité de directeur de la protection civile, le domaine qui me préoccupe est l'aspect planification des secours. Et je constate en dépit d'un

certain nombre de recommandations faites par le passé qu'il n'y a pratiquement aucune commune dotée d'un plan de secours communal. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas mais elles sont vraiment ultra minoritaires. L'organisation et la planification des secours est peut-être un domaine qui mériterait d'être mis à l'ordre du jour du SPIRAL.

Michel Auroy :

Effectivement cet aspect des choses entre en jeu. Car qui dit : plan de secours communal, dit : mise à jour. Tout à l'heure, on parlait communication de crise. Si un plan de secours communal est à jour vous devez spontanément posséder les numéros de téléphone des personnes à informer. Faites un exercice et vous vous apercevrez que ce n'est pas évident du tout.

François Giannoccaro :

Je tenais à signaler que l'Institut des risques majeurs que je représente a demandé des crédits sur ces questions de planification au préalable des soutiens locaux aux dispositifs préfectoral de secours. Le budget vient d'être créé et il y a un projet de film vidéo de sensibilisation des collectivités locales qui sera intitulé « plan communal d'action » cofinancé par la Direction de la sûreté des installations nucléaires, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Isère, en vue d'envoyer à l'ensemble des communes rhônalpines, je l'espère, ce premier support de sensibilisation. Un groupe de travail a été créé avec des représentants de la Préfecture de l'Isère, conseil général, collectivités territoriales, dans l'objectif qu'il y ait une doctrine et que des représentants du Ministère de l'Intérieur participent afin que tout le monde tienne un discours identique.

Je dirai que nous sommes complètement dans la culture de sécurité, en matière d'information préventive des populations.

Lorsque l'on parle de consignes de sécurité, on peut bien évidemment donner des consignes génériques, mais si au niveau très local le maire a réfléchi à des consignes bien précises, là on va avoir une prise en compte des particularités locales dans le cadre d'une planification préalable des secours et le préfet pourra s'appuyer sur cette réponse communale et avoir un dispositif global opérationnel.

Philippe Blancher :

On a surtout travaillé sur les dispositifs de concertation de type S3PI. On en a étudié un certain nombre en France y compris celui de Toulouse. Contrairement à ce qui a pu être écrit, Toulouse est une ville où il se passait des choses intéressantes, où les problèmes de risques ont pu être débattus, où des initiatives ont été prises avec un rôle important joué par les associations de protection de l'environnement.

Pour nous, ce type de dispositif est extrêmement important même s'il comporte un certain nombre de limites. Remarque préalable à faire, ce qui touche aux questions de risque et plus généralement aux questions d'environnement n'est pas une information qu'il faudrait dévoiler.

On parle de transparence de l'information, je crois qu'il faut une transparence dans les procédures mais que l'information sur le risque n'est pas une donnée, un chiffre qui se révèle.

Dans l'appréhension d'un problème de risque, dans l'appréhension d'un problème d'environnement, aussi bien par les experts que par le public en général, il y a toute une part d'appréciations, de valeurs qui rentrent en jeu qui fait dire que ce risque est acceptable, ou pas acceptable, ou doit être géré de telle et telle manière.



L'enjeu d'une bonne communication qui doit être un véritable dialogue est de permettre la confrontation de ces points de vue, la concertation sur ce qui est important et ce

qui ne l'est pas en termes d'environnement.

Enfin, je pense que tous les industriels ont eu l'expérience de réunions portant sur des problèmes de risque, ou de fait les gens demandent d'abord ce qui est assuré pour leur sécurité, et qui a débouché sur des problèmes liés à des questions d'environnement que jusque-là les gens n'avaient pas pu exprimer. Il ne faut pas dire que ce sont des ignorants qui ne se rendent pas compte des problèmes de risque, mais je crois que c'est une donnée importante. Exemple qui peut paraître anecdotique mais qui pour moi est représentatif : le S3PI de Dunkerque

a été constitué après une période extrêmement mouvementée à cause d'une procédure qui permettait d'implanter des entreprises, souvent étrangères, très rapidement.

Il y a eu une réaction extrêmement violente des élus et de la population et à partir de là est né le S3PI complété d'un Schéma industriel et d'une reprise en main par un certain nombre de représentants de la population de la situation, sous forme de dialogue avec les industriels pour bien exprimer ce qu'attendait la population en matière de mise en œuvre environnementale.

Par exemple, une entreprise à capitaux américano-japonais qui avait l'autorisation de rejeter des effluents d'eau dans les systèmes de canaux très présents dans le Nord.

Par le dialogue au sein du S3PI, l'entreprise s'est aperçue que cet élément de patrimoine avait de l'importance pour la population et qu'elle avait plus d'intérêt à trouver une solution de traitement que de rejeter parce que le coût en termes de confiance de qualité de la relation avec la population pouvait être important.

À travers les différents S3PI que nous avons étudiés en France, on constate des démarches particulièrement intéressantes avec souvent une limite générale au système de concertation. À savoir, une tendance à ce que les personnes, invitées à participer à ce dialogue, considèrent qu'une fois qu'elles ont été informées le travail est fait ! Or, il me semble, que le rôle d'un dispositif de concertation, est un rôle d'impulsion, de relais, d'animation d'une réflexion.

L'une de ses premières préoccupations est d'ailleurs comment communiquer sur un certain nombre de choses dites, bien que l'attente de la population n'est pas de même nature.

Comment ce qui a été construit au sein d'un S3PI peut trouver des formes de relais au niveau local ; d'où l'importance des communes, des écoles, des médecins. Beaucoup de S3PI ont eu recours à ce type de relais. D'autant plus que le S3PI qui a vocation à traiter plusieurs thèmes possède des relais locaux dans sa zone géographique. Autre aspect constaté dans le fonctionnement des S3PI, la richesse d'expérience au niveau national, mais les modalités de l'échange d'information ne sont pas vraiment très structurées. Chacun dit

qu'il fait de l'information, mais lorsqu'on analyse de près la qualité de l'information (qui elle touche, de quelle manière...), on s'aperçoit que c'est extrêmement différent. Ce que nous avons suggéré à l'époque, c'est qu'il y ait une forme de benchmarking entre les S3PI.

Que l'on définisse bien les fonctions. Que l'on définisse bien les objectifs et que chacun trouve ses solutions parce que liées à un contexte local, mais qu'il puisse y avoir une stimulation entre tous ces types de structures.

Le terme de démocratie participative a été évoqué qui n'est pas contradictoire avec le rôle très important que doivent jouer les élus. Je pense que l'on est de plus en plus confronté à des problèmes d'environnement, des problèmes de risques qui nécessitent un dialogue, qui nécessitent des dispositifs de concertation, de dialogue, de débat, d'informations dans certains cas et qui fonctionnent.

Ce n'est pas facile car on ne sait pas toujours faire. Les enquêtes publiques pourraient être un réel temps d'appropriation des problèmes.

Souvent, il s'agit d'une démarche relativement confidentielle.

De façon générale, nous pensons que par rapport aux problèmes de risques, et de plus en plus, il ne faut pas avoir peur avec l'information, ne pas avoir peur d'ouvrir ces questions à une plus grande démocratie, de le faire avec des méthodes et surtout avec un état d'esprit.

Les méthodes ne pallient pas l'écoute, l'ouverture que l'on doit trouver tant du côté des industriels que des experts, que des élus des collectivités locales.

Jacky Rousset, soci t Coatex.

Trois remarques. Premièrement une communication doit être simple or j'ai relevé aujourd'hui quantité de noms : Éco ZI, SPIRAL, SDAGE, CAMALY... Le public ne s'y retrouve pas, même moi, chef d'entreprise, je ne sais pas ce que ça veut dire. Alors ne peut-on pas trouver pour la communication un mode de lecture unique afin que les gens sachent de quoi on parle ?

Ensuite à un autre niveau, notre site se trouve à cheval sur les communes de Genay et Neuville, alors vous voyez pour les dossiers, c'est très pratique, mais ça marche bien.

Je ne sais plus qui a dit, la communication doit se faire non pas en temps de crise mais en temps de paix.

Nous essayons de la faire modestement et il faut la faire en temps de paix.

Pour avancer je vais vous faire une séance de travaux pratiques. Coatex est une société au nord de Lyon, nouvellement classée Seveso 2 puisqu'une de nos matières premières a changé de classification. Notre taux de risque n'a pas été aggravé, les procédés n'ont pas été changés, mais uniquement une matière première a changé.

Ce qui va nous conduire à faire une communication en 2002, c'est une obligation dans la zone qui sera définie par la DRIRE.

La question qui se pose est de savoir si nous le faisons seul ou de façon collective. Et mon choix est de pratiquer collectivement parce que je crois que ce sera la manière la plus efficace pour toucher le maximum de population.

À ce titre-là, je lance un appel à tous les industriels classés Seveso 2, au SPIRAL, aux maires, pour créer un outil de travail qui permettrait de faire cette communication dans la zone nord pour les chimistes concernés par les risques Seveso 2.

Daniel Lenoir,

pr sident de la zone industrielle de Meyzieu.

Je voudrais revenir sur le problème de la communication avec les médias que j'ai vécu, il y a quelques semaines. 24 heures après l'explosion de l'usine de Toulouse, le correspondant local du Progrès avec qui j'ai l'habitude de travailler me téléphone en me disant, « Vous avez une grande zone industrielle, il y a eu un accident à Toulouse, quelle est l'entreprise la plus dangereuse de votre site ? »

Pendant trois secondes, j'ai été sidéré.

Pour finir, je lui ai dit « voilà une question à laquelle je ne répondrai jamais.

Tout d'abord il n'y a pas d'entreprise classée Seveso et nous n'avons pas de stock de nitrate d'ammonium. Après, vous me dites l'entreprise la plus dangereuse, qu'est ce que c'est une entreprise dangereuse. On tout un tas de sorte d'entreprises, il y en a qui ont des produits dangereux qui peuvent polluer la nappe phréatique. D'autres en brûlant qui émettent des gaz toxiques, d'autres qui peuvent exploser.

Moi je n'en sais rien. Jusqu'à nouvel ordre la zone

industrielle de Meyzieu n'est pas prête à exploser demain matin ».

Et l'on a évoqué le cas de deux ou trois entreprises classées qui prennent tout simplement les précautions qui sont contrôlées par la DRIRE. Deux jours après, on a lu un article relativement modéré qui n'a pas affolé les populations.

Il n'y a pas de quoi affoler toutes les populations de France parce qu'il y a eu un accident gravissime à Toulouse, rarissime aussi.

Également, quelque chose d'intéressant, ce n'est pas en situation de crise qu'il faut tout de suite inventer la communication, c'est bien avant.

Il y a chez nous régulièrement des problèmes avec les riverains. Quand les chefs d'entreprise veulent bien m'en parler et me demander non pas un conseil mais un avis, je leur dis « Il y a des problèmes avec certains riverains, vous les invitez à visiter l'entreprise en long, en large et en travers ». Nous avons une entreprise qui faisait soi-disant des fumées alors qu'il s'agissait de vapeur d'eau. Les riverains n'ont jamais voulu le croire. Ils sont venus voir, sont montés dans la tour, et ont mis la main dans la vapeur d'eau !

Donc une bonne méthode en cas de problème de voisinage consiste à faire visiter l'entreprise d'autant plus que de retour chez eux ils vont en parler avec leurs voisins se transformant en ambassadeur des entreprises de la zone industrielle.

Un intervenant :

Je crois que vous avez évoqué ce qui se fait actuellement pour avoir des relations normales avec ses riverains. Moi, je me mets à la place de cette personne qui a eu à gérer ce problème de « téléphone rouge » avec Europe 1, c'est la situation la plus difficile qu'il ait connu.

Réagir pratiquement dans l'heure qui suit, bâtir un communiqué de presse quand on n'a pas l'habitude de le faire, est extrêmement difficile.

Revenons maintenant à la relation avec les riverains, c'est vrai que les grandes usines ont l'habitude de faire une journée environnement durant laquelle on débat sur tout.

C'est-à-dire que l'on invite à la fois les maires, les élus, les associations écologiques, la presse,

tous ceux qui sont en général des relais d'opinion dans la communauté urbaine.

On entend Madame Michu parler des fumées qui salissent son linge et l'on essaye d'y répondre et de trouver des solutions. L'industriel est capable d'apporter des réponses à des problèmes de nuisance, d'information sur les produits, de risque, c'est l'occasion ou jamais. Et puis, si on n'a pas eu le temps de tout faire lors de cette réunion, on se donne rendez-vous pour une autre.

Je me souviens avoir organisé sur la plate-forme chimique de Pont-de-Claix en Isère, pour les médecins, une soirée débat parce que c'était le seul moment où ils étaient libres et l'on a débattu de problèmes de santé en présence de médecins du travail. On peut arriver à trouver des terrains d'entente, de discussion, encore faut-il s'adapter à son public et quand on veut bien jouer le jeu, je pense que les choses changent, petit à petit on montera dans les sondages.





ATELIER 2 : Actions volontaires et pollutions dispersées

Comment mieux cerner les pollutions dispersées dans l'agglomération (origine, type, quantité, etc), importance de l'appui des relais locaux (structures professionnelles, collectivités locales...) pour traiter des problèmes de pollutions dispersées, quels leviers peut-on actionner pour diminuer ces nuisances, comment susciter des actions volontaristes ?

Participants la table ronde :

- Anne-Marie Levraut, Agence de l'Eau RMC, Directrice Industrie
- Michel Boutard, DIRE Rhône-Alpes, chef du groupe de subdivisions du Rhône
- Jean Fluchère, Président de la Commission Environnement CCI Lyon, directeur Régional EDF
- Philippe Chiavassa, animateur environnement SOLEN (Sud-Ouest Lyonnais Entreprises)
- Jean-Baptiste Lachana, Chambre des métiers du Rhône
- Georgette Parrain, Fédération des Familles du Rhône

Daniel Pajonk - journaliste animateur :
J'aimerais savoir Monsieur Fluchère, vous qui présidez la commission Environnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie, quel est le bilan des actions conduites et comment percevez-vous la problématique après des années d'effort ?

Jean Fluchère :

On a mené deux opérations de façon conjointe avec la Chambre de Métiers. Je vais surtout évoquer l'opération concernant les déchets toxiques en quantités dispersées parce que c'est l'une des plus difficiles et qu'il s'agit des déchets qui posent le plus de problèmes en matière d'environnement.

La réflexion a eu lieu de 1995 à 1996.

On a monté un projet dès 1998. On a passé à peu près cinq mois avec un chargé de mission de l'ADEME à sensibiliser les entreprises sur un secteur bien déterminé : le sud du département du Rhône hors agglomération du Grand Lyon. Soit un bilan de 600 entreprises qui émettaient

des DTQD dans les métiers du bois, du bâtiment, de l'imprimerie, les pressing... On a fait un travail d'estimation de ce que représentait la globalité de ces déchets et suivant les hypothèses, les volumes allaient de 80 tonnes/an à 265 tonnes/an au total. L'opération de collecte et de rassemblement sur les deux sites de stockage a porté sur 4 tonnes ! Il faut tirer deux enseignements. Si on regarde les seuls chiffres bruts, nous sommes déçus. Forcément, le travail qui a été fait n'est pas à la hauteur des espoirs de collecte. En revanche, il faut regarder la courbe de décollage de cette opération. C'est-à-dire que nous avons commencé de façon très lente les huit premiers mois et ensuite, seulement, l'opération a décollé avec des quantités qui commençaient à être significatives vers la fin. En termes bruts, l'opération n'est pas satisfaisante, mais elle l'est en termes de dynamique. Le constat est le suivant : ce domaine d'action est nouveau, compliqué pour les PME-PMI, les artisans et les secteurs d'activité concernés. Ces opérations nécessitent du temps, de l'opiniâtreté et ne peuvent apporter satisfaction au bout de 18 mois. Il faut les rendre pérennes si on veut un jour qu'elles portent réellement leur fruit et que les comportements changent. Dans le cas présent, elle s'est arrêtée trop tôt, faute de financement.

Daniel Pajonk :

Visiblement la problématique est un peu plus semblable pour les déchets industriels banals. Comment avez-vous vécu cette opération en particulier vis-à-vis des petites entreprises ?

Jean Fluchère :

La problématique est un peu moins complexe pour les DIB et surtout si les volumes sont plus importants, les impacts sur l'environnement sont plus faibles.

Ceci étant, on est exactement dans le même type d'opération, sur les treize opérations lancées depuis dans les années 95-96, seules cinq fonctionnent encore, quatre sont pratiquement abandonnées et quatre sont en léthargie ! L'enseignement qu'on en tire est le suivant : il manque quelque chose en termes de structure, de financement, de pérennité pour arriver à faire avancer les choses dans la durée.

Daniel Pajonk : Il serait intéressant d'avoir l'avis de Monsieur Chiavassa, animateur environnement pour SOLEN (Sud-Ouest Lyonnais Entreprises).

Philippe Chiavassa :

L'association Sud-Ouest Lyonnais Entreprises est une fédération de quatre associations d'entreprises qui se situent sur une douzaine de communes (Brignais, Brindas, Vourle, Chaponost, Oullins, Pierre-Bénite...).

Ces quatre associations d'entreprises ont, en 1995, mené une réflexion sur leurs déchets industriels à l'initiative de l'ADEME et de la Chambre de commerce. Au départ, il y avait des problèmes de propreté sur les zones d'activité, de brûlage (certains industriels brûlent encore déchets, cartons, papiers sur les sites créant des risques de propagation aux usines voisines)...

Concrètement, l'action a porté sur la mise en place d'une gestion collective des déchets. Les industriels se sont fédérés pour passer un appel d'offres auprès de prestataires de services pour mettre en place une collecte sélective adaptée en porte-à-porte.

Aujourd'hui, le système fonctionne pour les quatre syndicats fédérés sous l'entité SOLEN et 400 unités sont concernées sur un territoire regroupant environ 2000 acteurs économiques. L'organisation fonctionne depuis un an, une première charte ayant été signée en septembre 2000. Monsieur Fluchère a dit qu'il fallait environ huit mois de mise en place, nous faisons le même constat avec huit mois de mise en route pour commencer à avoir des résultats significatifs. Aujourd'hui, on compte une quarantaine d'entreprises adhérentes à ce système sachant que depuis septembre, on a des adhésions toutes les semaines.

Daniel Pajonk : Comment SOLEN est arrivé à sensibiliser les entreprises et quels moyens avez-vous mis en œuvre pour aller à leur rencontre, les sensibiliser et les informer ?

Philippe Chiavassa :

Ce projet est financé en grande partie par le Conseil régional et l'ADEME. En termes de communication et de sensibilisation, il s'agit d'une approche de terrain. Nous sommes allés à la rencontre des chefs d'entreprises pour leur expliquer notre démarche, l'état actuel de la

réglementation et des échéances à venir. Il est vrai qu'il est impossible d'agir seul dans son coin. On raisonne dans une démarche purement industrielle.

Le problème est au niveau de la cible, quelles sont les cibles que l'on choisit. À qui veut-on apporter un service : les grosses entités, les PME-PMI, les artisans ? On voit bien qu'il y a des organisations différentes à mettre en œuvre notamment par rapport aux entreprises qui vont utiliser les services de la collectivité (déchetteries...).

Le problème est qu'actuellement nous n'avons pas de position claire de la part des communes pour savoir effectivement, si elles souhaitent assurer ce service aux entreprises et comment elles souhaitent l'assumer.

Daniel Pajonk : est-ce que les prestataires de services sont satisfaits des volumes enregistrés ?

Philippe Chiavassa :

L'opération fonctionne bien parce que nous avons eu la chance de trouver des prestataires de services qui ont bien voulu jouer le jeu. Ça paraît tout bête, mais quand on passe un appel d'offre en matière de collecte sélective, on n'a pas de réponse des prestataires. Ces derniers n'ont aucune assurance que les gisements indiqués correspondent à la réalité. Sur SOLEN, l'appel d'offre a été fait en avril 2000 sur 24 entreprises pour un gisement de 1000 tonnes de déchets ; aujourd'hui sur les 40 entreprises adhérentes, à peine la moitié faisait partie de l'appel d'offre initial ! À cela plusieurs facteurs, un industriel doit s'équiper en contenant et moyens de stockage. Il va falloir organiser plusieurs collectes en fonction des matériaux ensuite il y a le coût de traitement.

Certaines entreprises trouvent un intérêt économique immédiat dans la mise en place du tri et de la valorisation des déchets mais d'autres ont alourdi leur budget de 30 à 40 %. Néanmoins, au-delà de l'aspect purement économique, pour les industriels participant à la démarche il y a d'autre intérêt en matière de propreté de l'entreprise, d'image et de mise en conformité réglementaire.

À la base, l'entreprise veut savoir combien cette organisation va lui coûter.

Daniel Pajonk : Est-ce que dans la salle, des industriels souhaitent s'exprimer ?

Jean-Louis Boissy, Fédération Métallurgie du Rhône :

J'insisterai sur les délais de ce genre d'opération, deux ans c'est beaucoup trop court. Il faut cinq à dix ans aux entreprises pour intégrer ces notions. Les chefs d'entreprises sont plutôt sensibles au tri des déchets, mais ignorent comment s'y prendre, le coût est un faux problème.



Jean Fluchère :

Si je prends une analogie, entre le moment où l'on a commencé à parler d'assurance qualité aux industriels et le moment où elle est devenue une pratique courante dans les entreprises, il s'est passé dix ans.

Ici, c'est pareil, il s'agit d'un problème de comportement ; entre le moment où l'on en parle aux chefs d'entreprises, le moment où ils commencent à être sensibles, le moment où l'on s'organise dans l'entreprise, où l'on cherche les circuits de collecte et d'élimination, il se passera dix ans. Il faut que la pression soit permanente mais qu'également les organisations se mettent en place. Il ne suffit pas de faire pression sur les chefs d'entreprises si derrière, il n'y a rien. Vous avez un tas d'entreprises qui ont des déchets toxiques en quantités limitées, comment fait-on pour organiser cette collecte ?

Prenons l'exemple des garagistes, le circuit d'élimination existe, mais le garagiste ne connaît pas tout ça. Il va falloir plus d'un an pour qu'il s'organise et puis, petit à petit, les choses vont se mettre en place. Si on arrête l'opération au bout d'un an et demi : on a perdu son temps et son argent. La persévérance sera la clé du succès ainsi que l'organisation ensuite de tout un secteur de collecte et de traitement.

Daniel Pajonk : J'aimerais évoquer avec Madame Levraut de l'Agence de bassin, le fait que les gens ne disposent pas toujours des bonnes informations en temps voulu...

Anne-Marie Levraut :

Tout ce que j'ai entendu auparavant renforce les idées que j'avais avant de venir.

L'Agence de l'Eau intervient dans le domaine des déchets et des déchets dangereux pour l'eau, essentiellement les DIS et DTQD, en apportant des financements à l'élimination et la collecte de ses déchets.

Au fil des années, nous nous sommes rendu compte que le problème des DTQD était effectivement un problème extrêmement complexe parce que l'on s'adresse à une multitude d'acteurs, de petits acteurs, mal informés car ne possédant pas l'information essentielle.

En fait, il faut que chaque producteur de déchets sache qu'il est pénalement responsable jusqu'à l'élimination finale de ses déchets.

Il ne faut pas oublier, comme l'a dit récemment un collecteur de déchets, le concurrent principal du collecteur aujourd'hui n'est pas le collecteur voisin, mais l'évier ! Il faut bien voir qu'un artisan ou un industriel qui ne sait que faire d'un produit, va le déverser au réseau et va éventuellement intoxiquer un égoutier.

Si on retrouve cette personne, elle sera pénalement responsable. Il est très important de connaître déjà l'étendue de ses responsabilités. C'est une information essentielle à faire passer.

Je me réjouis de voir que les chambres consulaires ont mis en œuvre des moyens importants en matière d'animation et d'information de leurs mandants.

Ça me paraît quelque chose d'absolument essentielle et notre expérience dans d'autres secteurs géographiques que la région lyonnaise nous montre bien que tout passe par l'action de terrain, le bouche à oreille.

Depuis un certain nombre d'années, nous menons une action avec les décolleteurs de la Vallée de l'Arve, avec un volet DTQD très important, et l'on voit bien que la force de conviction du chargé de mission a été essentielle, au-delà des financements apportés par l'Agence.

On a adouci un peu la facture en apportant des financements relativement importants notamment

au démarrage, mais l'essentiel est que les gens comprennent qu'ils sont responsables, comprennent qu'il y a des filières, des solutions possibles. Toutes ces actions de branche sont amenées à se développer dans l'avenir.

Pourquoi nous intéressons-nous aux déchets ? Les récentes enquêtes montrent bien que 50 à 70 % des flux de métaux, rejetés dans le Rhône au niveau de l'agglomération lyonnaise, proviennent des réseaux urbains. Il s'agit essentiellement de DTQD rejetés au réseau ou des raccordements mais surtout des petits rejets. Enfin toutes ces actions s'inscrivent dans la durée, sur l'Arve on voit de toutes petites entreprises qui commencent à se réveiller au bout de quatre ou cinq ans.

Michel Boutard :

À la DRIRE, il y a des établissements pour lesquels le problème se pose différemment. Relevant de la législation sur les installations classées, ils sont encadrés réglementairement parlant par des textes assez stricts.

Certes, nous n'avons pas à la DRIRE les moyens nécessaires pour avoir une action de police technique forte sur l'ensemble de cette population évaluée à peu près à 5 000 établissements dans le département du Rhône – à la fois ceux qui relèvent d'un régime d'autorisation ou d'un régime de déclaration. Il n'en reste pas moins que sur les gros producteurs de déchets, il existe une action très forte et vis-à-vis de ces émetteurs, nous avons des résultats anciens et conséquents. Ces résultats relèvent, effectivement, de nos actions de contrôle ; ces entreprises ont obligation de déclarer régulièrement quels sont les déchets qu'elles produisent et les filières d'élimination. Le problème peut apparaître comme relativement bien réglé pour une population d'industriels d'une centaine de gros émetteurs.

Pour le reste, il y a certainement une accumulation de producteurs que la DRIRE tout d'abord ne peut pas toucher sur l'aspect réglementaire, nous n'en avons pas les moyens ; et cela passe je crois par une information de la part des chambres consulaires qui ont un rôle à jouer. Cette information passe aussi par des actions comme celles que peut mener le SPIRAL sur des populations bien ciblées.

Daniel Pajonk : Les résultats du sondage montrent que la pollution atmosphérique est le principal facteur d'inquiétude de la population.

Michel Boutard :

Il est vrai que nos concitoyens dans l'agglomération lyonnaise, dans le périmètre du sondage, considèrent que leur principale préoccupation, et cela après l'accident de Toulouse, est bien la qualité de l'air. Dans ce domaine, l'historique qui a été fait ce matin sur la création du SPIRAL, montre que son point de départ est bien une problématique de pollution atmosphérique.

Pour ceux qui ont vécu cette situation historique, et j'en fais partie, il faut bien voir que cette création qui a été décidée entre le ministre de l'Environnement de l'époque, Brice Lalonde, et le président de la Communauté urbaine, Michel Noir, faisait suite aux graves épisodes de pollution atmosphérique durant l'hiver 1989-90.

Le SPIRAL est issu de ces événements dans l'objectif de réduire ces émissions polluantes. Pour la partie industrielle, cette réduction a eu lieu ; entre 1970 et maintenant le traceur de pollution atmosphérique industriel qui est le dioxyde de soufre, la concentration moyenne dans l'air à Lyon a été divisée par un facteur 10. On est passé de valeurs qui oscillaient entre 100 et 120 au début des années 70 à des valeurs qui sont de l'ordre de 8 à 10 pour l'instant. Il y a donc eu de manière graduelle une diminution importante.

D'autres pollutions sont alors apparues, quand une disparaît, celles qui étaient masquées apparaissent comme la pollution liée à la circulation automobile. Le sondage montre d'ailleurs, que nos concitoyens en sont conscients.

Autre pollution apparue dans le paysage c'est la pollution par l'ozone, on n'en parlait pas avant, elle existait, mais on ne savait pas la mesurer. C'est un autre phénomène qui ne sort pas des pots d'échappement des véhicules ou des cheminées ; c'est en fait un phénomène de réaction photo chimique entre certains polluants émanant des véhicules, du monde industriel, et le rayonnement solaire qui fabrique cet ozone. Plus il y a de rayonnements solaires et plus il y a d'ozone.

Daniel Pajonk : Est-ce qu'il ne faudra pas l encore cinq ou dix ans pour que les gens admettent que des efforts r els ont t produits en mati re de transport en commun ?

Un intervenant :

En termes de km/voyageur, le métro doit représenter plus de 50 % du trafic des transports en communs lyonnais. C'est un transport propre donc avant le tramway, il y a d'abord le métro.



Michel Boutard :

Je crois que le tramway s'inscrit dans une autre problématique qui est celle du plan de déplacement urbain maintenant obligatoire dans les grandes agglomérations au titre de la loi sur l'air assez récente. On assiste à une prise de conscience des collectivités locales du fait que la pollution atmosphérique générée dans les grandes agglomérations ne vient pas simplement des industries mais aussi de nos propres déplacements.

Par conséquent il y a des efforts à produire pour attirer les gens vers les transports en communs. Au-delà, je ressens au quotidien dans mon métier une autre approche de cette problématique de pollution atmosphérique, c'est celle des odeurs. À la DRIRE, nous recevons bon an mal an, deux à trois plaintes par mois sur les odeurs.

Contrairement à ce que l'on peut penser, ce ne sont pas les habitants vivant à côté de la raffinerie de Feyzin qui se plaignent ; je n'ose dire des STEP (stations d'épuration) communautaires dont on sait qu'elles peuvent émettre des effluves ; ce sont les gens du 3e arrondissement, des 8e et 6e arrondissements. Ce sont les gens de Lyon et qui ouvrant les fenêtres à 4h du matin sentent des effluves que l'on ne sent plus à 6h. Il y a là tout un tas de plaintes en matière de pollution atmosphérique diffuse dont on ne sait pas à la DRIRE à qui imputer la responsabilité. Je me demande dans quelle mesure le SPIRAL ne

pourrait pas avoir une action déjà pour essayer de quantifier et d'identifier la nature globale de ces préoccupations parce qu'il faut déjà essayer de quantifier les choses avant de pouvoir y remédier. Je pense qu'il y a là une voix de réflexion pour le SPIRAL.

Georgette Parrain :

Ce n'est pas tellement la pollution de l'environnement qui intrigue les familles mais l'alimentation, la nourriture des animaux, tout ce qui touche à leur assiette. Quant à l'eau, c'est plus le prix de l'eau qui les inquiète plus que la pollution en elle-même car ils font confiance à l'eau du robinet.

Jean-Baptiste Lachana :

Trois grands groupes d'artisans : ceux du bâtiment, de l'alimentation et des services (métiers de la métallurgie, coiffure ...) ont procédé à des actions. Les pressing en partenariat avec notre chambre et la CCI ont procédé à une action particulière sur les 200 tonnes de boues produites chaque année. 40 % seulement sont récupérés, le reste partant à l'égout.

On a sensibilisé nos artisans sur ces questions de mise en conformité. Il ne faut pas oublier les organisations professionnelles ainsi que les chambres de métiers parce qu'elles sont un peu le dernier maillon de la chaîne à même d'opérer le travail de sensibilisation sur le terrain car comme dans les entreprises, il y a des problèmes organisationnels chez l'artisan. Trop pris par son activité, il considère souvent ces problèmes comme accessoires.

À titre d'exemple, nous avons des plaintes parce qu'un menuisier brûle ses déchets de bois sans avoir de filtre. Mais nous avons peu de plaintes car souvent, l'artisan est perçu comme un service de proximité et est très peu dénigré.

Le secteur du bâtiment essaie de mettre en place le plan d'élimination des déchets du bâtiment qui devra être opérationnel en juillet 2002, bien que les délais me semblent un peu justes.

Les petites unités de concassage par exemple sont la panacée parce qu'elles permettent de stocker et d'éviter de grands parcours avec des déchets lourds. Les artisans de l'Ouest Lyonnais emmènent par exemple leurs déchets verts dans les centres Courly, à Meyzieu ou à Vaulx-en-velin !

Ce sont autant de véhicules qui traversent la ville tous les jours pour aller emmener une tonne ou 500 litres de déchets verts qui pourraient être déposés sur une aire de stockage pour une revalorisation sur place car le compost peut se faire aussi bien dans l'Ouest.

Lors du dernier congrès des maires du Rhône, je les ai alertés sur ces problèmes de déchets inertes que les artisans ne savent où déposer. En effet, si l'Est Lyonnais est bien pourvu en zones de dépôt, l'Ouest et le Nord du Rhône sont totalement oubliés. Enfin je dirai que nous avons un manque de financement et que les déchets d'emballages (carton et plastique) nous créent de gros problème et qu'il n'est pas normal que les déchets alimentaires partent à la Courly. Je reproche au niveau national que la taxe perçue sur les emballages soit rétrocédée aux communautés locales et non pas à l'activité elle-même. Or si l'activité était un peu aidée par cette taxe d'éco-emballage, on aurait là une possibilité de mieux récupérer nos emballages.

Alain Chabrolle :

maire adjoint de Charbonnières-les-Bains-

Le SPIRAL pourrait peut-être définir ces problèmes de déchets verts et de pollutions dispersées.

Anne-Marie Levrault :

On a beaucoup parlé des pollutions diffuses qui sont au cœur du problème aujourd'hui.

Ce matin, nous avons une bonne vision du chemin parcouru en 10 ans. On est effectivement dans une structure concertative où chacun doit s'engager pour progresser et je voudrais ici faire l'écho d'une proposition qui a été faite dans le cadre du groupe de travail SPIRAL EAU par rapport à la problématique toxique. 50 à 70 % des métaux transitent via les réseaux de la collectivité, mais il y a encore 30 à 50 % qui proviennent de rejets directs et l'idée avait été lancée d'un engagement solennel des industriels membres de SPIRAL pour réduire de manière significative leurs déchets et concourir à l'objectif affiché par le SDAGE : une réduction de 50 % des déchets toxiques.

Je pense que cette idée doit progresser et que le SPIRAL est un bon cadre de discussion pour cela.





ATELIER 3 : Santé et environnement

Comment évaluer l'impact sanitaire des pollutions sur l'agglomération lyonnaise ?

Comment se forger une opinion à partir des différentes informations reçues (médias, rapports d'experts...). Comment organiser une approche pluridisciplinaire, quels sont les facteurs de progrès ?

Participants la table ronde :

- **Brigitte Moissonnier**, Direction départementale de l'action sanitaire et sociale

- **Le Professeur Gérard Keck**, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, conseiller municipal de St Didier au Mont d'Or

- **Philippe Ritter**, bureau d'hygiène de la ville de Lyon

- **Antoine Leplay**, Maison de la Chimie, Roditech

- **Antoinette Lambourg**,

Présidente de l'UFC Que Choisir

Nathaly Mermet - journaliste animatrice :

Je souhaiterais, pour commencer le débat, que chaque intervenant se présente.

Brigitte Moissonnier :

Je suis ingénieur du Génie Sanitaire à la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) du département du Rhône. Notre mission est de surveiller l'impact de l'environnement sur la santé humaine.

Antoinette Lambourg :

Je suis Présidente de l'UFC Que Choisir, Union Fédérale des Consommateurs du Rhône.

Philippe Ritter :

J'exerce aussi des missions au nom de l'État : écologie urbaine de la ville de Lyon. L'écologie c'est la science qui décrit les rapports entre une espèce et son milieu. Nous nous intéressons à une espèce particulière qui est homo sapiens et un milieu particulier qui est la ville de Lyon. En un mot, un peu comme Brigitte Moissonnier pour le département, mon rôle est de faire en sorte que la ville de Lyon ne soit pas un milieu trop péjoratif pour la santé de ses habitants.

Antoine Leplay :

Je suis responsable d'un service d'études sur l'environnement et la santé dans une entreprise appartenant au groupe Rhodia et qui s'appelle Rhoditec. Ma présence ici s'explique par le fait que nous avons, à plusieurs occasions, réalisé des études à la demande de secteur industriel sur les risques pour la santé des populations

Pierre Mickael :

Je suis ici en tant que Président de l'APORA qui est une association d'entreprises rhônalpines pour l'environnement industriel et auparavant j'ai supervisé la sécurité et l'environnement au sein d'une importante plate-forme chimique.

Je n'appartiens pas au domaine médical, mais j'ai assisté ces dernières années à l'évolution du volet santé dans les études d'impact dans le cadre des demandes d'autorisation.

Gérard Keck :

Je suis professeur de toxicologie à l'École vétérinaire de Lyon située à Marcy l'Étoile, une école nationale qui est, historiquement, la première au monde. Par ailleurs je m'intéresse particulièrement aux aspects des relations santé-homme-animal. Qu'il s'agisse de l'animal en tant que révélateur de risque. Un poisson qui meurt dans une rivière peut être un très bon révélateur de risque de pollution chimique. Ou alors, l'animal en tant que vecteur de risque car l'animal, par exemple, dans le cas des dioxines, nous transfère une certaine quantité de polluants qu'il a absorbés aux alentours de certains types d'installations.

Dernier point, j'essaie d'avoir une approche assez pluridisciplinaire car je travaille avec des médecins hygiénistes, environnementalistes, ingénieurs, notamment pour tout ce qui concerne les relations entre traitements des déchets (incinération, compostage...) et la santé de l'homme ou de l'animal.

Nathaly Mermet :

J'aimerais pour cadrer ce débat faire un petit tour de table pour vous demander votre définition de la santé sachant que chacun, grâce à sa fonction, possède probablement sa propre définition.

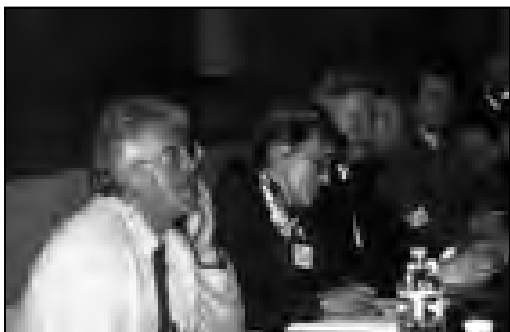
Gérard Keck :

Pour moi elle est très large, vétérinaire de formation, je m'intéresse à la relation entre le milieu, l'animal et l'homme.

C'est-à-dire que le milieu peut nous poser des problèmes directement sous forme de problèmes respiratoires par exemple.

Mais aussi, le milieu, notamment industriel, nous amène un certain nombre de polluants chimiques ou micro biologiques qui peuvent à travers l'animal, ou l'environnement en général, nous poser des problèmes de santé.

Citons par exemple la fermeture il y a quinze jours de l'incinérateur de déchets d'Albertville parce que le taux de dioxine présent dans le lait des vaches dépassait très largement la norme maximale autorisée. En collaboration avec la DDASS et la DRIRE, les services vétérinaires départementaux ont demandé au Préfet, la fermeture de cette unité d'incinération.

**Brigitte Moissonnier :**

Nous n'avons pas de définition franco française de la santé, mais on peut se référer aux définitions internationales de la santé qui ont énormément évolué au cours de ses cinquante dernières années. Aujourd'hui, la santé est reconnue comme un état de parfait bien-être de l'être humain qui doit vivre en harmonie avec la nature dans laquelle il se trouve.

Ce bien-être évacue toute question de maladies, de présence ou d'absence de maladie, mais intègre la notion de bien-être dans un milieu social et de bien-être vis-à-vis de l'esthétisme. Cette dernière notion est d'ailleurs très peu intégrée dans nos critères de santé.

Son état de bien-être en harmonie avec la nature sous-tend, ce que vient de dire Gérard Keck, c'est-à-dire que la nature n'aura pas d'impact sur sa santé ; que ce soit par le biais des apports et émissions diverses qui peuvent être le fait, soit

de ses propres activités, soit des activités voisines, industrielles et autres.

Philippe Ritter :

Si on se réfère à des définitions médicales, le docteur Knock disait que la santé est un état précaire entre deux maladies, mais Brigitte Moissonnier vient d'indiquer que ça n'était pas l'angle sous lequel il fallait considérer le problème de la santé.

Est en bonne santé, je dirai quelqu'un qui se sent bien. C'est-à-dire quelqu'un qui ne souffre pas, quelqu'un dont l'espérance de vie n'est pas menacée de manière évidente et, quelqu'un qui est en harmonie avec le milieu dans lequel il vit. Une perception très subjective.

Il y a quelqu'un à qui il manque une main à la suite d'un accident et qui s'en trouve très malheureux. Et il y a des gens qui sans main vivent des bonheurs parfaits.

On ne peut pas dire qu'un membre en moins, à priori, est un état de bonne santé et pourtant il y a des gens qui s'en ressentent très bien !

Je crois que l'état de bonne santé, c'est une définition avant tout psychologique sous réserve que l'espérance de vie soit conservée et que cette espérance de vie ait une qualité de vie acceptable puisque aujourd'hui vivre ne suffit pas. Il faut vivre dans une qualité acceptable.

Antoinette Lambourg :

Personnellement, je vais m'arrêter au sondage qui a été réalisé par l'Institut Fournier avec des gens qui se sentent assez concernés sur Lyon et sa région par les problèmes de risques et de pollution de l'air. C'est donc un problème qui est effectivement préoccupant. Être en bonne santé quand on est bien dans sa peau même si on a une main en moins. Mais, il y a d'autres petits inconvénients qui nous gênent terriblement dans la vie.

Antoine Leplay :

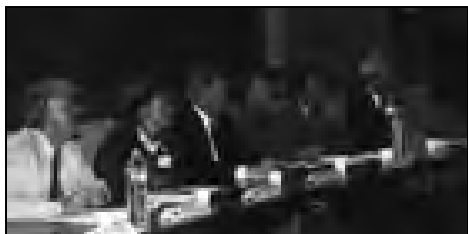
Ingénieur de formation, j'aurai forcément une approche plus technique. Dans notre activité au quotidien, la question qui nous vient est plutôt de s'assurer que parmi les nombreux facteurs de risques qui nous entourent : est-ce que les facteurs de risques liés à l'environnement constituent un élément acceptable ou non ? De ce point de vue, toute l'approche qui nous

semble devoir être développée, sera de faire la part des choses entre d'une part des éléments ayant proprement à voir avec des aspects de dangerosité intrinsèque des installations et des produits et enfin des facteurs dits de risques. Le risque n'étant que la résultante d'un danger par une exposition. Une façon pour nous d'essayer de nous y retrouver sera effectivement d'avoir une démarche graduée d'inventaire des dangers, d'identification des risques et de leur caractère acceptable par rapport aux valeurs de santé qui ont été présentées auparavant.

Pierre Mickael :

J'ai, bien entendu, que l'état de santé n'avait rien à voir avec l'état de maladie ou à l'absence de maladie. Ce n'est plus depuis longtemps, non plus, la mortalité puisque notre espérance de vie sous nos latitudes, tout au moins, ne cesse pas de s'allonger. Tout cela pour dire que par rapport à une situation que nous avons connue auparavant, il me semble que nous manquons de repères ou de normes auxquelles se référer pour décider, savoir si les impacts que l'on mesure sont acceptables ou inacceptables.

Nathaly Mermet : Est-ce que d'embl e tout ce que vous venez d'entendre suscite des questions ?



Alain Pelosato : service environnement de la ville de Pierre-B nite.

Deux questions : quand vous parlez de santé, on peut aussi parler de santé psychologique. Nous avons par exemple un collègue qui a connaissance des PPI et qui dit vouloir déménager en raison du danger. Donc vivre dangereusement n'est-il pas aussi un problème de santé ? Tout ça est lié au problème d'information. Suite à la directive Seveso, on a décidé d'informer et c'est bien, mais l'information est source d'angoisse. Deuxième question : il y a une vingtaine d'année, on parlait très peu des questions de pollution

atmosphérique. Il y a eu des périodes de pollution atmosphérique épouvantables ; personne ne le savait. Je crois que les risques encourus à l'époque et la mortalité des gens, par rapport à cette pollution atmosphérique, étaient bien plus importants que maintenant. Point commun de mes deux questions : est-ce que ce n'est pas non plus l'information qui crée les problèmes de santé plus que la réalité elle-même.

Pierre Mickael :

Vous avez parlé du bruit, le bruit est quelque chose de très utile, pour notre système auditif il représente un système de défense. Lorsque l'ancêtre de notre animatrice s'est dressée sur ses jambes dans les plaines de l'Est Africain, il était tout à fait indispensable qu'elle puisse entendre arriver le prédateur. Donc le bruit était un signal d'alarme qui déclenchait un phénomène de stress, en l'occurrence tout à fait utile car il permettait de prendre ses jambes à son cou pour se mettre à l'abri. Le bruit est quelque chose de fondamentalement utile qui nous est parfaitement nécessaire. Il est toujours très utile aujourd'hui. L'un des problèmes de la marine nationale, pour envoyer ses sous-marins nucléaires en longue croisière, est de faire en sorte que le silence qui est imposé à l'appareil, pour ne pas se faire repérer par l'ennemi, ne soit pas un silence trop important pour l'équipage à l'intérieur qui deviendrait fou s'il vivait dans un silence total.

Le bruit nous est toujours aujourd'hui parfaitement nécessaire, mais un stress qui est continu, permanent, comme les PPI du collègue de Monsieur, devient source de maladie.

Le stress n'est efficace que s'il déclenche un état d'alerte qui permet d'échapper au danger. Mais si l'alerte et le danger sont permanents alors on arrive à un phénomène de rupture qui va créer un mécanisme pathologique. Il est bien connu que le bruit nous est nécessaire mais le bruit peu aussi nous rendre fou...

Donc, l'influence de notre environnement va pouvoir avoir des conséquences sur notre santé tout à fait péjoratives même si notre environnement n'est naturellement pas tout à fait clean et que nous sommes en mesure de nous adapter à un certain nombre de variations de notre environnement sans dommage pour nous-même. Heureusement que nous pouvons

supporter les variations de l'environnement, sinon il y a longtemps que cette salle serait déserte.

G rard Keck :

Je pense que nous passons un peu d'un extrême à l'autre car tout sens que nous possédons peut être sollicité de façon positive à certain niveau.

En tant que toxicologue qu'est-ce qui fait le toxique, c'est la dose.

Pour le bruit c'est la même chose. Si vous êtes soumis à de faibles doses de quelque chose ; ça peut même à la limite être bénéfique (le fluor ou autre) mais quand vous passez à des doses excessives, et le bruit est la même chose, vous passez à des doses excessives de danger ou de risque.

Sur le problème de fond, je crois qu'il y a un problème de culture de transparence que nous possédons très peu. Est-ce que les pays d'Europe du Nord l'ont plus, je pense que ça se discute aussi. En tout cas, c'est un phénomène très général. Je parlais des dioxines tout à l'heure, elles existent depuis fort longtemps.

On sait quand même que c'est depuis la période industrielle qu'on assiste à une augmentation de la production des dioxines quelle que soit la cause. Incinération des déchets ou activité industrielle, elles sont multiples.

Depuis quand avons-nous peur des dioxines ?

Depuis trois, quatre ans, depuis qu'il y a eu un nombre de grands débats médiatiques ou de « grands scandales médiatiques ».

Et depuis lorsqu'on entend dioxine, on prend très peur, et les habitants d'Albertville ont très peur quand on leur dit que leur alimentation possède plus de dioxines qu'elle ne devrait en avoir.

Il y a un vrai problème d'information et il appartient aussi bien aux scientifiques, élus, décideurs, aux médias d'apprendre à gérer ça car pour l'instant je pense que l'on gère très mal.

Personnellement en tant que scientifique, je gère assez mal la communication vis-à-vis des gens qui me posent des questions parce que l'on apprend petit à petit. Nous avons tous notre culture à faire dans ce domaine. Ce n'est pas pour autant qu'il faut arrêter dans cette voie ; de toute façon nous n'avons plus le choix. On ne peut plus reculer. La pollution atmosphérique existe, c'est vrai qu'il y a des risques très variés,

il faut arriver à les relativiser les uns par rapport aux autres. Quelque chose à apprendre petit à petit.

Philippe Ritter :

Je crois que ce qui gêne particulièrement certaines populations autour des sites, c'est la proximité de l'information que je considère comme récente par rapport à eux. Des gens qui travaillent et vivent dans des sites industriels sont au courant des problèmes de risques depuis beaucoup plus longtemps, ont assimilé ce risque, ont appris à vivre avec et à essayer de le maîtriser. Il faut continuer à informer car de toute façon, on ne peut plus revenir en arrière. Quand toute cette information sur les risques aura été assimilée et deviendra un peu une culture, on aura moins peur de ce que l'on connaît mal. Je crois que nous sommes condamnés à informer, à discuter avec les gens, les voisins des sites... Parce que le risque nul n'existe pas donc il faut apprendre à vivre avec certains risques et à les maîtriser surtout.

Nathaly Mermet :

On a dit que la santé ne voulait pas forcément dire maladie, néanmoins je voudrais bien vous demander de nous présenter les grandes tendances en termes de pathologies ; pathologies liées à une dégradation de l'environnement, de l'eau, de l'air... ?

Philippe Ritter :

Première tendance, depuis fort longtemps, deux siècles au moins, notre espérance de vie s'accroît régulièrement dans des zones comparables aux nôtres.

Il y a des endroits sur la planète où l'espérance de vie se raccourcit au contraire. Rien n'est jamais acquis, mais pour nous notre espérance de vie s'accroît.

Deuxièmement, on peut dire que notre qualité de vie sur le plan santé s'améliore également, globalement et pour l'ensemble de la population. Ceci étant dit, on observe d'autres phénomènes moins positifs. Par exemple, la prévalence des phénomènes allergiques dans la population augmente, non seulement en France mais dans beaucoup de pays comparables et presque partout à la surface de la planète. Du moins, là où on le mesure !

Non seulement la prévalence de ces phénomènes allergiques augmente, mais la gravité de ces allergies augmente malgré l'amélioration considérable de l'arsenal thérapeutique dont nous disposons.

Deuxième fait, on constate que la fertilité des hommes, car ce sont les hommes qui sont en cause là, diminue. L'éjacula du Français d'aujourd'hui contient moins de spermatozoïdes que l'éjacula du Français du début du XXe siècle. De plus ces spermatozoïdes sont moins vigoureux. Données objectives. On possède un certain nombre d'autres données de ce genre dont on ignore précisément la cause.

Cause que l'on recherche parce que l'on aimerait bien savoir pourquoi il y a plus d'asthmatiques aujourd'hui qu'il y a quarante ans. Parmi les causes que l'on peut imaginer, et pour lesquelles on fait des hypothèses, très souvent viennent les problèmes environnementaux. Asthme et pollution atmosphérique est une association que l'on fait presque naturellement dans l'esprit des observateurs.

Antoinette Lambourg fait remarquer qu'elle a été victime d'une crise d'asthme la veille après avoir passé une heure dans les embouteillages.

Philippe Ritter :

Mais les choses ne sont pas aussi simples qu'il n'y paraît. Si on prend l'exemple qui vient d'être donné, hier la qualité de l'air exprimée en « indice athmo », indice critiquable mais à défaut d'autre, était de 2 sur une échelle de 10 donc air qualifié d'excellent.

Mais vous voyez, il y a eu une crise d'asthme. On peut faire une allergie à manifestations respiratoires, un asthme authentique avec des crises importantes. On peut même en mourir alors que le phénomène est déclenché par un allergène alimentaire. Or, l'une des principales révolutions de la deuxième moitié du vingtième siècle, est le changement fondamental de notre alimentation qui peut expliquer beaucoup de chose. De la même façon, notre habitat a considérablement changé ; cette salle ne ressemble absolument pas à une pièce d'un bâtiment municipal du début du siècle.

Le logement dans lequel nous passons, 70 % à 80 % de notre temps selon notre profession, n'a

rien à voir avec un logement des années cinquante. Là encore des changements susceptibles de créer des effets considérables sur notre santé. Pour toutes une série de phénomènes qui caractérisent notre état de santé nous avons aujourd'hui beaucoup d'hypothèses et peu de réponses. Presque constamment dans ces hypothèses reviennent des problèmes environnementaux. Quant on observe ce qui change fondamentalement dans la vie d'un individu selon les époques, deux choses changent fondamentalement : notre alimentation et le milieu dans lequel on vit.

Nathaly Mermet : De façon plus précise, on a aussi des données avec des corrélations un peu plus précises avec des composants de l'air sur certaines pathologies ?

Philippe Ritter :

Oui. Des données qui sont très évidentes ; par exemple en 1952, il y a eu pendant quinze jours à Londres un célèbre épisode de pollution acido-particulaire où toutes les études statistiques montrent que la surmortalité a été probablement d'environ 2 000 personnes pendant ces quinze jours. Ici, il y avait une relation directe entre la qualité de l'air et la mortalité à des teneurs en dioxydes de soufre et en particules au début des années cinquante qui n'avaient rien à voir avec ce que nous pouvons respirer aujourd'hui.

Aujourd'hui, quand on fait des études sur la mortalité, on se rend compte que ce précieux indicateur qu'on croyait ne plus être influencé par la pollution atmosphérique quand elle est exprimée en termes de SO₂ ou d'oxyde d'azote ou d'ozone ou de particules en suspension, et bien bouge quand même !

C'est-à-dire que lorsqu'on fait le rapport entre la qualité de l'air exprimé aux travers de ses différents polluants et la mortalité des populations qui sont exposées, on voit une affluence sur cette mortalité mais qui n'est plus du tout de même nature que celle des années cinquante.

À Londres en 1950, les nourrissons et les vieillards mourraient parce qu'ils respiraient cet air particulièrement mauvais. Aujourd'hui, en revanche on voit bouger ces indicateurs de mortalité mais ce qui est mis en évidence c'est

une mortalité prématurée. C'est-à-dire que des gens sont aujourd'hui capables de mourir après avoir respiré un air de très mauvaise qualité alors qu'ils seraient morts si l'air avait été de bonne qualité d'un jour à trois mois plus tard.

G rard Keck :

Quelques réflexions de vétérinaires sur ce sujet. L'une des grandes causes d'asthme et d'allergies, en général, est les poils d'animaux, de chiens, de chats qui habitent notre habitat.

Il n'y a pas que l'environnement extérieur, on pense souvent à la pollution industrielle, la pollution atmosphérique, mais il y a la pollution dans nos habitats qui peut être due à des poils, des linos, des moquettes, et beaucoup d'autres choses. Il y a d'ailleurs de plus en plus d'études à ce sujet. Deuxième réflexion, c'est que les animaux eux-mêmes, curieusement, sont de plus en plus allergiques.

C'est une observation épidémiologique tout à fait indéniable.

Troisième réflexion, dans l'aspect historique évoqué par Philippe Ritter, il y a quand même eu des observations, et je crois que ce sont les plus anciennes, de l'impact atmosphérique sur la santé chez l'homme. Et je crois qu'il faut en tenir compte sur le plan épidémiologique.

Nathaly Mermet : des questions ?

Marie-Th r se Beillot, Je suis secr taire r gional CFTD dans la r gion Rh ne-Alpes et aussi ancienne salari e de la raffinerie de Feyzin.

L'enquête réalisée à la demande du SPIRAL fait apparaître que les gens sont conscients que la pollution n'est pas qu'industrielle loin de là. Je ne sais pas quelle réflexion peut-on avoir à ce sujet par rapport aux problèmes des médias et d'une civilisation qui laisse croire que l'individu est plus libre s'il utilise sa voiture. Alors qu'auparavant, les trajets allant au travail étaient organisés par des transports par bus.

Donc on a multiplié les véhicules.

Cela est dû effectivement au fait qu'il y a beaucoup moins de travailleurs dans les entreprises, dans les grosses entreprises qui avaient la capacité d'organiser des transports et qu'il y a beaucoup plus de PME, qui font que les gens vont seuls au travail.

Est-ce que du côté du SPIRAL on pourrait essayer

de faire apparaître la question suivante : comment faire pour essayer, un de convaincre des zones industrielles de s'organiser pour les transports et deux de convaincre le salarié lambda de s'organiser pour du covoiturage.

Deuxième chose : concernant la pollution industrielle, je tiens à dire en tant que militante qu'il y a eu de gros progrès de faits dans les entreprises aussi bien concernant la sécurité que les mesures sur l'environnement.

Cependant, j'ai été élue au Comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail et nous avons de grosses difficultés lorsque l'on veut soutenir un projet avec un peu plus de coûts, un peu plus d'investissement pour l'entreprise.

Certes l'investissement sera plus cher, mais il va moins polluer. Nous, on demande, que dans le cadre de tous les débats qui ont lieu aujourd'hui, d'être entendu lorsqu'il y a un avis qui est émis dans les comités d'hygiène et de sécurité.

Pierre Mickael :

Pour avoir connu ce genre de situation, le problème étant de faire la balance entre le surinvestissement à produire et l'impact réel qu'il aura ensuite sur la santé des travailleurs et sur l'environnement extérieur. C'est l'éternel débat. Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que les CHSCT ne se faisaient pas entendre. Peut-être que vous pouvez dire que toutes vos suggestions n'étaient pas acceptées mais ce n'est pas pour autant que les dirigeants ne tenaient pas compte des avis des CHSCT.

Le problème étant de poser à chaque fois la limite de l'investissement.

Baisser l'émission des rejets est toujours possible, le problème est de se poser à chaque fois la question : jusqu'où et jusqu'à quel coût ?

Philippe Ritter :

Pour compléter, je pense que tout l'intérêt de la démarche initiale de l'évaluation des risques est d'aboutir à un certain niveau d'échelle de priorités entre les différentes actions de maîtrise des risques qui se présentent. On peut en avoir une bonne idée que lorsqu'on a tenté de faire une démarche d'inventaire des différents facteurs d'impact pour investir au départ dans les actions qui s'avèrent être les plus efficaces en termes de réduction des risques sur la santé.

Deuxième commentaire : avec du recul, il y a peut-être 15 à 20 ans, on travaillait à l'époque avec des traceurs de pollution bien connus. On ne jurait que par poussière, SO₂, et acidité forte. On avait en plus, toute facilité pour mesurer ce genre de rejets aux cheminées. En termes d'incidence, on avait effectivement au niveau des urgences, de la mortalité, des signaux épidémiologiques assez évidents qui nous persuadaient qu'il fallait agir sur ces traceurs de risque. De ce point de vue, c'est vrai que depuis 20 ans, il y a eu de gros progrès souvent relayés dans la presse. Aujourd'hui, la situation s'avère peut-être un peu plus compliquée côté industriel. D'une part parce que nous avons peut-être plus diversifié les substances sur lesquelles nous travaillons et, d'autre part parce que les scénarios d'exposition sont de plus en plus diffus car on n'est plus du tout dans le schéma un peu simpliste : rejet, dispersion, réception. On est, au contraire sur une dispersion complètement diffuse des risques. C'est là où les choses deviennent difficiles aujourd'hui et c'est à ce niveau qu'il nous faut trouver impérativement un terrain d'entente avec les DRIRE, DDASS et les élus sur des méthodes qui nous permettent de hiérarchiser de manière aussi fiable que possible les facteurs de risques.

Philippe Ritter :

Concernant le problème de l'utilisation de la voiture. Il se trouve que pendant 25 ans je suis allé travailler en vélo, mais j'ai eu à prendre la décision d'arrêter des lignes de bus dans une grande société parce que, avec le chauffeur, il n'y avait qu'un seul passager. Je crois qu'il n'est pas très populaire de mettre aujourd'hui des lignes de bus organisé pour les travailleurs.

G rard Larbaigt, CEP Consultant :

je me permets d'intervenir en tant qu'évaluateur de risques parce que nous avons parlé de beaucoup de choses différentes comportant des aspects sociaux, techniques mais il me semble qu'il y a une chose que l'on n'a pas suffisamment dite et c'est celle qui pose problème.

L'allongement de la durée de vie est un fait qui est connu mais il impose corrélativement une augmentation des risques parce que la présence dans l'environnement est augmentée au fur et à

mesure que la vie augmente. En fait, l'évaluation que l'on a menée est une évaluation sur la vie entière qui est de plus en plus longue. La vie entière étant de plus en plus longue, les évaluations qui étaient basées sur des observations faites au début du siècle ne sont plus valables. Corrélativement, on voit bien sûr une amélioration de la qualité, mais il reste que le problème de fond, celui dont on devrait débattre, en tout cas une idée à lancer, est celui de l'évaluation du risque. Comment évalue-t-on le risque et ce dernier est-il acceptable ou non ? Or il s'agit d'un problème de société et d'un problème de technicien. Problème de technicien auquel je suis professionnellement confronté : comment fait-on pour évaluer le risque ? Sur quelles bases ? Ensuite, quelle sécurité prend-on ? Après, comment traduit-on ce langage de professionnel auprès de la population en lui disant c'est acceptable ou ça n'est pas acceptable ? Or il est clair qu'aucun risque n'est acceptable dans la situation actuelle. Dans la vie que nous connaissons les gens acceptent de prendre des risques pour fumer des cigarettes ou pour prendre l'autoroute mais n'acceptent pas qu'il y ait des émissions industrielles. C'est beaucoup plus complexe que ça. Ce qui reste à dire par exemple : est-ce que l'on considère qu'il est acceptable qu'un excès de risque cancer entraîne 5, 6 ou 7 morts prématurées ? Mais aussi, faisons le ménage dans la réglementation telle qu'est est parce que la réglementation qu'elle soit dans les émissions aqueuses ou aériennes n'a jamais été faite, ou très peu, sur des bases d'évaluation de risques.

Brigitte Moissonnier :

Monsieur Larbaigt pose des questions très pertinentes sur l'évaluation des risques. C'est vrai que depuis très peu de temps en France, sur les risques y compris pour les risques industriels, nous procédons parce que nous appelons le volet sanitaire. À côté des études d'impact environnementales, nous demandons aux entreprises de réaliser un volet sanitaire de cette étude d'impact, différente de l'étude de danger demandée aux entreprises depuis plusieurs années.

Ce volet sanitaire est vraiment une approche évaluatrice des risques chroniques liés aux émissions de l'entreprise sur les grands

compartiments de l'environnement que sont l'air, les sols et l'eau ; partir de ces émissions et de ces imprégnations des grands compartiments de l'environnement, tenter de voir quelles sont les personnes, les populations exposées et quelles conséquences ces populations présenteront en termes de santé. Depuis environ deux ans, nous commençons à voir des volets sanitaires d'études d'impact d'ailleurs associés aux études d'impact environnementales et à tous les dossiers présentés à l'enquête publics et donc accessibles aux citoyens. Certaines de ces études fort élaborées donnent des conclusions très intéressantes et posent la question de Monsieur Larbaigt. À savoir, qui décide du niveau d'acceptabilité d'un risque. Effectivement, quant une entreprise par ses émissions aériennes va créer quatre à cinq cancers parmi 100 000 personnes exposées de plus qu'ils n'y en auraient si elles n'émettaient pas de polluants dans l'atmosphère. Je précise qu'il s'agit d'un exemple.

Comment décide-t-on, nous, ministère, (je relève du Secrétariat d'État à la santé) ? Sur quelles bases puis-je, considérer que ces quatre cancers en trop sont acceptables ? Il y a quand même de grandes références, des références internationales. On dit que, en termes de cancer, on ne doit pas dépasser un coefficient pour 10 moins 6, c'est-à-dire un million de personnes. Donc quand il y en a quelque uns pour 100 000, c'est excessif. Mais ensuite tout ça se répercute en termes de décisions économiques pour les entreprises, de technologies de réduction des risques qui ne sont pas toujours évidentes, qui n'existent pas forcément. De phase en phase, on en arrive à des situations quelques fois éminemment complexes en termes de décisions. Qui décide que le risque est acceptable ou pas ? Je dirai qu'à ce niveau-là ce doit être des décisions politiques.

Tout à l'heure nous parlions de la transparence de l'information, et il y a un fait dans notre pays, c'est qu'il n'y a jamais eu de débat réel public sur cette notion de risque, sur la santé des personnes, et sur l'acceptation du risque en France. C'est vrai que nous sommes très jeunes dans ce domaine de la perception des risques, en tant que Français nous sommes vraiment immatures sur ces questions. Et, c'est vrai que

les choix politiques, de lancer ce grand débat, n'existent pas encore.

Nathaly Mermet : Le moment est venu de demander Monsieur Leplay l'état des connaissances sur les polluants car si l'on possédait le nombre de données, il y a aussi beaucoup d'inconnues.

Antoine Leplay :

Pour continuer dans ce sens, je crois que l'étape vers laquelle nous devons aller maintenant est surtout une étape de description du risque avant de parler d'acceptabilité parce que l'on attend qu'il y ait un verdict qui tombe. Aujourd'hui, on en est réellement à une étape d'inventaire, de recensement, de classement afin de disposer des matériaux permettant de dire si oui ou non le risque est acceptable.

Je dirai encore que là où le risque ne sera pas acceptable ce sera lorsqu'il n'est pas connu. Et qu'une situation de risque est d'autant plus acceptable qu'elle est connue et décrite. Pour reprendre l'exemple des 5 cas sur 100 000 donnés par Madame Moissonnier, je rappelle que la signification peut-être différente s'il y a effectivement 500 000 personnes qui vivent dans cette zone d'impact, ou s'il n'y en a que 10 000. Pour citer l'exemple du benzène, dans l'environnement urbain celui-ci va engendrer du fait de sa présence (dans les fumées de tabacs, d'automobiles...) statistiquement 15 leucémies alors qu'une installation industrielle, correspondant à un risque de 5 sur 100 000, va en engendrer 0,5 par exemple. Plutôt que de dire : « est-ce que le chiffre de 0,5 est acceptable ou pas », il est important de décrire l'ensemble des facteurs de risques. Ensuite, souvent la décision tombe d'elle-même ?

Nathaly Mermet : Avant de parvenir aux décisions politiques, il y a une première phase d'identification et la nécessité d'effectuer des corrélations avec les pathologies.

Gérard Keck :

C'est vrai que l'évaluation des risques a beaucoup progressé en France, peut-être un peu moins rapidement qu'aux États-Unis ou dans les pays d'Europe du Nord.

Aussi bien les ministères de la santé, de l'environnement jusqu'au ministère de l'agriculture qui s'y met un peu aussi puisque la chaîne alimentaire fait partie de ces expositions. Quand on pense à métaux lourds, dioxines, on peut rappeler que 80 % des dioxines auxquelles nous sommes exposés proviennent de la chaîne alimentaire d'origine animale en particulier.

Je vais quand même aborder la difficulté de compréhension de ce problème. Quant on parle de quatre à cinq cancers en plus, comme Madame Moissonnier le faisait, ce n'est pas Monsieur ou Madame Quelque Chose qui va faire un cancer, c'est un nombre virtuel, une augmentation statistique de cancers. Seulement quand vous dites une chose pareille aux gens, ils l'interprètent en disant « pourvu que ça ne soit pas moi ou mes enfants ». Cela montre la difficulté de concevoir l'évaluation du risque. Ça ne veut pas dire que Madame aura un cancer dû à ça ! Ça sera une conjonction de facteurs car le cancer par définition est une maladie multifactorielle où vous avez un certain nombre d'agressions chimiques ou autres d'ailleurs : le soleil, les radiations... Et vous aurez, un petit facteur éventuellement d'origine industrielle qui va faire que vous aurez ces quatre à cinq cancers en plus. On ne sait déjà pas très bien l'expliquer entre nous alors a fortiori pour l'expliquer au grand public.

Deuxième réflexion : Il y a quand même quelque chose de très important qui a été soulevé tout à l'heure, c'est cet aspect psychosomatique de l'homme. Prenons un cas très concret dans le Grand Lyon : il y a à Decines une usine de compostage qui sent très mauvais. Je peux vous dire en tant que toxicologue que cette usine n'est absolument pas toxique. Il n'empêche que les gens qui ont quotidiennement ce que les autorités appellent des odeurs de sous bois un peu prononcées et bien si vous avez tous les jours cette odeur en vous levant, vous risquez de tomber malade. Cette maladie n'aura rien de toxicologique, mais sera d'origine psychosomatique.

Un tout petit commentaire aussi sur la notion d'acceptabilité du risque, 5 pour un million, 10 pour 100 000, 150 pour 100 ; c'est une notion

technique qui est fondamentale dans l'appréciation du risque mais insuffisante dans son acceptabilité.

30 morts dans l'accident du tunnel du Mont-Blanc, c'est épouvantable, mais qu'est ce que 30 morts par rapport au 7 865 décès sur l'ensemble des routes !

Chacune de ces morts a déclenché un orage émotionnel terrible. Il est tout aussi terrible de voir un jeune se tuer en sortant de discothèque un vendredi soir sur une route d'Ardèche. Personne ne parle de l'accident ardéchois et tout le monde a bien conscience du caractère dramatique de ces 30 morts qui sont inacceptables. Inacceptable.

« Il faut fermer le tunnel et discuter ». Il y en a des centaines qui sont sur le plan de la société tout aussi inacceptables. Tout ça pour dire que le chiffre est fondamental, on ne peut pas s'en passer. Il faut l'acquiescer, le commenter, le comprendre. Mais il est insuffisant pour parler en termes d'acceptabilité ; il faut rajouter en plus une donnée sociale.

Question de l'auditoire

Par rapport au cancer, vous vous rappelez que des personnes atteintes du cancer de la thyroïde ont porté plainte contre l'État au sujet de l'information sur Tchernobyl. J'ignore d'ailleurs si l'on pourra prouver que ces cancers sont des conséquences directes de cet accident nucléaire. N'empêche que ces gens ont fait la démarche et je voudrais savoir s'il existe des jurisprudences dans les domaines de la santé et de l'environnement et est-ce que ce genre de procès est appelé à se développer ?

Brigitte Moissonnier :

On a une belle jurisprudence qui existe, c'est celle du HIV, et la vraiment, les autorités françaises en matière de transparence et d'action ont été... J'appartiens à ce camp d'élite donc je n'ai aucune circonstance atténuante mais je dois dire que ça a été une leçon fantastique pour nos autorités sanitaires et une leçon également pour l'opinion publique.

J'ai été très impressionnée par les plus de 70 % de réponses chez les 700 personnes qui ont été

interviewées dans cette agglomération et qui font aujourd'hui le lien entre la santé et leur environnement. Dans le cadre du HIV, il n'était pas question d'environnement mais c'était quand même un grand moment pour la santé publique.

Concernant ces questions de Tchernobyl, vous savez tous que le nuage radioactif s'est arrêté à l'époque à la frontière mais c'était à l'époque où l'on était absolument pas transparent et où l'on ne savait pas ce que transparence voulait dire. On possédait l'information, mais elle n'était pas délivrée à l'opinion publique.

Néanmoins si vous vouliez la trouver, elle existait. Et c'est pareil, Monsieur, lorsque vous faisiez allusion à la pollution de l'air. La pollution de l'air, on ne la mesure pas depuis deux ans, cinq ans, ni dix ans. Sur l'agglomération lyonnaise, les premiers capteurs ont été installés en décembre 1959. Il y a une vingtaine d'années, je vous assure qu'il y avait des colloques, des manifestations, et personne n'était intéressé par cette problématique ; alors qu'effectivement vous aviez tout à fait raison de souligner à quel point les épisodes de pollution atmosphérique sur l'agglomération lyonnaise étaient terribles. Beaucoup plus terribles qu'aujourd'hui mais ça n'intéressait personne ; ça n'était pas dans l'air du temps !

G rard Keck :

Il y a quand même des choses qui ont évolué, il y a même des maladies communes aux animaux et à l'homme que l'on a pratiquement oubliées comme la tuberculose. Il y avait plein de maladies graves que l'on n'a plus maintenant grâce aux services médicaux en collaboration avec les services d'hygiène en général. Il est parfaitement logique qu'ayant jugulé les grands fléaux parasitaires ou bactériens que l'on s'intéresse beaucoup plus, tant au niveau médical, qu'au niveau du public, à des risques beaucoup plus difficiles à quantifier. Des risques que l'on améliore mais où il y aura toujours une marge d'amélioration faisable, possible et souhaitable.

Un petit mot sur cette affaire, d'iode 131, Tchernobyl et cancer de la thyroïde parce qu'elle me paraît très révélatrice du problème de la

communication en matière de risque sur la santé d'événements environnementaux. Je suis un ancien combattant, j'ai fait la guerre de mai-juin 68 et j'ai essayé de déboulonner les mandarins. On n'y est pas arrivé ; c'est vous dire que je n'ai pas de sympathie particulière pour les mandarins ! Mais je vais en défendre un : le professeur Pelerin qui a dit que le nuage n'avait pas franchi les frontières.

Chère Brigitte (Moissonnier) le professeur Pelerin n'a fait qu'un seul procès, il s'agit d'un procès en diffamation contre le journaliste de Libération qui a écrit ça à la une de « Libé ». Il n'a jamais dit ça ; il a dit « l'explosion de Tchernobyl a provoqué un nuage etc. On mesure les retombés sur la France. De nos mesures, il ressort qu'aucun niveau dangereux n'a été enregistré et je préconise au Gouvernement de ne prendre aucune précaution particulière ». Voilà ce qu'il a dit. Interprétant cela, le journaliste de Libération a écrit « Le professeur Pelerin considère que le nuage n'a pas franchi les frontières ». Cette expression a fait flores, tout le monde l'a retenu et aujourd'hui pour les gens qui font un cancer de la thyroïde, ou qui ont un parent qui fait un cancer de la thyroïde, c'est un drame épouvantable, et se disent « mais enfin, si on m'avait dit que... Alors je n'aurai pas bu de lait, je n'aurai pas mangé de champignons, je serai parti... ».

Alors qu'il n'aurait rien fait. « Si on m'avait dit que... Alors que l'on m'a dit que le nuage n'avait pas franchi le territoire donc c'est à cause des autres que ma thyroïde fait un cancer. S'ils s'étaient comportés différemment alors je n'aurai pas mon cancer de la thyroïde donc je fais un procès ». Tout est logique dans ce comportement, tout est logique sauf la désinformation qui a eu lieu.

Un intervenant :

Juste un mot. Pour ne pas avoir de désinformation, il faut une bonne communication au départ. Je suis journaliste. On parle des problèmes environnementaux, les pics de pollution sont ultra médiatisés... On dit tout le temps que les journalistes en parlent trop, vont trop loin, mais s'il n'y a pas une bonne communication à la base, l'information ne sera pas bonne aussi. Le journalisme comme l'industrie de l'habillement ou la science est un milieu qui fonctionne avec

des modes et les journalistes subissent et créent la mode comme les scientifiques créent quelque part aussi la mode dans la manière dont ils communiquent, sur les sujets dont ils communiquent. Donc, personne n'est innocent en la matière, il ne s'agit pas de clouer les journalistes au pilori mais simplement de dire que la manière dont l'information est produite, diffusée et reçue, est susceptible d'avoir des conséquences sur la manière dont les gens ressentent y compris leur état de santé.

Nathaly Mermet :

Je rejoins mon confrère pour dire que le journaliste est tributaire d'une communication et d'une information transparente. Il serait peut-être intéressant de faire un dernier tour de table sur les facteurs de progrès.

Pierre Mickael :

Je crois que c'est l'ouverture du livre et l'introduction dans les enquêtes d'un volet santé de plus en plus documenté et développé. Pour le reste, je laisse la parole aux spécialistes médecins. Aujourd'hui ce qui va être important c'est de rendre beaucoup plus acceptable ou de faire accepter la présence d'activités humaines autour des lieux d'habitation. Pour cela il faut "ouvrir le livre", communiquer, expliquer ce que l'on fait et où l'on veut aller.

Antoine Leplay :

Deux points. Ce que nous découvrons dans la pratique de ce type d'études sanitaires, c'est d'abord la richesse de la pluridisciplinarité. Je crois que la santé environnementale est une discipline au croisement d'un tas de métiers qui vont de la chimie aux procédés en passant par le calcul.

Dans un second temps, je dirai que par rapport à ce genre d'études que nous réalisons pour les clients de l'industrie, que d'un point de vue purement pragmatique, ce qu'attend l'industriel c'est que "le livre" soit ouvert comme le disait Pierre Mickael. C'est une bonne expression.

Deuxièmement, que l'industriel ait un plan d'action sur cinq ans, qu'il puisse avoir une vision à moyen terme par rapport au développement durable de son entreprise. Là où le processus serait vulnérable c'est s'il était

trop immature et s'il y avait un vrai yo-yo entre les scientifiques, les industriels sur le choix des priorités sur lesquelles travailler. Et là, je pense qu'il y aurait un vrai péril de perte de crédibilité de la démarche.

Antoinette Lambourg :

Il faut savoir que la pollution existe aussi dans nos maisons avec tous les produits que nous utilisons : peinture, colle, revêtement de sol, produits d'entretien. Au consommateur, de bien lire les étiquettes des produits qu'ils achètent. Il y a un vrai problème d'étiquetage.

Philippe Ritter :

Pour le développement du progrès, je crois beaucoup au développement des connaissances et à la transparence. Je crois que quand on connaît les choses, on les gère quand même mieux, plutôt que de les ignorer. Le fait qu'il y ait désormais un volet santé dans toutes les études d'impact pour les grandes infrastructures, qu'elles soient industrielles ou autres, est un vrai progrès. Ça ne résout pas tout, certainement, mais ça oblige au moins à se poser la question et ça c'est un progrès considérable.

Ça n'empêchera pas des erreurs de se commettre, ça n'empêchera pas de mauvaises décisions d'être prises, mais ça limitera, je pense, ces risques.

Il ne faut pas croire que c'est un combat gagné, c'est un combat de chaque instant. J'observe simplement que l'on a développé l'équipement dans notre pays en radio-émetteurs que l'on installe sur les toits et personne ne s'est posé la question de savoir, en termes de santé publique, si, sur une évolution à long terme, il risquait d'y avoir un impact défavorable ou pas !

La charte signée très récemment entre l'État et les opérateurs de téléphonie mobile ne parle que de la protection des paysages ! Je dis donc que l'introduction d'un volet santé dans toutes les études d'impact est un combat de tous les jours pour obtenir ces études d'impact sur la santé et obtenir qu'elles soient pertinentes.

Brigitte Moissonnier :

J'adhère à ce qui vient d'être dit sur les volets sanitaires des études d'impact. C'est une véritable révolution dans la connaissance que

nous n'avons pas forcément car nous ne connaissons pas l'impact sur l'environnement de toutes les molécules lancées dans la nature.

Toutes les connaissances ne sont pas acquises aujourd'hui, c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle on utilise le fameux principe de précaution qui est lié à l'inconnu scientifique. Ce volet est un premier pas vers plus de connaissances et surtout plus d'interrogations et plus de retours vers le pollueur ou celui qui se prépare à réaliser ce projet et son impact réel sur l'environnement et in fine la santé des personnes. Et ce lien entre environnement et santé, qui jusqu'à présent était un peu mal fait, se fait aujourd'hui de façon quasi naturelle via cette approche volet sanitaire des études d'impact. Dans les facteurs de progrès au quotidien, nous avons une amélioration permanente des technologies de mesures, d'analyses, de connaissances épidémiologiques. Il ne faut pas oublier que depuis 1998 ont été mises en place les agences de sécurité sanitaire alimentaire (AFSA), celle sur les produits de santé, l'Institut national de veille sanitaire qui réalise les travaux sur Tchernobyl... Toutes ces agences sont en train de produire un travail considérable qui nous permettra petit à petit de mieux connaître et de progresser dans notre environnement pour améliorer notre état de santé.

G rard Keck :

sur le plan universitaire, je confirme qu'il y a de plus en plus de formations santé environnement de troisième cycle dans différentes universités. Il y en a plusieurs d'excellents entre Grenoble, Chambéry, Nancy et Lyon.

Deuxième point, je suis élu de Saint Didier au Monts d'Or, les Monts d'Or qui sont un poumon de Lyon ; nous avons eu un vrai débat de santé publique sur les antennes-relais des téléphones portables.

Enfin, je vais vous soumettre une réflexion ; il est vrai qu'il y a beaucoup de progrès en technologie, progrès qui peut être source d'angoisse. Prenez Tchernobyl, dans les années 60-70 on ne savait pas diagnostiquer correctement les cancers de la thyroïde. Maintenant on les diagnostique de mieux en

mieux, il y a donc bien un lien énorme démontré par les mesures et les diagnostics qui sont de plus en plus fins. Il va aussi falloir vivre avec : plus on affinera le dosage des polluants, plus on se posera des questions sur l'impact sanitaire.



ATELIER 1 : Information du public et démocratie locale



Par Gerald Bouchon, journaliste

Il semble qu'il faille dissocier la communication de crise et la communication de fonds et préparer la communication froide.

Préparer une communication au quotidien entre les industriels, le grand public, les associations plutôt que d'attendre la dernière minute pour informer.

La gestion de crise

Il apparaît qu'il vaut mieux ne jamais nier la réalité par rapport à un accident, un incident ; satisfaire les besoins légitimes des médias, éviter qu'ils lancent des hypothèses mais plutôt qu'ils aient comme on dit dans le métier « des biscuits », le problème étant, sinon, le risque de la déformation de la réalité.

Un cas a été évoqué dans la région où l'accident était finalement minime alors que médias locaux et nationaux ont donné des messages particulièrement alarmistes dans un premier temps. Concernant cette gestion de crise, il y a une demande de préparation, c'est-à-dire qu'il y ait une communication de fond de préparation des relais pour faire face à cette situation de crise ; ce qui passe par l'élaboration d'un communiqué de presse (savoir comment on communique avec la presse), qui contacter ? Au quotidien, il faut par ailleurs commencer par instaurer la confiance, connaître les bons intermédiaires (le journaliste correspondant du quotidien local et les journalistes spécialistes des questions d'environnement).

Adopter une formule de communication qui soit simple, former à la communication afin qu'il y ait un interlocuteur sur chaque site à risque qui ait la fonction d'attaché de presse, chargé de communiquer avec la presse si besoin est mais aussi avec l'administration et les élus.

La communication s'avère effectivement plus facile avec ces relais, reste à savoir ensuite comment communiquer avec le grand public.

Concernant les campagnes périodiques de communication

Ces campagnes doivent être actualisées. Inconvénient de la périodicité, en cinq ans les choses évoluent au sein des entreprises : changements du nom de l'entreprise, de sa direction, des matières premières, d'activités... Être crédible nécessite d'actualiser les communications. Mais aussi réfléchir au périmètre d'information, on a vu l'exemple d'une commune, celle d'Albigny, qui s'estime très peu informée par rapport à Neuville-sur-Saône, concernant les risques liés aux entreprises présentes dans le secteur or seulement 300 mètres séparent les deux communes ; en revanche, il y a un océan de différences entre les communications opérées sur ces deux communes.

L'utilisation des relais a également été soulignée avec en point positif la diffusion du cédérom qui devrait parvenir au préalable aux élus locaux.

Les petites communes demandent également l'appui du SPIRAL en matière de communication ; certaines disent ne pas avoir les ressources pour produire une bonne communication.

On suggère d'utiliser les enquêtes publiques, jugées insuffisantes, pour informer ainsi que les entreprises qui ont un rôle à tenir dans les projets ponctuels de communication. Il ressort de cette discussion que le SPIRAL est l'élément essentiel pour la communication, notamment en matière d'outils, mais il faut s'appuyer sur les éléments fournis par les communes comme les plans de secours communaux et qui pourraient servir de base à la communication des préfets ou de l'État.

En matière de crédibilité, les médias sont pressentis pour servir de relais de communication bien que souvent considérés comme peu crédibles.

Les industriels préconisent aussi les opérations types « journées portes ouvertes » qui se développent. L'objectif étant de créer la confiance à froid pour bien communiquer dans les périodes de crise.

La FRAPNA souhaiterait avoir un rôle plus actif en matière de communication avec un nombre accru

de représentants au sein du SPIRAL.
Méthode suggérée par un participant, l'envoi de documents d'information en même temps que la taxe d'habitation de façon à toucher l'ensemble de la population.

Entre les grandes campagnes, le lien est à faire via des réunions organisées en mairie. Le maire pouvant appuyer la méthodologie de plans locaux.

En règle générale, une communication plus simple.

Attention à la complexité des sigles, incompris, mal connus.

Utiliser les riverains, les salariés de l'entreprise comme des ambassadeurs qui démultiplieraient le message.

Pratiquer une communication plus adaptée au public à toucher avec par exemple des réunions organisées le soir pour des professions comme les médecins.

En conclusion, l'objectif est de créer un dialogue pour arriver à la notion de risque acceptable car le risque ne sera jamais nul. Il faut donc créer le dialogue avec les différents partenaires.



ATELIER 2 : Actions volontaires et pollutions dispersées



Par Daniel Pajonk, journaliste

Autant dire que le débat est très large, puisqu'on évolue sur le spectre de toutes les questions liées à l'actualité d'aujourd'hui. On a d'ailleurs abordé toutes les problématiques de communication mais plus en direction des émetteurs de pollution. On est parti sur une problématique qui touche essentiellement les déchets, déchets industriels banals, déchets toxiques en quantités dispersées pour finalement se rendre compte que la problématique touche beaucoup d'autres domaines.

Parmi ce qui a été évoqué, il ressort que tout est lié à une contrainte de temps.

C'est-à-dire que l'information des industriels, qu'il s'agisse de PME-PMI ou de petites entreprises demande beaucoup de temps. Un temps lié soit à des directives, c'est-à-dire des obligations d'ordre réglementaire, soit tout simplement des problèmes de financement. En définitive, quand on dit "on fait un plan de campagne sur deux ans", il n'est pas garanti que la période soit suffisante pour sensibiliser la population d'entrepreneurs que l'on cherche à cibler et que l'on ait le temps de monter des opérations concrètes. Le temps que l'entrepreneur prenne une décision et il est trop tard pour des raisons de budgets atteints.

On est également lié à un vrai problème d'information et donc de communication.

Sans compter la question d'animation sur le terrain ; c'est-à-dire pourquoi est-ce qu'il ne faudrait pas finalement essayer d'aller faire du porte-à-porte auprès des industriels ou de tout autre émetteur de pollution ?

Les enjeux sont très importants quand on sait que 60 à 70 % des déchets toxiques en quantités dispersées sont émis par des petites entreprises qui sont d'ailleurs pas toujours identifiées et dont les responsables ne sont pas toujours sensibilisés par rapport aux risques pénaux qu'ils encourent. Il faut du temps pour

faire évoluer les mentalités, à condition qu'il y ait une bonne information sur les dispositions réglementaires.

Ça paraît évident, ce qui ne l'est pas parce que les textes ne sont pas toujours lisibles, également parce que les gens n'ont pas forcément le temps de s'informer or nul n'est censé ignorer la loi. Là on connaît la fracture qui existe entre l'émetteur réglementaire et celui qui reçoit son « programme de devoirs »

Et puis un problème li l'identification des risques et donc la sensibilisation qui en découle.

À ce titre-là ; le travail des relais, le maillage des relais, la bonne compréhension entre les relais sont absolument indispensables. Évidemment le SPIRAL fonctionne dans ce sens, mais visiblement l'ensemble des gens qui ont participé à notre table ronde souhaite que ce travail soit renforcé. Visiblement et ça c'est une surprise, le coût de la gestion des déchets n'est pas un problème loin s'en faut. Ça ne veut pas dire qu'il n'existe pas mais ce n'est pas un problème prioritaire. On est confronté à un problème de volonté du producteur d'un déchet X ou Y a se considérer comme responsable de ladite pollution ou des dits déchets. Et ça, c'est moins facile.

Ce n'est pas qu'une question de porte-monnaie ce qui est plutôt une bonne chose.

L'appui, en investissements humain et financier, des relais locaux reste important. Avec l'ensemble des partenaires, il est primordial à condition de donner du temps et d'inscrire les opérations de façon pérenne.

Deux ans ne suffisent vraiment pas à l'échelle d'une activité économique pour permettre à un chef d'entreprise de prendre conscience, de sonner à la bonne porte, de rencontrer, de réfléchir, de mettre en œuvre, de trouver les financements et agir. Deux ans ça n'a presque pas de sens. À ce titre-là ont été cités plusieurs exemples d'opérations menées par la Chambre de commerce et d'industrie au sud de l'agglomération lyonnaise, mais pas dans l'agglomération lyonnaise, où des entrepreneurs sont arrivés après le bouclage des opérations et malheureusement des rares opérations qui avaient pu être menées.

Résultat : un très faible tonnage de collecte de déchets toxiques par rapport à la réalité du gisement tel qu'envisagé par les études.

Constat, les entrepreneurs sont au courant trop tard donc il y a réel problème de gestion de temps à régler.

Outre la réactivation de la vie du réseau des relais locaux avec tous les partenaires du SPIRAL qui doit également s'ouvrir à d'autres membres, en matière de pistes de proposition, il faut améliorer la communication pour la rendre plus efficace. Communiquer c'est bien ! Informer c'est bien ! S'il y a trop d'information, on tue l'information. Si on ne communique pas assez bien, les destinataires de l'information ne la comprennent pas forcément bien. Donc il y a des problèmes de lisibilité quant à la nature de l'information : terminologie, technicité, réglementation.

Il faut peut-être envisager de rationaliser toutes ces informations.

Enfin, exporter, dupliquer les opérations sectorielles menées dans l'industrie et l'artisanat comme, par exemple, l'expérience SOLEN dans le sud du département du Rhône ou encore dans l'artisanat, l'action de prise de conscience conduite en amont par la chambre consulaire compétente auprès des organismes professionnels et aussi des gérants de pressing.

Une opération qui a bien fonctionné sachant qu'il aura fallu, comme le précisait un distributeur de produits par ailleurs collecteur, 10 ans de sensibilisation pour que les professionnels prennent conscience du danger des boues chlorées produites par leur activité et pour, à un moment donné, se dire oui il faut payer mais c'est bien mieux ainsi.

Il faudrait également poursuivre le travail de sensibilisation auprès des gros industriels parce que si 60 % des DTQD sont émis par les petites entreprises, il reste un certain volume émis par les gros industriels tout de même contrôlés. Il n'empêche qu'une partie passe entre les mailles du filet et que les gros industriels ont un rôle d'exemplarité à tenir.

Enfin, pour conclure et pour rester dans notre jardin, quand on parle par exemple de déchets verts ; il faudrait essayer de multiplier les solutions locales faciles à mettre en œuvre en définitive à condition de rester cohérent.

Exemple éloquent, le transport des déchets verts des communes de l'Ouest Lyonnais en direction d'un centre de traitement dans l'Est Lyonnais alors que l'on pourrait imaginer que le compost puisse servir aux communes productrices.

G rard Keck, cole v t rinaire, toxicologue :

Je suis un peu étonné par ce résumé, le thème portait sur le fait d'évaluer et cerner les pollutions diffuses or je n'ai pas du tout entendu parler d'évaluation et il me semble que c'est un grand problème. Qu'est ce qui passe dans les égouts ? Qu'est ce qui est toxique ? Je reste beaucoup sur ma fin.

Michel Boutard :

Cet aspect des choses n'a pas été traité en profondeur faute de temps. Pour répondre à la question posée, certaines évaluations sont déjà faites notamment au travers de surveillances des eaux urbaines qui arrivent dans les stations communautaires. On possède déjà une approche des quantités de DTQD qui transitent malheureusement par ces réseaux.

G rard Keck :

Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse. Quand vous mesurez à l'arrivée dans une station d'épuration ; par définition, vous ne savez pas du tout d'où ça vient. Donc ma question est : d'où ça vient et comment est-ce évalué ?

Michel Boutard :

J'ai répondu sur l'évaluation, les campagnes sur les réseaux se font aussi pas simplement à l'arrivée dans les stations, mais plus en amont sur les réseaux. Il y a eu au moins une campagne qui a permis d'évaluer par branche de réseaux pour mieux connaître les origines de certains produits toxiques véhiculés par les réseaux communautaires.

G rard Berne :

L'idée qui a été émise, il y a quelque temps, est de refaire ce type de campagnes commencées voici trois-quatre ans. Campagnes financées par l'Agence de l'Eau, la Communauté urbaine et par les crédits du Ministère de l'environnement pour le SPIRAL. On voudrait refaire une telle campagne afin de faire le point sur l'évolution des apports notamment aux niveaux des métaux et des solvants.



ATELIER 3 : Santé et environnement

Par Nathaly Mermet - journaliste

En ouverture des débats nous nous sommes interrogés sur la notion de santé que l'on peut définir par : un caractère de l'homme qui vit en harmonie avec son milieu alors qu'en matière médicale on parlera d'un état précaire entre deux maladies.

L'évolution des soins, des technologies, de la recherche permet de constater l'amélioration de l'espérance de vie humaine qui s'accroît en même temps que les exigences d'une meilleure qualité de vie.

De même que si d'une façon générale, la santé s'améliore, de nouveaux problèmes apparaissent comme les troubles respiratoires, la baisse de fertilité et une recrudescence des allergies, dernière remarque tout aussi valable pour le milieu animalier. Toutes ces « nouveautés » sont à relier avec nos modes de vie qui ont profondément changé. En un siècle notre alimentation a changé du tout au tout, de même pour notre habitat qui en 50 ans a radicalement changé.

L'environnement n'étant plus le même, il génère de nouveaux risques, des craintes, des angoisses qui peuvent être en partie source de maladie chez l'individu. Exemple : apparition de maladie psychosomatique à cause de la présence d'odeurs récurrentes.

Tout repose sur la notion de risque, sur la capacité de l'homme l'accepter ou pas, vivre avec en bonne intelligence, en cherchant à le minimiser. À ce niveau, l'acceptation ou non du risque repose sur la notion de comportement.

En 1960 un colloque sur les conditions atmosphériques ne suscitait aucun intérêt du grand Public. Cependant à l'époque la transparence de l'information n'était pas d'actualité. L'ignorance du risque est parfois un facteur plus grand que le risque en lui-même et donc source de comportements excessifs.

En matière de connaissance, si les recherches avancent sur les études épidémiologiques, il faut encore réaliser les analyses d'impact.

Facteur de progrès, la multidisciplinarité des recherches apporte plusieurs regards et permet

de croiser les résultats. Vivre avec et accepter le risque implique de le hiérarchiser, de rechercher un consensus sur une échelle a priori des risques.

Autre facteur de progrès, la nécessité de la transparence des acteurs et l'intensification du débat public.

Nous sommes de plus en plus exposés à des substances toutes aussi nouvelles que nombreuses ; pour l'ensemble des professionnels, le volet sanitaire est devenu incontournable permettant de mesurer les risques santé dans les dossiers de demande d'autorisation.

Sur le plan universitaire, il est à noter la création d'un véritable réseau de formation toutes disciplines confondues.

Enfin comment expliquer l'acceptabilité du risque déjà difficile à évoquer entre spécialistes ? Il est difficile de dire ce qui est acceptable mais une chose est certaine, les explications chiffrées doivent s'accompagner de données sociales pour ne pas fausser l'information.





Cl ture de l'anniversaire des 10 ans du SPIRAL

Discours de Laurent Moch du Minist re de l'Am nagement du Territoire et de l'Environnement.

Tout d'abord, je tiens à remercier la DRIRE Rhône-Alpes et la préfecture du Rhône pour avoir organisé cette célébration du 10^e anniversaire du SPIRAL.

Avec sa permission, je parlerai au nom du Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques, qui n'a pas pu se joindre à vous du fait des événements récents qui ont quelque peu bousculé son agenda, et du fait du trentième anniversaire du SPPPI PACA qui se tient demain à MARSEILLE. Vous savez qu'un attachement tout particulier le lie à ce SPPPI qu'il a contribué à créer, il y a trente ans.

Je vous transmets donc ses excuses pour ne pouvoir se joindre à vous aujourd'hui.

Permettez-moi de tracer en quelques phrases un état des lieux de l'action des SPPPI et du SPIRAL avant d'évoquer les perspectives d'évolution qui s'offrent à nous.

Trois mots-clefs caractérisent en pratique le fonctionnement des SPPPI :

- **concertation** nécessaire à l'élaboration en commun de programmes d'action chiffrés conciliant protection de l'environnement et développement économique,
- **coordination** indispensable à la cohérence de ces programmes,
- **transparence** qui est le fondement de la confiance réciproque sur laquelle repose le succès de ces actions.

Bien que bâti suivant un schéma semblable, organisé en commissions eau, air, déchets, risques, voire d'autres, chacun des SPPPI est en fait spécifique, résultant d'une histoire particulière au moment de sa création, de contextes variés et enfin des personnalités des individus composant ces structures.

En 1990 était créé le SPIRAL dont le but était présenté comme un défi : réconcilier l'industrie et son environnement.

En effet, de nombreuses installations industrielles sont implantées dans l'agglomération lyonnaise et sont imbriquées fortement dans le tissu urbain. Cette cohabitation a induit des tensions entre les principaux acteurs : industriels, élus locaux et Etat, lorsqu'a été mise en œuvre l'obligation de prendre en compte les risques technologiques dans les documents d'urbanisme à la suite de la loi du 22 juillet 1987, mais également les préoccupations environnementales, en particulier la pollution atmosphérique.

Donc pour « désamorcer » cette situation naît le troisième SPPPI après celui de FOS-BERRE en 1971 et celui de BASSE SEINE en 1978.

Sa profession de foi résume parfaitement ce que doit être cette instance, je cite :

« structure de concertation regroupant administrations d'Etat, collectivités locales, industriels, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Son but est de définir collégialement et publiquement des orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et risques industriels afin que chacun puisse intégrer ces orientations dans son action ».

Vous avez créé par la suite des commissions, ici appelées groupes de travail, dédiées à un thème particulier qui s'imposait par l'acuité du problème dû au contexte de votre environnement.

Ainsi mis à part les grands thèmes que sont : l'air, l'eau, les déchets et les risques, vous avez innové en mettant sur pied un groupe

« localisation de nouvelles installations industrielles dans l'agglomération lyonnaise » et un groupe « transports de matières dangereuses ».

Je ne peux citer toutes les actions que vous avez conduites pendant ces dix dernières années, votre bilan parle de lui-même et il a suffisamment été évoqué depuis le début de cette journée.

Je citerai par exemple l'élaboration d'un document, novateur à l'époque : la Charte pour les implantations industrielles dans l'agglomération lyonnaise, qui a été signée par les différentes parties prenantes et approuvée par les élus du Grand Lyon.

De même, les actions que vous avez réalisées dans le cadre du groupe « transports de matières dangereuses » ont permis de dresser un inventaire de ce type de transports et de réaliser ensuite un plan de circulation ainsi qu'une

cartographie d'aide aux transporteurs de matières dangereuses.

Le point d'orgue de votre action est la reprise de ces propositions par le préfet du Rhône, dans un arrêté du 7 décembre 2000 qui définit un périmètre interdit au transit ainsi que des axes privilégiés à emprunter.

Vous avez également mis en œuvre de vastes campagnes d'information des populations concernant les risques industriels technologiques qui peuvent conduire à des catastrophes majeures. Celles-ci ont débouché sur différents supports d'information qui ont été distribués largement dans l'agglomération, ainsi qu'à l'échelle du département.

Donc pour toutes ces actions, je vous félicite en commençant par les services préfectoraux concernés qui se sont particulièrement investis dans cette instance, pourtant atypique par rapport à l'organisation générale des institutions.

Je remercie également les présidents des différentes commissions, les élus, les industriels, les représentants des associations ainsi, bien sûr, que la DRIRE Rhône-Alpes et notamment Gérard Berne qui a la charge d'assurer le secrétariat du SPIRAL.

Je dois également rappeler au passage que nous avons eu l'occasion de nous rendre à BERGKAMEN en Allemagne, avec un représentant du SPIRAL au sein de la délégation française, en décembre 1999 : le fonctionnement des SPPPI et certaines actions du SPIRAL ont été présentées à nos homologues allemands par Monsieur Ricord et ont suscité un vif intérêt.

Plus récemment en 2000, le fonctionnement du SPIRAL a été présenté à nos homologues de l'Union européenne.

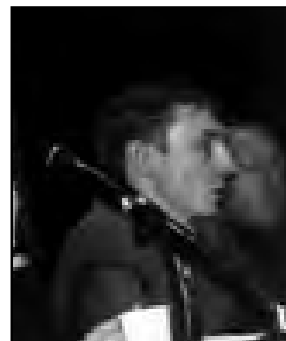
Je souhaite maintenant aborder les perspectives d'évolution des SPPPI.

En effet, suite au drame survenu à Toulouse le 21 septembre 2001 qui a entraîné la mort de 30 personnes, provoqué 2 400 blessés et des dégâts matériels estimés à deux milliards d'euros, il faut considérer que l'après Toulouse modifiera notre perception du risque technologique et de ses conséquences sur les populations.

Le Premier ministre a donc annoncé différentes pistes d'actions, et en particulier mandat M. ESSIG pour une mission de réflexion.

Il a demandé au ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de veiller à la constitution de comités locaux associant tous les acteurs.

De nouvelles institutions seront donc mises en place très rapidement, qui s'appelleront sans doute les Comités Locaux d'Information et de Prévention des Risques Technologiques.



Je précise que le Ministre de l'Environnement les évoquera également demain à l'occasion du 30^e anniversaire du SPPPI PACA à MARSEILLE.

Une question fondamentale, à laquelle nous devons réfléchir, porte sur l'échelle à laquelle la création de ces comités s'imposera.

Il est sans doute pertinent de couvrir par un même comité un ensemble d'industries à risques ou d'infrastructures à risques localisés dans une même zone d'activités, ou encore des plates-formes multimodales, voire, à l'extrême, à l'échelle de la région.

Ceci permettra de susciter échanges et émulation entre les acteurs.

En cas de problèmes ou de dérive dans les conditions de sécurité des populations, ils seront chargés d'alerter les pouvoirs publics, d'informer les populations voisines de ces installations et de mettre en garde les exploitants.

Par ailleurs, un tel comité pourra s'auto saisir des cas pouvant engendrer des risques graves pour nos concitoyens.

Enfin, ces comités devraient pouvoir susciter, le cas échéant, des contre-expertises sur les démonstrations de sécurité apportées par les acteurs à l'origine du risque.

De façon générale, ils rendront également publics les avis qu'ils émettent.

Il me semble que les Commissions ou groupes de travail Risques des SPPPI, lorsqu'ils existent, pourront jouer ce rôle et préfigurent donc ces comités, sous réserve de respecter les principes précédents.

En ce qui concerne le fonctionnement de ces comités, il semble que deux écueils devront être évités :

- se limiter à la fonction d'information, même si partager l'information et garantir la transparence est une condition impérative à remplir en matière de maîtrise des risques. Autant que possible, le titre de ces instances, par exemple, ne devra pas susciter d'ambiguïté à cet égard.
- faire croire qu'un tel comité va prendre la responsabilité des décisions industrielles à la place des entreprises, des décisions préfectorales à la place des mécanismes prévus par les lois et décrets.

En termes de relations avec l'administration, pour ces comités comme pour les SPPPI, on peut suggérer que le Préfet et l'Inspection des installations classées préparent un plan d'action pour la mise en œuvre des responsabilités de l'Etat, le font discuter par toutes les parties prenantes et rendent compte régulièrement de l'évolution de la situation.

Bien sûr, rien n'est jamais complètement consensuel, mais ce mode de fonctionnement est sans doute ce qui peut le mieux garantir la vigilance dont nous avons besoin.

Il est également prévu que ces Comités soient présidés par une personnalité qualifiée, qui de préférence ne sera pas issue du monde industriel ou des administrations, mais contribuera à apporter du recul du fait de son origine externe aux acteurs habituels.

Par ailleurs, des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites industriels à risques vont être créés.

Ces PPRT devraient, aux côtés des mécanismes des servitudes indemnisables, devenir les outils

essentiels de maîtrise de l'urbanisme autour des sites à risques avec des possibilités, supplémentaires, de prescrire le renforcement des constructions.

Le SPPPI a donc un nouveau rôle à jouer en faisant part de ses compétences et de son expérience dans l'élaboration de ces PPRT ainsi que sur l'information du public, et répondre ainsi aux questions légitimes que se posent nos concitoyens.

En ce qui concerne le SPIRAL, il me semble que beaucoup est déjà en œuvre pour répondre aux attentes des pouvoirs publics.

Le SPIRAL à travers sa commission « risques » devrait être l'instance adéquate pour assumer ce rôle. Elle est pluraliste, elle peut s'auto saisir pour étudier un problème de risque.

Donc il semble que cette flexibilité qui est un atout majeur doit être préservée.

Si l'actualité et les perspectives d'évolution institutionnelle ou législative m'ont amené à développer plus particulièrement la problématique des risques industriels, je ne voudrais en aucun cas occulter l'immense enjeu que représente une réduction des nuisances de tout genre qui mobilisent les différentes Commissions du SPIRAL.

La restitution des ateliers qui vient d'avoir lieu témoigne totalement de l'acuité de ces questions dans votre région.

Qu'il s'agisse de rejets atmosphériques ou aqueux, de l'impact sur la santé des riverains, de production de déchets, de nuisances sonores ou vibratoires, d'odeurs, de transport engendré par une industrie, voire d'esthétique de site, il s'agit là de préoccupations de premier plan de nos concitoyens.

Encore plus de premier plan, si l'on peut dire, puisque le risque accidentel est un phénomène aléatoire dont le souvenir s'estompe chez nos concitoyens, alors que leur quotidien est imprégné des éventuelles nuisances industrielles. Tout autant qu'en matière de risques, une structure comme le SPIRAL trouve là un champ d'actions s'il s'en donne la volonté et les moyens.

Tout autant qu'en matière de risques, les principes généraux énoncés précédemment doivent s'appliquer : ils sont le fondement du fonctionnement démocratique du SPIRAL. Je vous remercie.

 Quelques prises de vues...



L'enqu te d'opinion

Ce Forum a t r alis avec le soutien financier des partenaires suivants :

- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DRIRE/SPIRAL) •
 - Communauté Urbaine de Lyon •
 - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse •
- Groupement des Industries Chimiques et Connexes Rhône-Alpes •
 - GIL-MEDEF Rhône-Apes •
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon •
 - Chambre de Métiers du Rhône •



Secr tariat G n ral du SPIRAL - DRIRE Rh ne-Alpes

Contact : Gérard Berne

2 rue A. Charial - 69426 Lyon cedex 3 - Tél. : 04 37 91 44 44 - Fax : 04 37 91 28 03

Mail : gerard.berne@industrie.gouv.fr - Site internet : lyon-spiral.org